



Les déplacements des femmes en milieu rural :

Les conditions et les contraintes à la mobilité

Etude de cas en Pays Civraisien et Charlois (Sud-Vienne)

**Master 2 Sociologie
Diagnostic et
Intervention Sociale
20017-2018**

Une étude menée par :

AZOUGAGH Fatima
BOUTANT Karine
NEA Benjamin
PAJEILE Jean-Baptiste
WIWANE Danielle

Table des matières

Introduction	3
<i>1. Une étude pour contribuer aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes</i>	3
1.1 Rappel de la commande et son contexte	3
1.2 Contexte social et médiatique	3
1.3 Contexte Politique	4
1.4 Emergence d'un problème social et actualité	5
<i>2. Démarche d'enquête, méthode et choix du terrain</i>	6
2.1 Problématique et hypothèses	6
2.2 Méthodes de recueil des matériaux et démarches de terrain effectuées	8
I. Présence dans l'espace public et mobilité	11
<i>1. Un territoire défini par l'appartenance populaire et le vieillissement de la population</i>	11
1.1 Présentation du terrain d'enquête	11
1.2 Caractéristiques socio-démographiques	13
1.3 Description de l'échantillon de la population d'enquête par questionnaire et entretien	16
<i>2. Une obligation à la mobilité et peu de transports en commun</i>	18
2.1. Des déplacements marqués par l'usage de la voiture	18
2.2. Peu de transports en commun mais des initiatives locales	21
<i>3. La fréquentation des espaces publics et des lieux recevant des publics</i>	26
3.1. Des moments et des lieux de sorties différents	26
3.2. Des sorties accompagnées et des lieux évités	29
II- Les pratiques différenciées : Les inégalités sociales au cœur de la mobilité	32
<i>1. Les contraintes liées au genre</i>	32
1.1 Socialisation féminine de la mobilité et présence dans les espaces	32
1.2 La gestion du temps : L'organisation familiale et la conciliation vie privée-professionnelle	36
<i>2. L'appartenance socio-spatiale</i>	40
2.1 Socialisation et ancrage résidentiel	40
2.2 "Mobilité dans la tête" et ambition scolaire	45
<i>3. Les contraintes économiques : De la difficulté de déplacement aux freins face à l'emploi</i>	49
3.1 Les coûts liés à l'automobile	49
3.2 Les difficultés face à l'emploi	53
III. Les violences sexistes et sexuelles envers les femmes	56
<i>1. Les violences déclarées</i>	56
<i>2. Construction sociale de l'espace public, de la peur et du sentiment d'insécurité genré</i>	65
2.1 Le sentiment de vulnérabilité des femmes et la construction sociale des peurs.	65
2.2 Discours et construction des représentations du harcèlement de rue, des représentations différenciées	70
<i>3. Stratégies et réactions</i>	76
3.1 Précautions et stratégies	76
3.2 Transmission des peurs et des stratégies	82
Conclusion	85
Bibliographie	89

Introduction

1. Une étude pour contribuer aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes

1.1 Rappel de la commande et son contexte

L'étude sur "les déplacements des femmes en milieu rural" a été commanditée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de la Nouvelle Aquitaine. Les questionnements du cahier des charges ont porté une attention particulière au "harcèlement de rue" en plus des pratiques de déplacement des femmes dans l'espace public. Cet intérêt pour ce phénomène n'est pas apparu de lui-même, il est issu d'un contexte médiatique dans lequel les violences faites aux femmes font souvent l'objet de débats politiques.

Cette étude s'inscrit dans la continuité de plusieurs démarches et initiatives. En effet, sous l'impulsion de l'Etat, les villes de Limoges, la collectivité locale de Bordeaux et le Grand Angoulême, ont été choisies comme terrains d'étude pour examiner la question des déplacements des femmes et du harcèlement de rue. Ces enquêtes ont été menées principalement par Johanna Dagorn, docteure en sciences de l'Éducation (chercheuse associée au Laboratoire Culture Education Sociétés - LACES) et Arnaud Alessandrin, docteur en sociologie, chercheur au Centre Emile Durkheim, via l'ARESVI (Association de Recherche et d'Étude sur la Santé, la Ville et les Inégalités).

La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) de la Vienne a donc sollicité la DRDJSCS-Mostra pour qu'une étude similaire soit menée sur la ville de Poitiers afin que les trois principales communes de la Nouvelle Aquitaine disposent d'une telle étude, ce qui permettrait des analyses comparatives.

Néanmoins, ces enquêtes sont affiliées aux espaces urbains, par conséquent la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine a souhaité étendre l'étude sous l'angle de la ruralité afin de savoir si les femmes en milieu rural sont affectées par la même problématique de harcèlement lors de leurs déplacements, et dans l'affirmative de mesurer quelles en sont les conséquences au quotidien.

1.2 Contexte social et médiatique

La genèse de ce problème de société est apparue avec la dénonciation publique et médiatisée du harcèlement et ses conséquences. Bien que ces actes qui composent ces violences sont effectifs depuis longtemps, le harcèlement de rue est vu par nos sociétés comme un phénomène social récent. Il a d'abord émergé dans la sphère médiatique française avec la dénonciation des agressions sexuelles qu'ont subi les femmes égyptiennes sur la Place Tahrir en 2011¹. En 2012, une étudiante Belge a mené un documentaire "Femme de la rue" dans lequel elle expose les remarques quotidiennes, les insultes et les allusions sexuelles qu'elle subit quand elle se déplace pour cesser de banaliser ce harcèlement². En France, cette information a largement été relayée par les médias qui axent leurs regards sur un problème sociétal qu'est le harcèlement subi par les femmes dans l'espace public³. On assiste depuis peu à un essor de témoignages et d'enquêtes liés à ce problème⁴. En effet, en juillet 2018, un déferlement médiatique se produit autour d'une agression filmée d'une jeune femme dans la rue à Paris. Le harceleur n'ayant pas supporté que la victime lui réponde verbalement à la suite des "*bruits/commentaires/sifflements/coups de langue sales, de manière humiliante et provocante*" qu'il lui avait adressé, a d'abord lancé un cendrier en direction de la jeune femme avant de la gifler sous le regard des clients d'un bar et des passants.⁵ Le public découvre alors le harcèlement de rue comme phénomène social et ses conséquences multiples pour les femmes, allant du conditionnement et limitation de leur liberté de circuler dans l'espace public, jusqu'au rappel que leur corps peut être un objet sexuel à l'usage des hommes.

1.3 Contexte Politique

Ce phénomène aux contours juridiques flous, a suscité l'attention des pouvoirs publics et en particulier de la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. En octobre 2017, elle annonce "*un projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles*

¹Talon Claire, "*Les viols et agressions de femmes se multiplient, place Tahrir, au Caire*", publié sur lemonde.fr, le 30/06/2012

²Extraits de la vidéo de Sofie Peeters dans le journal TV de la RTBF du 26 juillet 2012

³ Martel Stéphanie, "*Dénoncer le harcèlement de rue n'est pas de la pudibonderie*", publié sur Rue89.fr, le 08/08/2012

⁴ Témoignages sur twitter sous le hashtag #safedanslarue, <https://twitter.com/hashtag/safedanslarue?src=hash>

⁵"*Harcèlement de rue à Paris en juillet: l'agresseur présumé de Marie Laguerre placé en garde à vue*", par franceinfo.fr, rubrique "société", 2018

afin d'abaisser le seuil de tolérance de la société, qui s'attaque en particulier aux actes commis sur les mineurs et au harcèlement de rue »⁶.

L'Assemblée nationale adopte définitivement le projet de loi le 1^{er} août 2018. Ce dernier mentionne l'infraction "d'outrage sexiste", défini dans le projet de loi comme "*le fait (...) d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante*".⁷ C'est dans le dernier axe de cette loi que le gouvernement souhaite sanctionner le harcèlement de rue : "*il permet une répression expresse et efficace du harcèlement dit "de rue" en instituant à cette fin une contravention d'outrage sexiste qui pourra donner lieu à des amendes forfaitaires de 90 euros*".⁸

Cependant, ce projet de loi a été soumis à de nombreuses controverses depuis qu'il a été annoncé en septembre 2017. En effet, faire constater l'infraction par les forces de l'ordre ne sera pas simple, puisqu'elles ne peuvent être présentes derrière chaque mise en cause. De plus, plusieurs chercheurs dont le sociologue Eric Fassin, pensent que cette nouvelle loi portera préjudice aux jeunes hommes des classes populaires et racisés, qui subissent déjà, plus que d'autres, le contrôle policier et les violences des forces de l'ordre⁹.

1.4 Emergence d'un problème social et actualité

La question des violences faites aux femmes et plus particulièrement du harcèlement de rue est un thème longtemps resté invisible notamment dans les recherches scientifiques et spécialement en France. Gardner (1995) explique cette invisibilité du fait de l'omniprésence du harcèlement de rue qui le banalise et le fait s'intégrer dans la société, le fait apparaître comme naturel, normalisé et donc non questionnable.

Pourtant, le harcèlement de rue n'est pas un phénomène nouveau. Il est difficile de dater son apparition dans la mesure où ce phénomène était largement ignoré. Cependant, un rapport datant de 1875 décrit ce qui peut être considéré comme du harcèlement de rue à travers le témoignage d'une jeune professeure d'école harcelée par un homme (Bowman, 1993). De manière générale, le

⁶ Dupont Gaëlle, "*Une loi sur les violences sexuelles et le harcèlement de rue annoncée pour 2018*", publié dans lemond.fr, le 15/09/2017

⁷ Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (JUSD1805895L)

⁸ *Ibid.*, Loi n° 2018-703

⁹ Dupont Gaëlle, "*Une loi sur les violences sexuelles et le harcèlement de rue annoncée pour 2018*", publié dans lemond.fr, le 15/09/2017

harcèlement de rue se repère dans les témoignages personnels des femmes, dans les évitements, les consignes et les mises en garde.

La construction médiatique autour du harcèlement de rue a largement contribué à faire de ce phénomène un problème de société, reconnu publiquement en tant que tel.

Selon Robert Castel (2004), la “demande sociale” est “entendue comme le système d’attentes de la société à l’égard des problèmes quotidiens qui la sollicitent aujourd’hui (...) En termes plus recherchés cela signifie qu’il existe (...) ce que l’on pourrait appeler des configurations problématiques, des questions qui s’imposent à l’attention (...) parce qu’elles perturbent la vie sociale (...). On évoque tous les jours ces situations dans les médias, elles constituent la trame des préoccupations d’une foule de gens qui les vivent le plus souvent sous la forme de l’incompréhension et du désarroi” (Castel, 2004:70)

Le “harcèlement de rue” apparaît donc comme un problème social qu’il faut traiter puisqu’il affecte un grand nombre de femmes et toutes les femmes sont potentiellement des victimes du harcèlement de rue (Lieber, 2008). Les solutions pour le résoudre nécessitent des ressources publiques au niveau politique et économique. Et actuellement, la définition de ce problème social fait débat au sein du gouvernement car il recommande une réflexion sur ce qu’est “l’espace public”, et plus largement de ce qui est “public” de ce qui ne l’est pas.

2. Démarche d’enquête, méthode et choix du terrain

2.1 Problématique et hypothèses

Le choix des enquêtées s’est porté essentiellement sur les femmes du Pays Civraisien et Charlois. Les femmes et les hommes occupent différemment l’espace public¹⁰. Cependant, des différences apparaissent également entre les femmes elles-mêmes, celles-ci ne formant pas un groupe homogène. Chaque femme a une appartenance sociale, géographique, culturelle différente qui varie en fonction de son parcours de vie et par conséquent de ses habitudes de mobilité. Nous souhaitons donc analyser cette hétérogénéité produite à partir de leurs conditions sociales d’existence et de leurs pratiques sociales différenciées notamment en termes de déplacements, ceci afin de questionner particulièrement les violences faites aux femmes. Le harcèlement de rue et les expériences vécues dans les espaces publics sont sexués, en d’autres termes, différents que l’on soit un homme ou une femme¹¹. Ceux-ci jouent un rôle différent et inégal dans l’interaction du

¹⁰ Voir annexe n°2 “les déplacements des femmes”

¹¹ Voir annexe n°2 “les déplacements des femmes”

harcèlement de rue : les femmes sont harcelées par des hommes, ce qui explique le caractère genré du harcèlement (Bowman, 1993). Il semblait donc indispensable de se concentrer sur des enquêtées afin de se saisir réellement des tenants et aboutissants de ce phénomène à travers le regard qu'elles y portent et la réalité des situations auxquelles elles font face.

A cette fin, nous avons cherché à comprendre *comment les conditions sociales des femmes et les contraintes genrées dans l'espace public participent à la production de différentes formes de mobilité ?*

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous avons émis les hypothèses suivantes :

Mobilité et présence des femmes dans l'espace public :

- *L'usage de la voiture est le moyen de transport le plus utilisé en milieu rural* : Nous nous appuyerons sur les données statistiques pour analyser la distribution des transports utilisés par les femmes en termes de loisir et d'emploi.
- En quoi *l'emploi du temps* professionnel et familiale structurent les moments de sorties et déplacements des femmes.

Socialisation et contraintes économiques :

- *Le rôle attribué aux femmes et aux hommes produit des pratiques de mobilité distinctes* : Nous analyserons ce postulat à travers l'inégale répartition du travail domestique et l'organisation familiale des ménages.
- *La manière d'habiter et le contexte rural incitent les femmes à envisager une mobilité de proximité* : nous tenterons de montrer que les caractéristiques spécifiques au milieu rural telles que l'interconnaissance, accentue l'ancrage des femmes en milieu rural en limitant leurs déplacements ainsi que leur ambition scolaire et professionnelle.
- *Les contraintes économiques restreignent les déplacements des femmes et l'accès à :* nous étudierons cette hypothèse à travers la possession du permis de conduire et du véhicule, nécessaires aux déplacements et à l'obtention d'un emploi en milieu rural. Nous analyserons également comment les femmes avec de faibles ressources financières développent différentes stratégies de mobilité, notamment pour accéder au milieu du travail.

Violences sexuelles et sexistes envers les femmes :

- *Les violences envers les femmes dans l'espace public ne sont pas le propre des villes* : nous recueillerons les déclarations de violences subies exclusivement sur le territoire des anciennes communautés de communes du Pays Civraisien et Charlois.
- *Les violences dans l'espace public et les stratégies mises en place pour les éviter sont réparties différemment selon l'appartenance sociale et l'âge des femmes*. Nous étudierons la répartition des violences selon la position sociale des enquêtées et leurs âges.
- *L'espace public est genré* : Nous étudierons les peurs et le sentiment de vulnérabilité des femmes. Nous supposons également que leurs craintes ne sont pas naturelles mais construites socialement.
- *L'espace public rural est socialement construit de la même façon qu'en milieu urbain* : Nous étudierons la construction sociale de l'espace public rural à travers les violences envers les femmes et les conséquences, leurs stratégies pour les éviter.

2.2 Méthodes de recueil des matériaux et démarches de terrain effectuées

L'étude s'est déroulée du 1 octobre 2017 au 31 août 2018. Nous avons d'abord réalisé une phase d'enquête exploratoire, afin de définir et de cadrer notre problématique. Nous avons ainsi rencontré les acteurs du territoire (la mission locale, la gendarmerie, la mairie, une association locale). A partir des premiers entretiens exploratoires, que nous avons réalisés durant la période de décembre 2017 à janvier 2018, nous avons intégré de nouveaux aspects, les informations recueillis nous ont permis de rendre compte de la réalité du territoire et de mettre en place des méthodes d'enquête sociologique à savoir : l'observation, les entretiens, le questionnaire et le focus group.¹²

Observation

L'intérêt de la méthode de l'observation est, d'une part, d'observer directement les pratiques (façons de faire, comportements, interactions) en étant présents dans la situation où elles se développent (in situ).

Nous sommes donc restés une semaine (du 19 au 25 mars 2018), sur notre territoire d'enquête, le Pays Civraisien et Charlois, ceci afin de réaliser un "travail de terrain" qui repose sur l'observation d'un ensemble d'éléments particuliers de notre objet d'enquête.

¹² Méthodologie détaillée en annexe n°1

Dans cette perspective, nous nous sommes focalisés sur différentes thématiques. Le but étant de rencontrer et de dialoguer avec les personnes qui vivent, travaillent ou fréquentent le pays Civraisien et Charlois et de recouvrir un panel suffisamment élargi des différents profils de femmes de ce territoire. Pour cela, nous sommes allés à la rencontre de commerçant.e.s, de lycéen.ne.s, de passant.e.s, de travailleur.se.s, ...

Nous avons, durant cette semaine, échangé avec une dizaine d'hommes et une cinquantaine de femmes parmi lesquelles se trouvent : des lycéennes, âgées entre 15 et 18 ans des deux lycées de Civray ; des femmes en activité professionnelle, âgées entre 32 et 50 ans (des hôtesse.s d'accueil, des secrétaires, des gérante.s, ...); des femmes retraitées, âgées entre 60 et 85 ans de diverses catégories sociales ; et des femmes en situation précaire, rencontrées au Centre Social de Cicérone ou simplement dans la rue.

Entretien

La seconde méthode utilisée est la passation d'entretiens semi-directifs. L'objectif était d'obtenir des entretiens et des contenus homogènes où tous les points prévus seraient abordés.

Nous avons réalisé vingt entretiens¹³, auprès de femmes du Pays Civraisien et Charlois, de mars à juin 2018. Nous avons effectué les entretiens auprès des femmes âgées de 17 à 77 ans ayant des situations familiales diverses (trois femmes célibataires, dix femmes mariées ou en couple, treize femmes avec enfants, cinq femmes divorcées et une femme veuve). Elles avaient également des situations professionnelles diverses, certaines étant lycéennes, salariées, indépendantes, sans emploi, femmes au foyer ou retraitées. Sur ces 20 femmes, 14 possèdent un véhicule et 4 n'ont pas le permis de conduire.

Animation de groupe

Nous avons également eu l'occasion d'utiliser la méthode du focus group. Cette méthode nous a permis de collecter des informations sur les représentations des fréquentations et des déplacements des femmes et des hommes à travers les discours tenus par les élèves dans l'interaction de groupe. Nous sommes intervenus dans une classe de seconde ASSP (Accompagnement, Service, Soins à la Personne) durant leur heure d'étude. Cette technique a conduit à des échanges fructueux où principalement les filles ont abordé et défendu leur vision en lien avec les sorties et la répartition des tâches ménagères, ainsi que sur la thématique du harcèlement de rue. La dynamique du groupe a permis d'explorer et de stimuler les différents points de vue de chacun.

¹³ D'une durée d'une à deux heures. Enregistrements après accord des participantes

Questionnaire

Le questionnaire était adressé aux femmes uniquement. Nous avons, dans une première phase, constitué un questionnaire dit "test" que l'on a passé auprès d'un nombre limité de femmes fréquentant le Pays Civraisien et Charlois (30 enquêtées) les 4, 14 et 15 avril 2018. Ceci, afin de vérifier que la passation ne soulève pas de difficultés imprévues telles que la longueur du questionnaire, la compréhension des questions, la pertinence des réponses etc. Nous avons ensuite, avec l'appui du comité de pilotage, rectifié notre questionnaire pour aboutir à une version finale. Nous avons effectué les passations des questionnaires durant la période du 14 mai au 15 juin 2018.

Nous avons choisi trois types de passation : le face-à-face qui comme son nom l'indique consiste à être présent durant la passation du questionnaire, à poser les questions nous-mêmes et noter les réponses des enquêtées. Nous avons, par le biais de cette méthode, collecté 220 questionnaires.

Le deuxième mode de passation est le questionnaire auto-administré. Nous avons déposé des questionnaires dans certains lieux susceptibles d'être visités par des femmes fréquentant le Pays Civraisien et Charlois mais qui peuvent être peu accessibles (les femmes actives par exemple). Nous avons donc déposé 221 questionnaires dans les lieux tels que les deux lycées de Civray (pour les salariées), la mission locale, les EHPAD, le pôle santé, les associations, les bibliothèques, les offices de tourisme, la piscine, l'auto-école ou encore un café. Nous avons, par le biais de cette méthode, collecté 119 questionnaires.

Enfin, la dernière méthode de passation fût la passation des questionnaires par internet via l'outil de sondage en ligne SurveyMonkey®. Nous avons recueilli, à l'aide de cette méthode, 64 questionnaires. Au final, un total de 403 questionnaires a été collecté.

En choisissant de combiner plusieurs méthodes de recueil des données, nous souhaitons réaliser une analyse plus approfondie de nos hypothèses de recherche. Ainsi, les différentes méthodes utilisées permettent des dispositifs d'observation plus diversifiés. La pluralité de ces méthodes a donc apporté des éléments d'analyse qui nous ont permis de comprendre les spécificités de la mobilité des femmes du Pays Civraisien et Charlois.

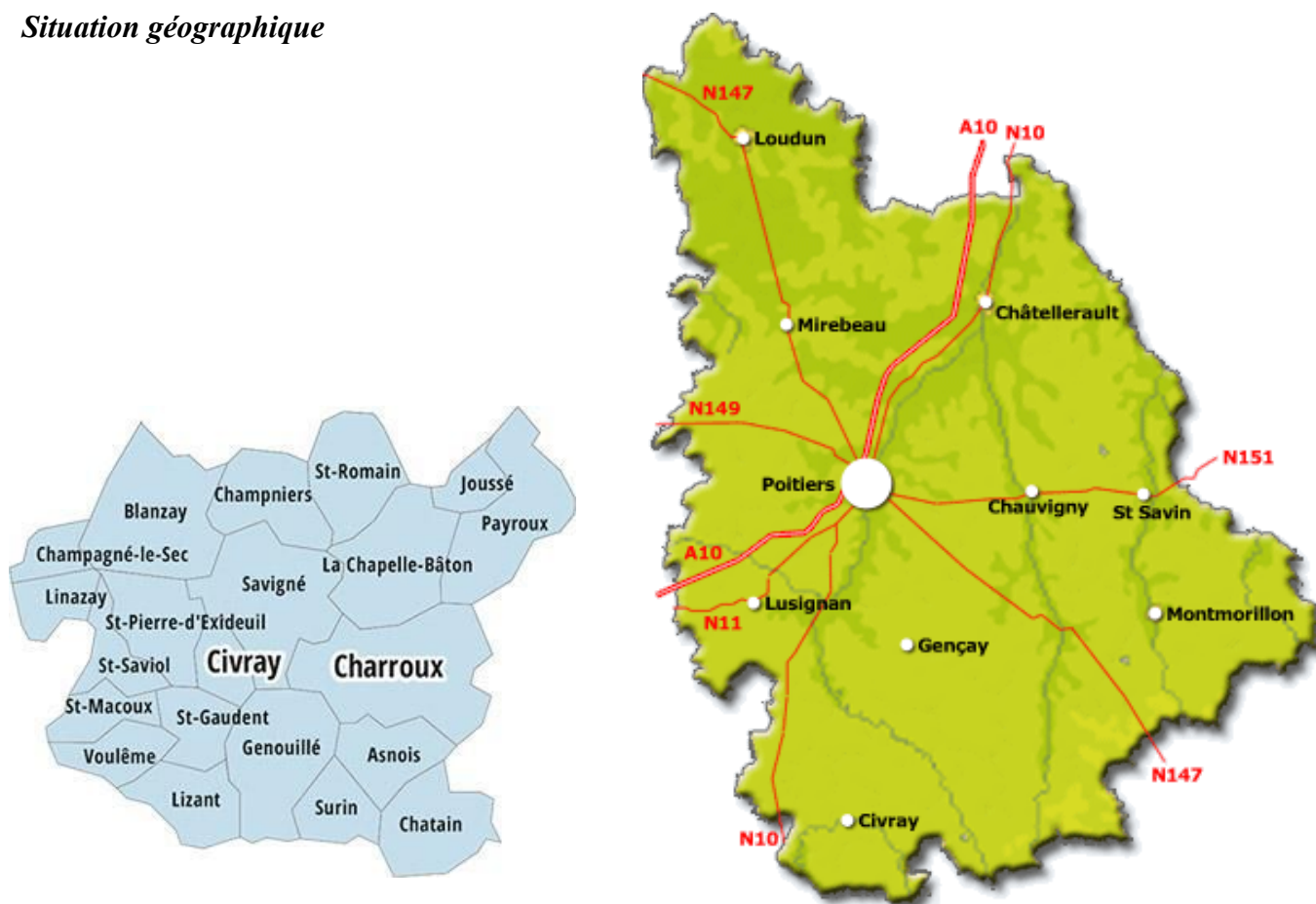
I. Présence dans l'espace public et mobilité

1. Un territoire défini par l'appartenance populaire et le vieillissement de la population

1.1 Présentation du terrain d'enquête

Nous avons choisi pour terrain d'enquête l'ancienne Communauté de Commune des Pays Civraisien et Charlois¹⁴ comme échelle d'observation, ceci aussi afin de rendre compte des dynamiques territoriales par des données statistiques socio-démographiques. Ce territoire rentre dans la définition d'un territoire rural car il a une faible densité et il concentre une part très importante de communes de moins de 2 000 habitants et un bâti discontinu. Il nous a semblé que le terrain d'enquête ne pouvait pas se limiter qu'à une seule commune car les pratiques de déplacements en milieu rural s'étendent sur une aire géographique plus grande.

Situation géographique



¹⁴ Depuis 2017, la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois a fusionné avec les Communautés de Communes de la Région de Couhé et du Pays Gencéen, formant depuis la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Située au sud-ouest du département de la Vienne et au cœur de la région Poitou-Charentes, la Communauté de Communes du Pays Civraisien et Charlois représente 6% de la surface du département de la Vienne (superficie de 410 km²), et est limitrophe des départements des Deux-Sèvres et de la Charente. Le territoire est excentré des grandes villes de la région. Civray, qui est la commune la plus peuplée du Pays Civraisien et Charlois, se situe au carrefour de Poitiers (au nord à 60 km), Angoulême (au sud à 65 km), Niort (à l'ouest à 70 km) et Limoges (à l'est à 100 km). Le territoire est plutôt désenclavé. Des axes majeurs de communication le traversent : la RN10 Paris/Bordeaux à l'ouest, la RD148 Niort/Limoges au sud et une ligne SNCF entre Paris et Bordeaux avec la gare de Saint-Saviol (qui réalise le plus gros fret agroalimentaire de marchandises entre Tours et Bordeaux).

En 2014, la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois comprenait 21 communes et avait une densité de 29,9 habitants/km²¹⁵.

Infrastructures et services

Le Pays Civraisien et Charlois offre à ses habitants de nombreux services par rapport à sa taille et à sa population, tant au niveau de l'emploi que des loisirs ou des infrastructures sociales ou éducatives. L'économie agricole est encore dominante (céréales, élevages avec notamment une activité caprine importante, coopératives agricoles et laitières). Ce secteur concerne près de 20% des emplois directs et induits. Elle est caractérisée par les grandes cultures céréalières et oléagineuses avec 74% de la SAU (Surface Agricole Utile) et par l'élevage (caprins, bovins, ovins et équins).

Le tissu économique est caractérisé par une forte concentration de PME réparties sur le territoire et dans tous secteurs d'activités confondus (agriculture, commerce, artisanat, services). Les principales entreprises sont concentrées autour de Civray et sur l'axe de la RN10 : transport, métallurgie, agroalimentaire, carrières, transformation du bois...

¹⁵ Ce qui situe ce territoire entre les seuils significatifs de l'INSEE de la densité par habitants définissant un territoire rural (entre 25 hab/km² pour la catégorie des communes très peu denses et 40 hab/ km² pour la catégorie des communes peu denses).

Le tissu culturel et sportif est dense : des bibliothèques dans chaque commune, un cinéma, un festival, une salle de spectacle, un centre aquatique, un centre social “Cicérone”, des infrastructures sportives et de nombreux clubs de sport... Les associations et les équipements culturels sont nombreux sur le territoire, le Pays Civraisien et Charlois comptait environ 300 associations en 2014.

Enfin, le territoire propose de nombreux services publics et privés à la population : une agence Pôle Emploi pour les demandeurs d’emploi, la Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne pour les jeunes de 16 à 25 ans, un accueil petite enfance, des centres de loisirs, des résidences d’accueil pour les personnes âgées et pour le maintien à domicile, une maison de santé pluridisciplinaire à Civray et à Savigné, un centre médico-social “la Maison départementale des Solidarités” (action sociale, protection maternelle et infantile, aide sociale à l’enfance), des établissements scolaires, etc. Il existe trois collèges sur le territoire et deux lycées à Civray :

Le lycée général et technologique André Theuriet est situé à proximité du centre-ville de Civray et compte 3 filières générales et une filière technologique pour environ 450 lycéens ainsi qu’une cinquantaine d’étudiants en BTS. Les lycéens de cet établissement proviennent en partie des collèges de Civray, Charroux, Gençay, Couhé, Ruffec, Villefagnan et Sauzé-Vaussais. Les étudiants en BTS viennent de toute la région Poitou-Charentes (La Rochelle, Niort, Bordeaux...).

Le lycée professionnel des Terres Rouges (LEP) est situé à proximité du complexe sportif Beauséjour (à 2,5 km du bourg de Civray) et comprend un secteur hôtellerie et un secteur d’aide à la personne (CAP et Bac pro sont proposés). Le LEP compte environ 250 élèves, environ 140 sont accueillis à l’internat. Les élèves qui fréquentent le lycée professionnel viennent en majorité du département (environ 60%) et les autres viennent des départements limitrophes (Deux-Sèvres ou Charente). L’offre scolaire des deux lycées attirent (ou contraignent) des jeunes vers Civray alors que leurs familles résident ailleurs dans la communauté de communes du Civraisien en Poitou (Ruffec, Gençay), voire plus loin comme Poitiers ou Montmorillon.

1.2 Caractéristiques socio-démographiques

Dans les dernières statistiques démographiques de l'INSEE en 2014, la Communauté de Communes du Pays Civraisien et Charlois était composée de 12 279 habitants. Il y a plus de femmes que d'hommes (51,60 % de femmes et 48,39 % d'hommes), ce qui est similaire à la moyenne départementale (en 2014, on pouvait compter 51,7% de femmes et 48,3% d'hommes dans le département de la Vienne).

Une population vieillissante

On constate que la population est vieillissante : la population âgée de plus de 60 ans représente plus du tiers de la population globale (39,6%), ce qui est très élevé par rapport à la moyenne du département (24,3% de la population est âgée de plus de 60 ans dans la Vienne en 2014) et par rapport à la moyenne nationale qui est de 27,4%. De plus, on constate un poids particulièrement important de femmes âgées sur notre terrain d'enquête : en 2014, les femmes âgées de plus de 65 ans représentaient 33,8% de la population totale, alors que dans la Vienne, cette même tranche d'âge représentait seulement 22,1% de la population du département.

Le territoire est donc constitué d'un peu plus de femmes que d'hommes, cependant la part des personnes âgées est très importante, presque une personne sur trois est âgée de plus de 60 ans et ce sont majoritairement des femmes. Cela peut s'expliquer par le prolongement de l'espérance de vie des femmes.¹⁶

Une population à l'appartenance sociale populaire

La majorité des habitants du territoire exercent une profession d'ouvrier ou d'employé, ce qui peut correspondre aux professions des classes populaires. 25,8% de la population de 15 ans ou plus du territoire sont des ouvriers alors que la moyenne du département était de 18,2%.

23,7% de la population du territoire sont des employés, ce qui est légèrement plus faible que la moyenne du département qui compte 24,3% d'employés en 2014. Il est important de préciser que ce

¹⁶ D'après l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), les femmes vivent plus longtemps que les hommes en France. L'espérance de vie à la naissance atteint 85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes en 2014. <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/mortalite-cause-deces/esperance-vie/>

sont majoritairement des femmes qui travaillent en tant qu'employées et les hommes en tant qu'ouvriers : sur ce territoire, 22,2% des femmes de plus de 15 ans sont des employées et 24,5% des hommes sont des ouvriers. Le Pays Civraisien et Charlois compte plus d'agriculteurs exploitants que le département et que la France métropolitaine : ils sont 3,6% sur le territoire, contre 1,5% en Vienne et 1,4% au national.

Une population peu diplômée

La population de la communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois est peu diplômée, 39,5% n'a aucun diplôme, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne du département qui est de 30,8% et 30,5 % au national (en 2015). On constate que les femmes de ce territoire sont peu diplômées (68,9% des femmes ont tout au plus un diplôme de niveau V)¹⁷ alors que la moyenne du département est de 57% et la moyenne nationale de 34,6%. De plus, parmi la population non scolarisée de plus de 15 ans, la proportion d'individus sans aucun diplôme est plus forte chez les femmes que chez les hommes (44% de femmes n'ont aucun diplôme ou tout au plus le brevet des collèges contre 34,8% d'hommes). Ceci peut s'expliquer par le fait que la population du territoire est vieillissante et que ces personnes n'ont pas eu la même scolarité que celle des générations actuelles¹⁸.

Un taux de chômage plus élevé chez les jeunes femmes

Ce territoire comporte un taux de chômage élevé chez les femmes de moins de 25 ans (39,9%) alors que la moyenne du département était de 27,9% et le taux de chômage des hommes du même âge de 28,2%.

Un statut d'emploi précaire chez les femmes

¹⁷ Niveau CAP ou BEP et sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale

¹⁸ Avant 1959, l'instruction était obligatoire jusqu'à 14 ans seulement lorsque les élèves passaient leur certificat d'études primaires.

Enfin, sur le territoire, une forte proportion de femmes possède un emploi à temps partiel (37,7%), ce qui est nettement plus élevé que la proportion du département (30,2%) ou que celle des hommes à temps partiel (10%).

Un usage de la voiture prédominant et une population ancrée sur le territoire

Les données de l'INSEE de 2014 nous apprennent que 2/3 des actifs travaillent dans une autre commune de résidence (66,4%) contre 33,6% qui travaillent dans leur commune de résidence. Ainsi, sur ce territoire, 82% des actifs utilisaient la voiture pour se rendre au travail, contre seulement 5,1% à pied, 2,5% en deux-roues et seulement 1,2% en transport en commun.

On constate aussi que 72,4% des logements sont des résidences principales. En effet, la majorité de la population du territoire possède un fort ancrage résidentiel, 59,4% des ménages du territoire y vivent depuis plus de dix ans.

Une surreprésentation des jeunes en couple

Sur ce territoire rural, ce sont principalement les personnes âgées de 80 ans et plus qui vivent seules (47,4%). Cependant, la composition la plus fréquente des ménages avec famille est celle qui est constituée d'un couple sans enfant (38,7%)¹⁹, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale en 2014 (26%) et la moyenne du département (29,6 %). Sur la population des ménages de la Communauté des Communes du Pays Civraisien et Charlois, la majorité des personnes âgées de 25 à 79 ans déclarent être en couple. Par ailleurs, on constate qu'il y a davantage de jeunes femmes qui déclarent vivre en couple sur le territoire : 38% des 20-24 ans du territoire déclarent vivre en couple alors que la moyenne nationale est de 23,7% et la moyenne du département de 27,8%.

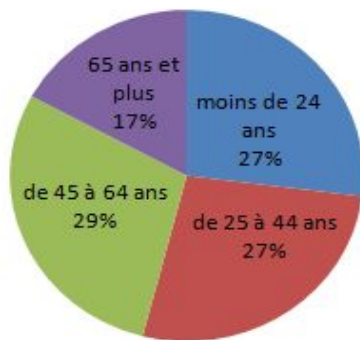
1.3 Description de l'échantillon de la population d'enquête par questionnaire et entretien

Dans le cadre de notre étude, nous avons réalisé un questionnaire, afin de connaître le profil, le mode de déplacement, la fréquentation d'espaces publics des femmes résidant ou fréquentant

¹⁹ 19,6 % de couples ont des enfants et 6,5% de familles monoparentales

régulièrement le Pays Civraisien et Charlois. Dans cette démarche quantitative, nous avons recueilli 403 questionnaires de femmes de tous âges et de toutes situations sociales.

Graphique 1 : Répartition de l'âge des répondantes au questionnaire



Parmi nos 403 répondantes, 96,5% habitent le milieu rural du Civraisien. En ce qui concerne leur situation familiale, la majorité d'entre elles sont en couple : 32,2% des femmes enquêtées sont mariées, 20,4% vivent en concubinage ou en union libre, 6% sont pacsées. Il y a tout de même une part importante de femmes célibataires (27,4%), qui correspond surtout à des femmes de

moins de 25 ans. Pour ce qui est de la composition du ménage, 15,9% sont seules dans leur foyer et 31,3% sont dans un foyer constitué de deux personnes. Plus de la moitié des femmes interrogées sont dans un foyer composé de trois personnes ou plus (52,8%).

En termes de niveau de diplômes des répondantes, celles-ci sont représentatives des femmes du Civraisien car, selon les données de l'INSEE de 2014, la population du territoire est peu diplômée, et en particulier les femmes. 52,4% des femmes interrogées dans le cadre de l'étude n'ont aucun diplôme (ou possédant un diplôme inférieur au bac), 21,4% ont le baccalauréat (ou un brevet professionnel). Pour finir, 26,2% des femmes sont titulaires d'un diplôme supérieur, parmi elles seulement 6,1% sont titulaires d'un diplôme équivalent à un bac +5. Ainsi, plus de la moitié des femmes interrogées par le questionnaire n'ont pas de diplôme.

Nous avons recueilli un fort taux de réponses de femmes en activité professionnelle, il s'élève à 46,7%. De plus, deux autres situations sont le plus représentées : celle des lycéennes et étudiantes (24%) et celle des retraitées (20%).

Parmi les femmes en activité professionnelle, 157 ont répondu à la question concernant leur type de contrat de travail. Sur ces 157 femmes, 50 d'entre elles travaillent à temps partiel, le plus court

contrat est de 5h et le plus long contrat est de 33h, pour une moyenne d'environ 24h. Leur type de contrat de travail, ainsi que l'emploi exercé, va avoir un impact sur leurs revenus.

Tableau 1 : Répartition des revenus des enquêtées

	Effectifs	Pourcentage%
Aucun revenu/Moins de 800€	130	35,2
Entre 800 et 1300€	121	32,8
Plus de 1300€	118	32
Total	369	100

369 femmes ont bien voulu nous faire part de leurs revenus : 32,8% ont des revenus compris entre 800 et 1300€ et 32% ont des revenus supérieurs à 1300€. D'autres femmes occupant un poste peu qualifié ou sans activités professionnelles ont un revenu inférieur à 800€.

A partir de ces données, nous pouvons dire que les femmes de l'échantillon habitent principalement le Pays Civraisien et Charlois, elles ont entre 16-95 ans. Suivant leur situation familiale, la part des femmes vivant seules est égale à la part des femmes vivant en couple. De plus, la plupart d'entre elles sont issues de la classe populaire et ont peu ou pas de diplôme. D'ailleurs, plus de la moitié des femmes occupent une activité professionnelle en tant que employées. On retrouve ces grandes tendances dans les statistiques de l'INSEE sur les caractéristiques sociodémographiques de la Communauté des communes du Pays Civraisien et Charlois, en 2014.

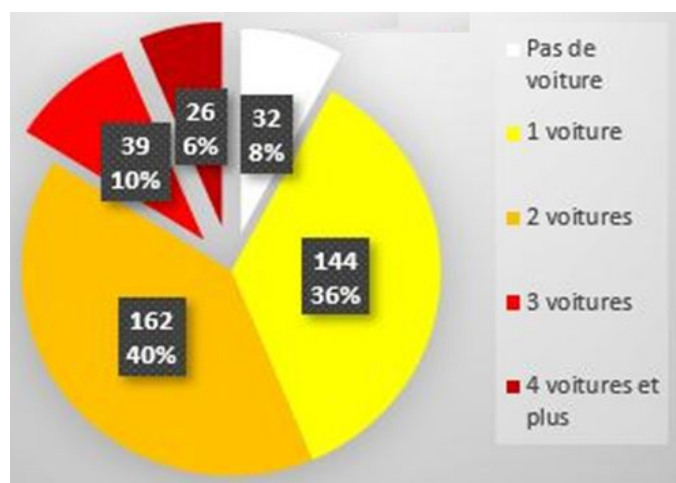
2. Une obligation à la mobilité et peu de transports en commun

Les résultats obtenus par l'analyse statistique sont formels : dans le Pays Civraisien et Charlois, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé. En milieu rural, ce véhicule conditionne grandement l'accès à l'emploi. L'alternative des transports en commun est quasiment inexistante. Heureusement, des initiatives locales permettent aux ménages les moins favorisés d'accéder aux soins, aux lieux de travail ou de formation.

2.1. Des déplacements marqués par l'usage de la voiture

Parmi les 403 réponses de femmes, seuls 4,7% des ménages des femmes n'ont pas de véhicule motorisé (moto, scooter, voiture, camion, etc.). Sans surprise, la voiture est le véhicule motorisé que possède le plus les femmes qui habitent et fréquentent le Pays Civraisien et Charlois.

Graphique 2 : Répartition du nombre de véhicules par ménage

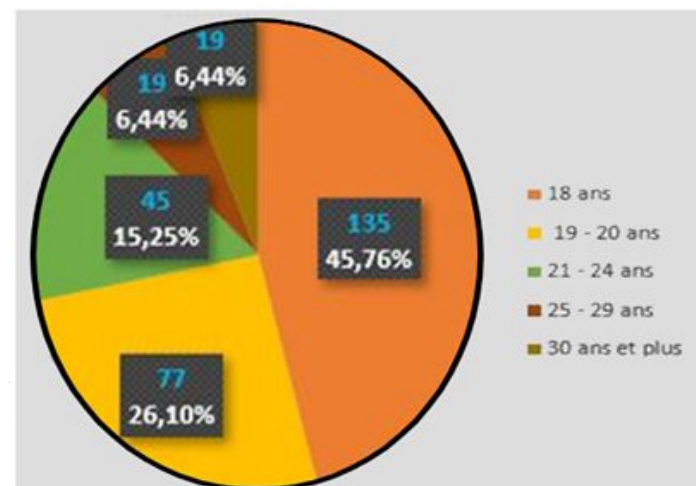


Seuls 8% des ménages ne possèdent pas de voiture. Une très grande majorité des répondantes (76%) ont chez elles une ou deux voitures. La part des femmes ayant deux voitures au sein de leur ménage sont plus nombreuses (40%) que celles ayant une seule voiture (36%). Les autres types de véhicules sont beaucoup moins déclarés : une vingtaine de répondantes ont un scooter chez elles (5%) ;

13,4% ont au moins une moto (54 personnes) et 12,9% possèdent un fourgon ou une camionnette (52 personnes).

Les résultats concernant la possession du permis de conduire sont cohérents, puisque trois participantes au questionnaire sur quatre, soit 76%, sont titulaires du permis de conduire (301 femmes sur 395 répondantes²⁰). Ces résultats exposent clairement la nécessité du permis de conduire dans le Pays Civraisien et Charlois et par extension en milieu rural.

Graphique 3 : Répartition des répondantes selon l'âge d'obtention du permis de conduire



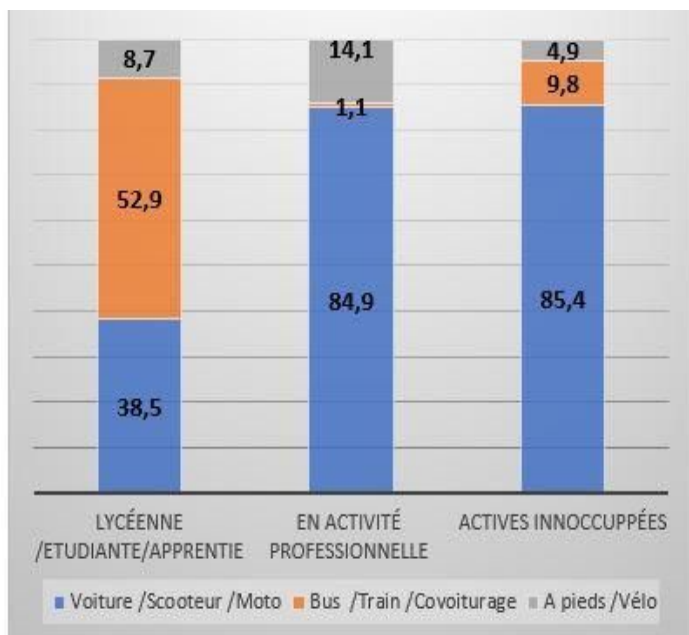
46% des répondantes ont obtenu leur permis de conduire à 18 ans, 26 % à 19 ou 20 ans et 15% entre 21 et 25 ans. Seulement 13% des femmes interrogées ont obtenu leur permis en étant âgée de plus de 25 ans.

n'ont pas souhaité répondre à quelques questions du

Ainsi, le mode de déplacement principal sur le territoire est la voiture : 92% des ménages en sont munis.

Ces résultats correspondent à ceux d'études menées dans plusieurs milieux ruraux. En effet en 2008, l'Enquête Nationale Transports et Déplacements (ENTD),²¹ montre que la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé en milieu rural. De plus, plus la densité urbaine augmente, moins la voiture est utilisée (80 % des trajets sont réalisés en voiture dans les villes de plus de 100 000 habitants et 64 % en région parisienne). On comprend le fait qu'en milieu rural, la mobilité va être directement assimilée à la possession d'une voiture, et que c'est pour cela que son accès va être le plus tôt possible : la moitié des femmes interrogées ont obtenues leur permis de conduire dès l'âge légal. Et une autre part importante l'a obtenue avant 25 ans. Ce véhicule devient alors synonyme d'indépendance et minimise les contraintes de déplacements aux lieux éloignés.

Graphique 4 : Répartition des moyens de transports selon la situation de l'enquêtée (%)



D'autres véhicules sont utilisés par nos enquêtées, mais nos résultats démontrent que l'activité de nos enquêtées correspond directement au moyen de transport utilisé. Les actives occupées (femmes ayant un emploi) et les actives inoccupées (à la recherche d'emploi, en longue maladie, etc.) utilisent presque le même mode de déplacement alors que les femmes en cours de scolarité se distinguent. En effet, parmi les actives occupées et inoccupées, environ 85% des femmes de chacune de ces

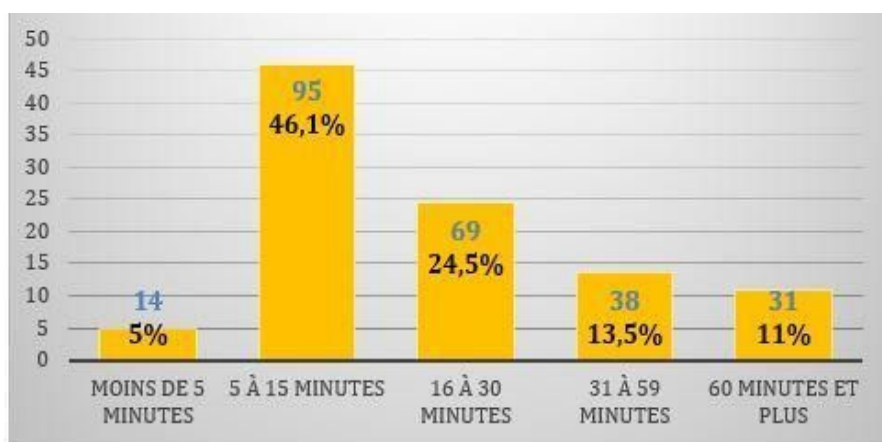
catégories, utilisent autant leur véhicule personnel pour se déplacer. Mais les femmes inoccupées utilisent davantage les modes de transports collectifs (9,8%) que les actives occupées (1,1%). Concernant les lycéennes, environ 53% d'entre elles se rendent en transport collectif sur leurs lieux d'études ; presque 40% viennent en voiture (dont la majorité d'entre elles se fait accompagner par leurs parents).

²¹ Réalisé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

La possession d'une voiture et du permis de conduire apparaît comme une condition d'accès à un lieu de travail. Selon l'étude de Stéphanie Vincent en 2008 montre que le permis de conduire et le véhicule personnel sont des conditions presque indispensables à l'obtention d'un emploi en France.

Le caractère impératif de la voiture en milieu rural semble d'autant plus évident si l'on observe le temps de trajet pour se rendre sur le lieu de travail ou d'étude. Sur notre territoire d'enquête, les répondantes ont déclaré en moyenne avoir 23 minutes de trajet pour accéder à leur lieu de travail ou d'études. Ce résultat correspond à l'évaluation de celle apportée par l'INSEE (2009)²² : "En 2009, en France Métropolitaine, le temps moyen de déplacement des actifs de leur domicile à leur lieu de travail est de 22 minutes environ. Il atteint presque 25 minutes dans les plus grandes aires urbaines (200 000 habitants et plus), alors qu'il est de 17 minutes dans les petites aires urbaines (moins de 50 000 habitants). Hors aires urbaines, il est de 20 minutes environ."

Graphique 5 : Répartition des répondantes selon le temps de trajet en voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études



En observant la répartition des répondantes par intervalle de temps de trajet, on observe qu'au sein de cette moyenne il existe des différences.

La majorité des répondantes ont entre 5 et 15 minutes de trajet (46.1%). Cependant, les répondantes ayant plus de 15 minutes de trajet représentent une importante part des réponses : elles rassemblent 49% des participantes, soit la moitié des femmes concernées. Ces trajets de plus de 15 minutes vont représenter des trajets assez éloignés, où l'offre de travail ne va pas être proche, et que pour y accéder, il faut un moyen de locomotion adapté.

Jean Pierre Orfeuill (2010) dans son article "La mobilité, nouvelle question sociale ?" montre qu'en moyenne l'aire de recrutement des employeurs est de quatorze kilomètres. Si la personne est sans permis et sans diplôme, ce rayon "d'engagement" par les employeurs passe à dix kilomètres. La distance entre domicile et logement est donc un critère pour les employeurs qui distingue les

²²INSEE, "Le temps de déplacement domicile-travail par aire urbaine et département hors aires urbaines", 2009

candidats à l'embauche. Ainsi, tous emplois confondus, plus on habite loin d'un emploi auquel on aspire, moins on a de chance d'être embauché. Pouvoir se déplacer est donc une condition d'employabilité pour accéder au lieu de travail mais également pour le réaliser. Ce qui ne va pas être possible pour les non-titulaires du permis de conduire.

D'après nos résultats, l'accès à l'emploi (et la réalisation de certains emplois) en milieu rural est possible à la condition de détenir le permis de conduire et de posséder un véhicule. Les temps de trajet sont élevés puisque la moitié des répondantes parmi les actives occupées font plus de 30 minutes de route. Réciproquement, les personnes n'ayant pas le permis ni de voiture ne peuvent obtenir un travail. C'est le cas de Sandra, 38 ans, bénéficiaire du RSA, en concubinage avec deux enfants ; certains emplois, même peu qualifiés, lui sont directement refusés.

Dans le Pays Civraisien et Charlois, et globalement en milieu rural, il existe une réelle injonction à la mobilité et cette exigence provoque des inégalités. Dans son article " Mobilités du quotidien. Encouragement ou injonction à la mobilité ? " Sylvie Fol (2009) révèle que cette exigence est devenue une norme sociale. Cette mobilité différencie l'accès aux ressources et activités. Cette injonction devient la condition *sine qua non* à l'obtention d'un emploi. Pourtant la détention du permis et l'achat d'une voiture nécessite des revenus et comme nous l'avons vu, il est très rare d'être salarié sans avoir de voiture. Certaines personnes peuvent donc se retrouver exclues de l'accès à l'emploi. Il est important de considérer que cette injonction à la mobilité n'est pas le propre des milieux ruraux, elle transcende les espaces. En revanche, les milieux urbains disposent de transports en commun qui se veulent accessibles à tous et les personnes appartenant aux milieux les plus défavorisés disposent au moins d'une autre alternative à la voiture, et peuvent éviter le "cercle vicieux" entre chômage et défaut de véhicule. Sur notre territoire d'enquête en milieu rural peu de transports en commun sont proposés par les collectivités, les personnes défavorisées rencontrent alors des difficultés à se déplacer.

2.2. Peu de transports en commun mais des initiatives locales

Malgré le quasi-monopole de la voiture comme moyen de déplacement, il existe une offre de transports en commun dans le Pays Civraisien et Charlois. La première est régionale, il s'agit de la ligne 304 Civray/Saint-Saviol et une ligne de Transport A la Demande (TAD Gençay/Civray). Les autres sont des services proposés par la mairie de Civray destinés aux personnes âgées, un transport santé senior, ainsi que le service mobilité du Secours Catholique "Allô coup de main".

La ligne 106 est une ligne de transport à la demande (TAD), où chaque desserte est organisée en fonction des réservations des usagers pour des destinations et des horaires définis. Cette ligne, ainsi que la ligne 304, est mise à disposition par la société de transport “Les Rapides du Poitou”. La ligne 106 proposée sur demande part de Gençay pour aller à Civray. Cette ligne est devenue “à la demande” car il n’y avait pas assez d’usagers selon le conducteur (le même que la ligne 304). Ce dernier nous a précisé qu’une seule usagère utilisait la ligne 104.

La ligne 304 appelée “la navette” part du centre de Civray, passe par St Pierre d’Exideuil et le lycée d’enseignement professionnel (LEP) Les Terres Rouges, et a pour terminus la gare SNCF de Saint-Saviol. La navette circule deux fois en début de matinée, une fois à “midi” et trois fois dans l’après-midi/soirée, dont la durée de parcours dure moins de 15 minutes. Le tarif unitaire d’un titre de transport est de 2€50, et d’autres tarifs sont proposés selon l’utilisation des usagers.

Nous avons emprunté la ligne 304 en tant que passagers et observé la fréquentation de la navette. Au début du parcours partant de la piscine Oda à 16h54 une seule passagère était à bord, celle-ci est descendue en gare de Saint Saviol. La navette repart à vide pour se diriger vers le lycée professionnel et ramasser une quinzaine d’élèves. Tous ces élèves sont descendus à la gare de Saint-Saviol pour prendre le TER. Une seule passagère est montée dans la navette au retour pour être déposée au centre de Civray, vers 18h. Ce tour étant terminé, la navette fit le même trajet jusqu’à 19h04, mais cette fois sans aucun passager tout le long. Cette observation fut faite un vendredi après-midi, et d’après le conducteur, les jours de plus grande fréquentation sont les lundis et les vendredis. Ainsi, ce sont les lycéens internes au LEP qui sont les utilisateurs principaux de ce transport. Le conducteur confirme : “*la navette est seulement fréquentée par les habitués*”. Selon lui, c’est parce que les habitants de Civray ne connaissent pas cette offre qui fut ouverte en 2015 : “*les gens ne connaissent pas ce service*”. Avec ces horaires, la navette peut couvrir 5 sur 8 TER par jour. Le conducteur nous a expliqué qu’à l’origine, la ligne fut créée lorsqu’une usine locale fut délocalisée à Poitiers. Ainsi, sur demande des ouvriers de cette usine, la ligne fut proposée pour qu’ils puissent être déposés à la gare de St Saviol et prendre un TER en direction Poitiers. Cependant une majorité des ouvriers a préféré utiliser son véhicule personnel pour se rendre sur leur nouveau lieu de travail. Ce faible usage est compréhensible au regard des horaires de la navette.

Dans le questionnaire, nous interrogeons l’usage des transports en commun. Sur 394 répondantes, seulement 53 soit 13,5%, ont déclaré utiliser actuellement les transports en commun du Pays Civraisien et Charlois. Ainsi une majorité écrasante des répondantes, soit 86,5%, n’utilisent pas de transport en commun. Par ailleurs, la question interrogeait quels transports étaient utilisés et beaucoup de répondantes ont précisé “le bus scolaire”. Ainsi, nous pouvons supposer que ces

usagères qui affirment “utiliser les transports en commun du Pays Civraisien” sont surtout des lycéennes.

La question suivante était destinée aux femmes qui n'utilisaient pas les transports en commun, soit 310 femmes, et nous leur demandions pour quelles raisons elles ne les utilisaient pas. La réponse la plus représentée était l'usage de la voiture 41%. D'autres ont déclaré qu'elles n'ont pas la nécessité d'utiliser ces transports (14,5%). Ces réponses sont semblables et on peut déduire que 55% des “non usagères” privilégient d'autres moyens pour se déplacer, surtout la voiture. D'autres répondantes déclarent que le réseau proposé est inadapté (15,8%). Les critiques concernaient les horaires et les trajets qui semblent inadaptés à leurs besoins. Celia (49 ans, micro-entrepreneuse, habitant à Civray), entendue en entretien se plaint qu'il “*n'y a pas assez de transports*”, elle précise “*entre les villages et les villes*”. Elle ajoute que pour ces raisons, habiter à Civray sans voiture “*ce n'est pas possible*”.

Toujours parmi les réponses du “non usage” des transports en commun, 12,6% de femmes affirment qu'il n'y a pas de transports à Civray. De plus, lors de la passation du questionnaire un grand nombre de participantes s'étonnait de la question et devenaient ironiques : “*Il y a des transports en commun ici ?*”. Ce manque de transport peut être un véritable choc lorsque des nouveaux habitants, provenant de villes, arrivent dans le milieu rural. Comme ce fut le cas pour Marina, 49 ans, secrétaire, habitant à Usson du Poitou, originaire de Paris, qui critique fortement le manque de transport, ce qui l'oblige à prendre la voiture. L'offre de transport en commun du Pays Civraisien, hors transport scolaire, est aux yeux des riverains, quasiment inexistante et est très peu utilisée.

En revanche, le réseau de bus scolaires couvre un grand périmètre, certains élèves ont des trajets de plus d'une heure. Pour des adolescentes rencontrées, le trajet domicile-lycée peut aller de 20 à 45 min et cela deux fois par jour. Les élèves viennent au lycée principalement en bus, en effet un membre du personnel du lycée général estime qu'environ 95% des lycéens viennent au lycée en bus. Ce membre du personnel a ajouté que lorsqu'il neige, le lycée est quasiment vide puisque les bus ne peuvent pas circuler et contraignent la quasi-totalité des lycéens.

Du fait de ce dispositif massif de bus scolaire, l'image des transports en commun du territoire concerne essentiellement les lycéens et efface l'existence de l'offre restreinte de la navette. Les adolescents sont mieux pris en charge que les habitants qui souhaiteraient utiliser un réseau de transport public ou en commun.

Les initiatives locales

Outre l'offre proposée par les "Rapides du Poitou", le Pays Civraisien peut compter sur d'autres dispositifs d'aide aux déplacements mis en place par des institutions publiques ou des associations. Cependant, ces transports ne ciblent que des usagers ayant des caractéristiques spécifiques.

La commune de Civray, en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ayant entre autres pour but de favoriser l'accès aux soins de proximité des habitants seniors, a mis en place un service de transport à la demande pour les personnes désirant consulter tout type de professionnel de la santé (médecin, dentiste, etc.) dans un périmètre comprenant Civray-Savigné-Ruffec. Ce service de transport santé senior propose des déplacements pour se rendre chez un professionnel de santé proche du domicile dans le secteur Civray-Savigné. Toutefois, cette offre paraît limitée, et l'obtention de certains critères est indispensable pour pouvoir bénéficier de cette offre. Tout d'abord, les bénéficiaires doivent être âgés d'au moins 70 ans et habiter Civray. De plus, ces personnes âgées doivent "être en situation d'isolement géographique, économique et social"²³ ou être en situation de mobilité réduite. Pour être bénéficiaire de ce service, une inscription est nécessaire ainsi que la possession d'une carte d'accès à ce service, valable un an. Les tarifs sont les suivants : trois euros pour chaque déplacement dans un périmètre Civray et alentours. Cependant, si la personne désire aller à Ruffec, là où se situe le centre hospitalier le plus proche, le déplacement est facturé à vingt euros. Ainsi, ce dispositif peut sembler compliqué d'accès : parce qu'il est réservé à une population âgée et parce que son tarif peut poser problème pour des personnes moins dotées économiquement. D'autres dispositifs locaux existent sur Civray et ses alentours, cette fois-ci à l'initiative d'association et de bénévoles. Parmi elles, le Secours Catholique de la délégation du Poitou est fortement impliqué dans toutes les démarches concernant la mobilité et pour toutes personnes. D'après leur rapport d'activité de 2016, le Secours Catholique du territoire a mis en place différentes formes d'aide et cela à la demande de services sociaux. Ainsi, sur 7 521 euros d'aides financières accordées, 1 413 sont attribués à la mobilité, soit environ 20%. La mobilité a une place bien distincte dans les préoccupations de ces acteurs. Elle est très présente parmi d'autres initiatives réalisées, comme des marches fraternelles ou des démarches administratives dans le cadre de l'obtention d'un micro-crédit. En effet, pour le cas de ces micro-crédits demandés par des bénéficiaires auprès de banques, le secours catholiques se porte caution. Nous avons constaté que pour 12 microcrédits, 10 ont pour nature la mobilité. Quatre microcrédits ont été acceptés dans le but d'avoir une subvention pour l'achat de trois voitures et pour le paiement du permis de conduire (somme accordée par les banques : 7380 euros). Mais d'autres initiatives sont plus implicites en

²³ <https://www.civray.fr/index.php/famille/25-transport-sante-senior>

termes de mobilité mais sont indispensables pour faire apprendre la mobilité. Par exemple, une aide est apportée aux enfants qui ne peuvent aller en vacances. Ces vacances, individuelles pour les enfants de moins de dix ans ou collectives pour les enfants de plus de dix ans, permettent aux enfants de découvrir qu'il existe d'autres lieux que leur territoire d'habitation. Le fait de les faire voyager va leur permettre d'apprendre à se déplacer, les apprendre à pouvoir être mobile. Cette démarche permet de les socialiser à la mobilité.

De plus, le Secours Catholique a mis en place un service d'aide à la mobilité pour les personnes n'ayant pas les moyens : "Allô coup de main". Nous avons rencontré deux bénévoles du Secours Catholique appartenant à la délégation du Poitou (Vienne et Deux Sèvres) mais engagés à Civray. Elles expliquent que l'association et ses membres souhaitent que les personnes en situation de précarité gardent leur dignité. Ce sont les services sociaux qui, souvent par manque de moyens, font appel à la solidarité de cette association pour intervenir auprès des nécessiteux. Pourtant le Secours Catholique refuse de considérer ces personnes comme les "bénéficiaires" du service et les considère comme des acteurs dans une relation d'entraide : "*on aide les gens à s'aider*" nous rapporte une bénévole. Ce service de transport est entretenu par 23 bénévoles, qui donnent de leur temps pour permettre à ceux qui ont besoin de se déplacer. En 2016, le nombre de kilomètres parcouru s'élève à 15 811 km et la moyenne de kilomètres par chauffeurs bénévoles est de 687,5 km. En un an, plus de cinquante allers-retours ont été effectués, et cela quel que soit la longueur des trajets. Sur le territoire couvert par ce service, les principales communes de départ sont Civray et Savigné, avec une trentaine de trajets effectués. Les trajets demandés ne sont pas limités par un certain périmètre, même si la majorité des lieux de destination sont sur le territoire, certaines personnes sont véhiculées vers des milieux urbains, comme Poitiers (environ 35%). En plus d'une non-limitation de distance, ce service ne se limite pas à certaines natures de déplacements, à savoir le motif pour lequel les personnes veulent se déplacer. Sur l'année 2016, ce service de transport a réalisé des déplacements de toutes natures, comme l'accès aux administrations ou tout autre lieu souhaité. La moitié de ces trajets demandés ont concerné des déplacements pour accéder à des services de santé, les autres demandes ont concerné l'insertion professionnelle (Pôle Emploi) et les commerces pour faire des achats alimentaires. Pour ces trajets, l'association demande une participation à hauteur de trois euros. Mais comme l'a expliqué une représentante du Secours Catholique, une forte majorité des utilisateurs de ce service sont des personnes en difficulté financière et si celles-ci ne peuvent régler leurs trajets, elles peuvent donner une somme inférieure à celle demandée.

En dépit d'une offre de transport suffisante et adaptée, des initiatives locales d'aide au déplacement sont mis en place dans le Pays Civraisien et Charlois. La première est destinée à l'accès aux soins des personnes âgées et précaires financièrement. Cette aide aux seniors reste malheureusement difficile d'accès. Le deuxième dispositif, "Allô coup de main", à l'initiative du Secours Catholique est l'une des seules qui autorise l'accès aux soins, aux lieux de travail et d'études, aux visites familiales de plus d'une soixantaine de personnes. Par ailleurs la plupart de leurs initiatives aspire à rompre le lien entre précarité et souci de mobilité. A défaut d'un réseau de transport en commun adapté et d'un soutien efficace des pouvoirs publics, le bénévolat citoyen vient soutenir les personnes précaires et en difficulté de mobilité.

3. La fréquentation des espaces publics et des lieux recevant des publics

En interrogeant les déplacements des femmes dans le Pays Civraisien et Charlois, nous avons constaté que leur mobilité existe presque uniquement à travers les déplacements en voiture. A présent, il est nécessaire de décrypter et détailler les déplacements des femmes qui fréquentent notre territoire d'enquête, c'est à dire rendre compte de la manière dont les femmes occupent l'espace public. En effet leur présence dans ces espaces publics varie selon les moments de la journée entre jour et nuit. Leurs déplacements sont affectés différemment selon leurs activités comme les courses, mais également les loisirs culturels, festifs ou sportifs. Puis certaines précisions seront apportées sur les façons dont les femmes sortent, accompagnées ou non, les lieux et moments où elles évitent de sortir etc. Enfin, il existe, pour les femmes fréquentant Civray et les alentours, des sorties spécifiques comme se rendre à Poitiers ou aller dans les jardins pour les lycéennes.

3.1. Des moments et des lieux de sorties différents

Dans la conception du questionnaire, nous avons isolé les déplacements professionnels ou scolaires des autres déplacements. Nous précisons donc "en dehors du travail" pour connaître les moments de sorties et les lieux fréquentés qui concernent une présence dans l'espace public plus "personnelle". Ainsi les données qui sont présentées dans cette partie rendent compte de toutes les activités en excluant les pratiques professionnelles. Ainsi l'usage du verbe "sortir" ou l'expression "être à l'extérieur" concerne donc des moments ou des activités en dehors du domicile de nos

enquêtées. Il peut s'agir d'espaces ouverts (comme la rue ou les parcs) ou bien de lieux qui accueillent du public (cinéma, club de sport, commerces, bar, etc.)

Les sorties les plus régulières sont en journée : 80,2% des répondantes sortent en journée plusieurs fois par semaine et 13,6% une fois par semaine. Pourtant les répondantes fréquentent aussi l'extérieur en soirée mais ces sorties tardives sont moins nombreuses que les sorties de jour : 28,9% sortent en soirée plusieurs fois par semaine et 22,5% sortent en soirée au moins une fois par semaine. Ainsi la moitié des enquêtées (51,4%) sortent régulièrement en soirée au moins une fois par semaine. L'autre moitié des répondantes fréquente quand même les espaces publics en soirée mais de manière plus occasionnelle : environ 25 % une à trois fois par mois et 11% quelques fois par an. Seul 12,9% des répondantes ne sortent jamais en soirée.

En revanche, les femmes ayant répondu au questionnaire sortent peu la nuit, environ une femme sur cinq sort une fois par semaine ou plus (18,8%). Les femmes ont tendance à fréquenter l'espace public de nuit de manière occasionnelle (37,8%). La plus grande partie des répondantes ne fréquente pas du tout l'espace public la nuit : 43,4%.

Il est nécessaire de rappeler que les emplois du temps structurent les sorties. Si certaines enquêtées ne sortent en soirée "qu'une à trois fois par mois" c'est parce qu'elles travaillent en semaine. Les obligations professionnelles laissent la possibilité de sortir en soirée seulement les week-ends comme le précise Françoise, 44 ans, ouvrière, :

"Le soir en semaine, non, plus le week-end, oui. Mais en semaine, non, vu que le lendemain faut se lever pour aller bosser..."

Les obligations professionnelles et familiales limitent les sorties de nuit. Par ailleurs, certaines enquêtées évitent délibérément de sortir la nuit. Cette auto-exclusion peut être rattachée au sentiment de vulnérabilité, c'est-à-dire la peur de l'agression, comme Lola, 30 ans, coiffeuse, habitant à 15 minutes de Civray :

" Je ne vais jamais marcher à Civray toute seule la nuit... enfin je ne sais pas, on ne sait jamais, on entend des trucs maintenant"

Plus les moments de sortie interrogés sont tard dans la journée, moins les femmes déclarent fréquenter l'espace public. En effet la part des femmes qui déclare sortir souvent (une ou plusieurs fois par semaine) baisse en soirée et davantage la nuit, tandis que les proportions de répondantes qui sortent parfois (une à trois fois par mois ou quelques fois par an) ou jamais augmentent. Plusieurs éléments peuvent limiter les sorties de nuit, cela peut être des obligations professionnelles ou des

peurs personnelles de sortir. Ces éléments seront détaillés à la suite de ces constats (voir Partie II et III).

Les sorties des femmes ont différentes intentions. Il peut s'agir de lieux dédiés aux activités de loisirs ou des obligations liées aux tâches domestiques comme les courses. En effet, pendant la passation des questionnaires, nous avons abordé une liste non exhaustive de lieux de sorties, mais potentiellement fréquentés par les répondantes. Pour chacun de ces lieux nous demandions la fréquence à laquelle elles se rendaient dans ces lieux. Certains lieux ont pu être rassemblés en catégories : les lieux de sorties culturelles ; les lieux dédiés à la pratique d'un sport ; les sorties festives ; enfin nous avons regroupé les administrations publiques avec les lieux de santé. D'autres espaces publics n'ont pas pu être catégorisés, à savoir les associations, les parcs et espaces verts puis les commerces et supermarchés. Ce sont d'ailleurs les supermarchés qui sont fréquentés de manière la plus régulière.

En effet la fréquentation régulière (au moins une fois par semaine) des commerces et supermarchés est de 77,7% et de 17,2% pour une fréquentation occasionnelle (quelques fois par an ou jamais). Les commerces sont potentiellement des lieux de loisirs comme les boutiques mais les supermarchés sont nécessairement fréquentés pour les besoins des ménages. De plus lors de la passation des questionnaires, nous nous sommes rendus dans une grande surface à Savigné et nous avons pu observer qu'une grande majorité des clients étaient des femmes.

Enfin les espaces verts n'ont pas été assimilés à une catégorie de lieux mais comprennent déjà les parcs, forêts ou campagnes. Ces lieux sont souvent dédiés à la détente et aux promenades. Leur fréquentation paraît forte mais 22,1% des répondantes ne s'y rendent jamais. 34,4% d'entre elles s'y rendent de manière régulière : 21,4% plusieurs fois par semaine et 13 % de manière hebdomadaire. Contrairement aux représentations de la ruralité et de leurs habitants 42,4% des enquêtées se rendent dans les parcs, jardins et forêts de manière occasionnelle (19,9% une à trois fois par mois et 22,6% quelques fois par an).

Dans un second temps nous avons assimilé plusieurs lieux en catégories. Tout d'abord, nous avons rassemblé les lieux de sorties culturelles, cette catégorie comporte le cinéma, le théâtre et spectacles, les événements et sites touristiques locaux ainsi que la bibliothèque. La catégorie des sorties sportives regroupe les sorties à la piscine ou dans un club de sport ainsi que le fait de se rendre sur un terrain de sport ou dans un gymnase. Enfin le fait d'aller dans un bar, un café, au restaurant ou dans une discothèque est assimilé à la catégorie "sorties festives"

Graphique 6 : Type de fréquentation de lieux de sorties :



Les sorties les plus choisies par les répondantes sont les sorties culturelles (seules 39% des répondantes n’y vont jamais). Ensuite ce sont les sorties festives qui sont le plus pratiquées avec 44% de femmes ne fréquentant pas les lieux de sorties festives. Enfin, plus d’une femme interrogée sur deux ne fait pas de sport (52% de jamais). Au-delà de ce classement il faut comprendre que chacune de ces catégories de lieux sont complètement ignorées d’une partie de la population : environ une femme sur quatre ne se rend jamais dans ces lieux de sorties.

En dehors du fait qu’une femme sur deux ne se rend pas dans des lieux de pratiques sportives, 19% des répondantes se rend une fois par semaine ou plus dans ces lieux. Ainsi ce sont les lieux de sorties les plus régulièrement fréquentés parmi nos catégories. Se rendre dans les lieux de sorties festives et culturelles régulièrement est réservé à une minorité parmi nos répondantes : respectivement 6% et 8 %. Ainsi la plupart des femmes qui fréquentent ces lieux ne s’y rendent qu’occasionnellement, 55% pour les lieux de sorties culturelles et 48% pour les lieux de sorties festives.

3.2. Des sorties accompagnées et des lieux évités

Pour comprendre les précautions des femmes pendant leurs déplacements, nous avons interrogé leurs habitudes. Lorsque les femmes sortent, 46% d’entre elles déclarent généralement être accompagnées par un proche. Cette proportion de femmes qui généralement ne sortent pas seule est conséquente. Un petit nombre d’entre elles est accompagnée le jour seulement (5,4%), d’autres uniquement la nuit (18,3%) et une majorité le jour et la nuit (22,2%). Ce résultat expose le fait que la moitié des femmes sort accompagnées sans préciser le motif réel de cet accompagnement. Ce constat permet seulement de dire qu’habituellement, une femme n’accède pas seule à l’espace public dans presque la moitié des cas et en particulier la nuit.

Les sorties de nuit ont été abordées à plusieurs moments du questionnaire. A la question “vous arrive-t-il de sortir seule le soir sans raison particulière ?” 43% des répondantes ont répondu “oui”. Il arrive donc à beaucoup d’enquêtées de se promener seules en soirée, à l’occasion. De la même manière, nous avons interrogé le fait de sortir seule pour rejoindre des amis ou de la famille dans des lieux publics et 81% des femmes ont déclaré que cela leur arrivait (la récurrence n’était pas interrogée). En revanche, toujours selon la même formulation, 71,1% ont déclaré qu’elles ne sortaient jamais seules pour se rendre seule dans un bar ou un cinéma. Certaines enquêtées ont justifié leurs réponses par manque d’intérêt aux sorties seules. Cependant l’écart entre les questions que nous venons de citer confirme le fait que les femmes n’envisagent pas ou peu de se rendre seules dans des lieux de loisirs la nuit.

Ensuite, nous avons demandé aux participantes si elles avaient l’habitude d’éviter certains quartiers ou certaines rues et une petite majorité nous a répondu que non (53,7%). Si certains quartiers ou certaines rues sont évités, il ne s’agit pas exclusivement de lieux du Pays Civraisien et Charlois puisque nous interrogeons les habitudes, mais cette part de la population (46,3% des répondantes) est considérable.

Lors d’un entretien, Julia, 34 ans et agent de la fonction publique, nous a précisé un endroit qu’elle évitait particulièrement : le parc communément appelé “Darké”. Cet espace vert se situe derrière l’église Saint-Nicolas au centre de Civray est selon elle “*Connu pour être le coin des drogués et des buveurs de bières*”. Pendant la conduite de l’étude nous nous sommes rendus à Darké à plusieurs reprises et nous n’avons pas eu l’occasion d’observer de telles pratiques. Cependant il nous faut déduire de cet extrait que ce n’est pas le parc en soi que Julia évite, mais les individus qui s’y trouveraient et leurs comportements. Nous prêterons plus d’attention à cette dimension dans la troisième partie.

Spécificité des lycéen-nes.

L’offre scolaire attire de nombreux lycéens sur Civray ainsi, pendant les périodes scolaires, près de 600 lycéens fréquentent Civray. Lors des observations sur le terrain, nous avons pu constater la présence et circulation récurrente des élèves du lycée d’enseignement général et technologique André Theuriet. Ils sont visibles devant l’établissement, à la terrasse ou dans les cafés du centre, ou à attendre leurs parents sur des bancs en face de la mairie, ou encore à Darké, etc. Les lycéennes du Lycée d’Enseignement Professionnel (LEP) les Terres Rouges fréquentent aussi le centre-ville mais moins régulièrement, majoritairement les mercredis après-midi. En effet, le LEP est excentré du bourg de Civray, il faut entre 20 et 30 minutes de marche pour s’y rendre. Lors de nos échanges

avec des lycéennes du LEP, celles-ci nous ont rapporté qu'elles n'avaient pas toujours assez de temps pour se rendre dans le centre-bourg. Mélanie 17 ans, élève au LEP des Terres Rouges a conscience de ce désavantage géographique :

“ Nous on est mal placé (parlant de son lycée), on doit faire pas mal de trotte pour aller au magasin ”.

L'usage du “Nous” montre la différenciation entre les lycéens du centre-ville et de “l'extérieur”. De manière informelle, plusieurs lycéens des deux lycées nous ont confié qu'ils ne fréquentaient pas ceux de l'autre établissement. Ainsi la distance géographique entre les lycées crée une division spatiale, cette dernière renforce une division sociale entre les lycéens.

Par ailleurs, Civray comporte un grand nombre d'espaces gratuits sportifs : un city-stade près du centre-ville ou encore le complexe sportif près du LEP les Terres rouges avec une salle omnisports, terrains de football, etc. Cependant nous avons constaté que ces espaces sont genrés par l'usage : nous avons vu qu'ils sont plus régulièrement occupés par des garçons que par des filles. L'offre d'activités sportives, par extension l'offre d'activités semble plus orientée vers un public masculin. Julian Deveaux et Nicolas Oppenheim établissent le même constat au cours de leur étude sur les adolescents des milieux ruraux. Cette inégalité au sein de l'offre d'activité est liée aux discours sur “l'ennui en milieu rural” : “les filles auraient beaucoup moins d'activités sportives et culturelles que les garçons en raison d'un financement public plus orienté vers les activités prisées par les garçons. (...) Elles se représentent ces espaces comme étant essentiellement dévolus aux garçons de la commune et particulièrement inadaptés à leurs besoins. Elles critiquent le manque d'équipements dédiés aux filles dans la commune, quand les garçons disposent de “leur” terrain de foot, et reprennent à bon compte le fameux “ennui” du jeune en milieu rural” (Deveaux et Oppenheim, 2012:53).

Dans le Pays Civraisien et Charlois, une écrasante majorité de femmes se déplace en voiture, moins d'un ménage sur dix en est dépourvu. Ce véhicule conditionne grandement l'accès aux lieux de travail et d'études. Celles qui en sont privées subissent cette injonction à la mobilité et n'ont pas d'alternatives. En effet, la seule ligne locale de transport en commun reste limitée et méconnue. Seuls les lycéens utilisent plus intensément les moyens de transport collectif. Seules de rares initiatives proposent un soutien à la mobilité, souvent pour les personnes en situation de précarité économiques et dépourvues de moyens de locomotion personnels.

Concernant la présence des femmes dans l'espace public, elle diminue avec l'avancée de la journée et une minorité des répondantes sort régulièrement la nuit. Peu de femmes se rendent seules dans les lieux de loisirs la nuit. Par ailleurs, environ la moitié d'entre elles sont généralement accompagnées lorsqu'elles sortent. Certaines contournent des endroits y compris à Civray pour éviter de mauvaises

rencontres. Les commerces et supermarchés sont les lieux les plus fréquemment visités par les femmes. Une partie de leur présence dans l'espace public est alors conditionnée par la division genrée des tâches. Les autres lieux de sorties, culturels et festifs ne sont régulièrement fréquentés que par une minorité de personnes. Les lieux de sorties sportives sont plus régulièrement visités mais, comme les autres catégories de sorties, environ la moitié des femmes n'y va jamais.

II- Les pratiques différenciées : Les inégalités sociales au cœur de la mobilité

Comme nous l'avons vu dans une première partie, les femmes n'ont pas les mêmes pratiques de déplacement et occupent de manière différente les espaces publics du Pays Civrasiens et Charlois. Dans l'avancée de notre démarche, nous tenterons d'explicitier ces différences en mobilisant la notion du genre afin d'observer la socialisation des femmes et son influence sur leur pratique. Puis, nous tiendrons compte des spécificités du milieu rural pour déterminer les freins à la mobilité.

1. Les contraintes liées au genre

1.1 Socialisation féminine de la mobilité et présence dans les espaces

Les effets du genre sur l'apprentissage à la mobilité et l'usage des espaces publics

A partir des entretiens, nous avons remarqué que le processus de socialisation à la mobilité et à l'usage des espaces publics, des femmes interrogées, était lié au genre et à l'origine sociale.

Dans un premier temps, les filles se caractérisent surtout par un fort usage des espaces domestiques et les garçons par un fort usage des espaces publics. Protecteurs, les parents ont tendance même en milieu rural à limiter les déplacements des filles en leur imposant "*beaucoup d'interdits*" (Sonia, 32 ans, agent d'accueil et administratif). Cette pratique éducative est particulièrement opérante chez les familles issues des classes moyennes et populaires, qui ont intégré l'image que la société projette sur les filles, c'est-à-dire des êtres "faibles et fragiles par nature" (Durkheim, *La division du travail social*, 1893), cantonnées à la sphère domestique²⁴. Par crainte du monde extérieur, notamment la nuit, le contrôle parental sur ces dernières est beaucoup plus sévère par rapport à leurs homologues masculins :

" Mon père était quelqu'un de (...) très autoritaire, surtout avec les filles. (...)", "J'ai connu ça tout le temps, j'ai trouvé ça dur quand j'ai eu 16/17 ans quand je voyais les copines qui me disaient - allez viens... - ah bah non, moi je ne peux pas, moi je n'ai pas le droit. Elles allaient au bal, le parquet, moi, je n'ai jamais connu ça hein... je n'y suis jamais allée". (Claudine 63 ans, retraitée employée)

²⁴Mejias Jane, *Sexe et société. La question du genre en sociologie*, Bréal, coll. "Thèmes et Débats", 200, p.128

“Mon père était quand même assez strict sur les sorties. Il n’aimait pas trop, il ne voulait pas qu’il m’arrive quelque chose. (...)”, “ Les garçons (...), ils allaient faire la fête avec leurs copains, ils avaient 16 ans, mais nous... enfin moi et ma sœur, bah voilà, on est sorties plus tard ! (Rires). On était des filles, mon père a toujours été beaucoup plus protecteur avec nous”. (Tiffany, 24 ans, demandeuse d’emploi)

Néanmoins, nous avons constaté que certaines femmes, malgré les restrictions de leurs parents, faisaient *“le mur”* (Sonia, 32 ans, employée de la fonction publique) en passant en douce par la *“porte ou par le balcon”* (Lucie, 17 ans, lycéenne), pour rejoindre leurs amis, en particulier le soir ou bien ne respectaient pas les heures de rentrée. Quand les parents se sont aperçus qu’elles avaient *“triché”* (Claudine, 63 ans, retraitée employée), ils n’ont pas manqué de les recadrer :

“Il m’est arrivé une fois de rentrer plus tard que l’heure prévue, j’ai eu une claque, alors j’ai fait gaffe après ! “ (Tiffany, 24 ans, demandeuse d’emploi)

Par ailleurs, à l’adolescence, quand ces femmes devaient se déplacer, elles étaient en permanence accompagnées d’un proche, pour se rendre aux activités extra-scolaires, localisées à proximité du domicile, dans les espaces publics de la commune ou à des soirées festives :

“A 16-17 ans, (...) on sortait le samedi soir, c’était nos parents qui nous emmenaient parce que on était avec des copines donc c’était chacun son tour, c’est fait qu’il y a une maman qui nous emmenait et une autre maman qui se levait à 2 heures du matin qui venait nous chercher. (...) Le Samedi soir quand on sortait on allait au bal “ (Rose, 58 ans, employée)

“Non ce n’est pas moi, parce que je ne pouvais pas. Mais elle a été accompagnée de ... J’ai fait si y’a une maman d’une de tes copines qui est là, y’a pas d’soucis, si y’a personne, tu ne sortiras pas. Y’a trop d’agression, y’a trop ... voilà” (Murielle, 50 ans, femme au foyer)

De ce fait, les effets du genre influencent le contrôle parental sur les filles et les garçons. Pour les premières, les déplacements et les sorties sont beaucoup plus encadrées et surveillées. Etant donné que les filles sont assimilées à des êtres faibles et fragiles, celles-ci sont davantage protégées par leur parent par rapport aux garçons.

L’impact de l’origine sociale et résidentielle sur le processus de socialisation à la mobilité

Dans son article, J. Devaux montre que *“l’appartenance sociale et résidentielle des adolescents influence (...) aussi bien les mobilités des adolescents en dehors de leur territoire de résidence que leur ancrage résidentiel (...)”*. Parmi les femmes interrogées, certaines ont passé leur enfance et une partie de leur adolescence dans les grandes villes avant de venir s’installer à la campagne. Le milieu urbain qu’elles ont côtoyé est investi de services de transport en commun, de commerces, d’établissements scolaires, etc. Le contexte urbain leur a permis de se familiariser très tôt aux divers

transports en commun et de délaissier la voiture. Sandra (38 ans, sans emploi) nous raconte que ses parents n'utilisaient pas leur voiture pour se déplacer dans Paris. Son père *“faisait un point d'honneur à jamais prendre la voiture pour aller au boulot, c'était hors de question. La voiture servait que pour revenir ici (Civray) en vacances”*. De ce fait, Sandra marchait avec ses sœurs et son frère pour se rendre à l'école et bien plus tard, elle a emprunté le métro pour rejoindre son école de couture.

En ce qui concerne les femmes originaires de la campagne, elles se rendaient *“à l'école à pied”* (Tiffany, 24 ans, demandeuse d'emploi), située à proximité du lieu de résidence, en compagnie de leur fratrie. Et quand l'établissement scolaire était plus éloigné du foyer, elles prenaient *“le bus scolaire”* (Julia, 34 ans, employée de la fonction publique) ou un membre de leur famille les véhiculait.

Ici, l'appartenance résidentielle joue un rôle considérable dans le processus de socialisation à la mobilité des femmes interrogées. En fonction du contexte urbain et rural, les femmes rencontrent des conditions de déplacement bien distinctes pour se rendre, par exemple, à l'école. En zone urbaine, le service de transport en commun est plus développé, rendant plus accessibles les espaces publics, même éloignés du lieu de résidence. A contrario, en zone rurale, le service de transport en commun est très restreint. Le seul transport en commun que les femmes ont emprunté à l'adolescence est le bus scolaire. Pour réaliser de grandes distances, autres que pour se rendre à l'école, elles devaient dépendre de leurs parents ou d'un proche. Ceci-dit, la marche reste le moyen de déplacement le plus privilégié à l'adolescence pour l'ensemble des femmes interrogées, surtout lorsqu'elles devaient faire des petits trajets.

En plus de l'appartenance résidentielle, nous avons constaté au regard des entretiens, que les dispositions à la mobilité varient en fonction de l'origine sociale des enquêtées. Les femmes issues des classes moyennes et supérieures ont développé leur mobilité à l'adolescence au sein de leur commune mais aussi à l'extérieur, en mobilisant leur capital économique et culturel. Comme Célia (49 ans, cheffe d'entreprise) qui a vécu en Amérique du sud, dans une ville de plus de 2 millions d'habitants. Sa mère était professeure dans une faculté et son père était dans la politique. Pour se déplacer, elle empruntait régulièrement les transports en commun. A 17 ans, elle a quitté son pays pour poursuivre ses études en Allemagne, avant d'habiter en Angleterre pour une durée de 10 ans. Il y a 8 ans, elle s'est installée à Civray avec ses enfants :

“J'ai l'habitude de me déplacer, je me suis déplacée depuis que je suis très jeune, en fait, j'avais 17 ans”

Cette “*habitude*” de se déplacer lui a été transmis dans le cadre familiale qui désormais fait partie intégrante de son *habitus*. En effet, la familiarisation précoce avec les services de transport des grandes villes, les voyages à l'étranger, l'habitude de fréquenter des personnes de nationalités différentes ont conféré à cette femme un rapport d'aisance aux déplacements.

Cette “*habitude*” est aussi visible dans les discours de femmes originaire du Pays Civraisien. Par exemple, Thérèse (77 ans, retraitée institutrice) se dit “*très privilégiée étant fille de garagiste (indépendant), donc il y avait toujours une voiture, voire des voitures*”. Sa famille ne parlait que de voiture et se déplaçait quasiment qu'en voiture. Quand elle fût mariée, elle se rendait à la plage, dans les communes voisines et à l'étranger avec ses filles. Ce goût pour la mobilité a été transmis à ses dernières qui dès l'adolescence se rendaient en bus en Angleterre. Aujourd'hui l'une d'entre elles vit en Angleterre et est mariée à un anglais.

Nous avons également constaté que certaines des enquêtées disposaient dès l'âge de 14-15 ans d'une “*mobylette*” (Rose, 58 ans, employée de la fonction publique) ou d'un “*scooter*” (Lola, 30 ans, cheffe d'entreprise) pour se déplacer, mais seulement dans leur commune.

Pour ce qui est des femmes issues des classes populaires et originaires de la campagne, par manque de moyens économiques, elles ne pouvaient se déplacer comme bon leur semblait, à l'adolescence. Elles dépendaient d'un proche ou de leurs parents pour se mouvoir et empruntaient le bus scolaire pour se rendre à l'école :

“(…) quand j'étais au lycée, j'étais interne, mon père m'emmenait tous les matins, tous les lundi matin je veux dire, et le vendredi ce que je faisais, c'est que je prenais le bus de Chef-Boutonne jusqu'à Sauzé (cf. Sauzé-Vaussais), et après mon père venait me chercher à Sauzé, ça faisait un peu moins loin (...).” (Tiffany, 24 ans, demandeuse d'emploi)

“Oui on rentrait tous les week-ends. Quand on n'avait pas de voiture, ma mère faisait l'aller-retour. Et après, quand on a eu les voitures, on rentrait ensemble toutes les semaines... Bah oui quand Nathalie a eu 18 ans et sa première voiture, on rentrait toutes ensemble. Puis pour l'école, et bien on y allait à pied, et après quand c'était plus loin, on y allait en bus”, (Céline, 43 ans, agricultrice exploitante)

D'autre part, les contraintes économiques ont conduit ces femmes à restreindre leur fréquentation des espaces publics, elles n'avaient “*pas beaucoup de moyens pour faire les boutiques ou aller au ciné*” (Céline, 43 ans, agricultrice exploitante), et choisir une activité de loisir quelconque :

“Bah moi je sais qu'y a ma fille qui aimerait bien faire de l'équitation, mais c'est trop cher. (...) oui c'est trop cher, moi je ne peux pas. Déjà je ne les fais pas manger à la cantine parce que la cantine est chère. Oui l'équitation ça reste cher”. (Murielle, 50 ans, femme au foyer)

Ainsi, les pratiques de loisirs et la mobilité de ces femmes à l'adolescence ont été influencées par le style de vie caractérisé par l'habitus de classe. Les femmes appartenant aux classes dominantes, disposent d'un capital culturel développé et un fort capital économique leur permettant de se mouvoir avec aisance et d'accéder aux espaces publics. A contrario, les femmes issues des classes populaires rencontrent des contraintes économiques qui limitent leur déplacement et l'usage des espaces publics.

1.2 La gestion du temps : L'organisation familiale et la conciliation vie privée-professionnelle

Au cours des dernières décennies, la hausse de l'activité des femmes, le niveau d'instruction ainsi que la réduction de la taille des familles ont pu modifier l'organisation domestique. Les femmes ont sensiblement réduit le temps dédié à l'entretien domestique et consacré davantage de temps aux activités parentales. Pour les hommes également, l'éducation des enfants prend une place plus importante. Cependant, la contribution des hommes aux tâches domestiques est demeurée stable même si le nombre de couples dans lesquels l'homme réalise davantage de travail domestique que leur conjointe augmente. (Champagne, Pailhé et Solaz, 2015). Globalement, et quel que soit le milieu social ou l'âge des enquêtées, ce sont les femmes qui gèrent en très grande partie le travail domestique, qui regroupe la cuisine, le ménage, la gestion du ménage, le temps parental, les courses, le soin aux adultes et les trajets (Sofer & Thibout, 2015).

Nous avons en effet retrouvé ce discours chez plusieurs femmes du territoire comme Sonia, 32 ans, mariée et mère de 2 enfants de 5 et 4 ans. Elle travaille en tant qu'agent d'accueil et responsable et son mari comme ouvrier. Elle précise qu'elle s'occupe de tout car préfère faire les choses elle-même plutôt que de déléguer à son mari "*qui est gauche*". Elle affirme pouvoir aménager ses horaires de travail en fonction de ses enfants. Cas de figure que l'on retrouve chez Lola, indépendante de 30 ans, en couple et ayant deux enfants, qui peut également gérer ses horaires de travail pour pouvoir s'occuper de ses enfants. La gestion des tâches ménagères est aussi prise en charge par elle : "*il fait un petit peu (son conjoint) mais c'est plus moi*", expliquant que son conjoint termine le travail plus tard qu'elle. Même cas de figure pour Nadine, 38 ans, qui s'occupe des tâches domestiques et de la cuisine à elle seule tandis que son mari lui se charge des courses. Il travaille et elle est au chômage, c'est elle qui doit préparer le repas avant l'arrivée de son époux. La

gestion des enfants lui revient également, elle se charge de les conduire en voiture et rend de nombreux services de la sorte à sa famille également.

Ces femmes justifient l'inégalité du partage des tâches par les horaires de travail plus importants ou le plus grand nombre d'activité, considéré légitime, de leur conjoint. Discours que l'on retrouve chez Céline 43 ans, agricultrice indépendante mariée et mère de trois enfants :

“Naturellement, j'en fais un peu plus, c'est clair. Mais... si je lui dis de passer l'aspirateur, il le fait... bon c'est vrai qu'au début, on n'avait pas de lave-vaisselle. Et dès qu'on a eu le 3ème, il est allé m'acheter un lave-vaisselle ! (Rires).” - “Et mon mari, lui est pompier volontaire, ça lui prend pas mal de temps, il est chef adjoint de la caserne en plus... il est aussi formateur de secourisme, de tous les autres sapeurs-pompiers de toutes casernes alentours... Charroux, Civray, Chaunay, Couhé... donc ça lui prend beaucoup beaucoup de temps... et puis, en plus, lui, il fait et du quad et du vélo. (Rires). Des compétes de quad, 4/5 dans l'année, et du vélo... il part, là, une semaine en mai faire le tour de Bretagne... bon voilà, lui c'est un besoin... c'est quelqu'un qui a tout le temps besoin de challenges mon mari... donc je préfère sinon il est tendu ! (Rires). Voilà, on trouve notre équilibre comme ça, on fait comme on peut.”

Claudine, 63 ans, vit seule avec son époux à la retraite. Celle-ci est consciente de devoir gérer tout le foyer à elle seule et déplore le fait que son mari ne se charge d'aucune tâche :

“Il est fainéant comme pas deux. Monsieur, il se lève, le matin, vers 9h30-9h45. Son petit déjeuner est prêt. Même ses pains au chocolat sont coupés en deux. L'autre jour je me suis faite engueulée parce que ce n'était pas coupé dans le milieu... Bon... ensuite, on va chercher le pain. Quand on revient, il s'assoit à la table du salon et il fait des sudokus... jusqu'à l'heure du repas. Là, il change de place. Il va dans la cuisine pour manger. Fini de manger, hop, cuisine, sa chaise, et il refait des sudokus. Vers 2h30/3h, il se met dans le canapé pour faire sa sieste, mais toujours en ayant un œil sur moi. Il me surveille, dès qu'il ne me voit plus, hop hop, il me cherche et il gueule”.

Pour ce cas de figure, ce n'est pas le travail du conjoint qui est la cause de l'inégale partage des tâches domestiques mais le caractère du conjoint selon Claudine “*fainéant comme pas deux*”.

Béatrice 59 ans, secrétaire, a fait le choix de déménager afin de mieux assurer la gestion de sa vie familiale et professionnelle :

“Le matin, ça allait on avait les mêmes horaires, mais le soir, je finissais à 17h30 et lui vers 18h30-19h, on arrivait à Châtain il était 20h. Ça n'a pas été facile. Ma fille était au collège et c'est ma mère qui allait la chercher. Moi je travaillais à 80%, donc je ne travaillais pas le lundi, et lui en plus, il travaillait le samedi, alors ce n'était pas facile. Après il a travaillé à 90% mais bon, ... A 7h-7h15 on partait, on enchaînait le boulot et on rentrait à pas d'heures... On n'avait pas de vie de famille, on était fatigués... Bon le déménagement il le fallait” ! Béatrice s'est donc mise en disponibilité, sa deuxième fille est née, et toute la famille a emménagé définitivement dans la maison à Châtain. “Avec un bébé, je n'allais pas faire 150 bornes par jour, je ne me sentais pas capable. Et puis, voilà, il a fallu faire comme ça, on a un peu galéré mais bon. Je ne me voyais pas faire toute cette route avec des enfants.”

La conciliation entre la vie privée et professionnelle est une thématique qui ressort chez les femmes actives ayant des enfants.

Célia, 49 ans, mère célibataire, travaille comme micro-entrepreneuse. Elle a choisi cette voie afin de pouvoir être son propre patron et pouvoir gérer son temps comme elle le souhaite. Elle a pris cette décision car le statut de salariée qu'elle occupait auparavant ne lui laissait que très peu de temps libre pour pouvoir s'occuper de ses deux enfants. Elle possède une voiture, a son permis, mais peu de temps libre car elle travaille beaucoup malgré tout.

Quant à Valérie, 50 ans, celle-ci regrette le temps où ses deux filles étaient enfants et qu'elle ne les voyait que très peu le soir en raison de sa charge de travail trop importante en tant que décoratrice d'intérieur. Elle vit aujourd'hui seule et tente de "rattraper le temps" avec ses filles.

Non seulement ces femmes prennent en charge les tâches domestique, mais ce sont également elles qui s'occupent de l'éducation de leurs enfants comme le précise Valérie :

"il n'y a aucune question taboue, je répondrai, si je ne sais pas je me renseignerai où on va voir ensemble ... voilà, on peut parler de tout ! [...] Leur père les a abandonnés, il a refait sa vie avec une autre femme et a eu un enfant. Mais c'est injuste elles n'ont pas mérité ça "

Valérie, déclare qu'elle a peu de temps libre, celle-ci travaillant 70h par semaine ne réalise que très peu de sorties.

Même cas pour Marina qui "manque de temps" à cause de son travail, mais aussi parce qu'elle doit souvent emmener sa fille chez ses amis ou pour d'autres activités : *"il faut la véhiculer tous les quatre matins, il faut l'emmener tous les matins, la ramener tous les soirs"*. Rose, qui travaille et possède une voiture rencontre la même difficulté du manque de temps surtout dû à la gestion du travail domestique et de son activité professionnelle. Elle a par exemple arrêté ses loisirs à la venue de ses enfants contrairement à son époux qui a continué.

"C'est pour ça que je n'avais pas choisi de ne pas travailler le mercredi, parce que au moins le mercredi je pouvais faire mon ménage, mon repassage et le samedi et dimanche on pouvait aller faire les courses tranquilles, on pouvait aller au sport tranquille, heu voilà c'est (...)."

C'est elle qui emmenait ses filles aux entraînements et au catéchisme le mercredi après-midi. Elle va de temps en temps regarder les matchs de ses filles (handball, basketball, tennis, etc.).

Julia, n'ayant pas encore d'enfant, est consciente que la conciliation de la vie familiale et professionnelle peut devenir problématique et diminuer drastiquement le nombre de sorties :

"Non, on n'a pas d'enfant encore, je pense que les horaires, les activités, les ... ça s'entend en fait quand on n'a pas d'enfant. Parce que l'un et l'autre on réduirait énormément les activités (...). Non"

mais ça ne va pas être possible quand j'aurai des enfants, je l'sais, je l'sais. Déjà moi j'ai un boulot où je ne finis pas avant 16h30, donc le temps de faire la route ça fait 7h, c'est déjà tard quoi."

Pour Thérèse, avant le décès de son mari, elle devait en permanence s'occuper de lui étant malade, elle n'avait donc que très peu de sorties.

Pour la grande majorité des femmes interrogées, ce sont elles qui assument les tâches domestiques mais certaines d'entre elles nous ont fait part de l'implication de leur conjoint dans ces tâches. C'est notamment le cas de Rose, 58 ans, mariée, agent d'accueil et mère de 3 filles. Elle explique que les tâches ménagères ont toujours été réparties entre elle et son époux :

"il (son mari) est le petit dernier d'une famille de trois garçons, une famille recomposée, donc ma belle-mère a eu trois garçons et elle les a élevés comme des filles. Elle leur a appris à faire la cuisine, à faire le ménage, oui, moi je n'ai jamais eu de soucis pour ça heu voilà".

Même cas pour Julia, 34 ans, ayant un Master et pacsée à son compagnon, psychologue. Pour ce couple également, les tâches domestiques sont réparties :

"Ah c'est même sûr. Enfin non mais heu (rire) oui nous sommes un couple moderne (rire). Non j'rigole. Non mais par contre c'est vrai moi je n'aurais pas, enfin j'veux dire moi j'ai un travail, lui il a un travail, on a tous les deux un travail j'vois pas pourquoi j'en ferai plus que lui quoi. Donc voilà, oui, oui, on se partage, d'ailleurs c'est lui qui fait la cuisine, ce qui est assez rare, je l'note parce que toutes mes amies m'envient. Et moi j'fais la lessive, les trucs comme ça. (...) Le ménage c'est chacun son tour aussi. Bah quand moi j'travaille et lui pas, bah c'est lui qui fait le ménage quoi. Les courses c'est pareil, c'est chacun son tour ou on essaie d'y aller le samedi quand on est tous les deux, comme c'est un peu une corvée, un bien la corvée on la fait à deux ... Le marché c'est sympa, les courses c'est une corvée (...)"

L'une explique cette égale répartition à l'éducation qu'a reçu son époux et la seconde s'appuie sur l'égalité des membres du couple et sur le fait qu'ils ont la même charge de travail. Cette différence peut s'expliquer à travers l'âge ou le statut social de ces femmes, l'une étant âgée de 58 ans, fille de parents agriculteur et ayant obtenu un Bac, et la seconde, ayant 34 ans et ayant obtenu un master.

En tenant compte des discours des enquêtées lors des entretiens et des observations, nous avons remarqué que les femmes avec enfants n'ont pas ou peu de temps libre. Le travail domestique occupe une place importante qui réduit considérablement ce temps libre.

En 2010, les femmes consacraient 183 minutes par jour au travail domestique, soit près de 3h, les hommes y consacraient 105 minutes, autrement dit, les femmes réalisent près des deux tiers des tâches domestiques (Champagne, Ariane et Solaz, 2015). Elles ont donc moins de temps pour les autres activités.

Les femmes actives rencontrent le même problème de manque de temps car elles doivent en plus de gérer le travail domestique, concilier leur vie professionnelle. Selon les travaux de Céline Brousse

en 2015, les personnes actives reportent au week-end les activités domestiques. Ainsi, le samedi, les travaux domestiques occupent 1h15 de plus qu'en semaine et 45 minutes de plus le dimanche incluant la préparation des repas qui semble importante le week-end pour les personnes en activité professionnelle. Concernant les personnes sans activité professionnelle, elles répartissent plutôt les tâches domestiques dans les jours de la semaine.

Le fait d'avoir peu de temps libre réduit fatalement les sorties et loisirs des femmes. Cependant leurs déplacements ne sont pas réduits pour autant, en effet, comme nous l'avons vu plus haut, leurs déplacements sont principalement liés au travail, aux tâches domestiques ou aux activités des enfants. Ces situations montrent que les femmes consacrent essentiellement leur temps à leurs enfants et aux tâches ménagères. La répartition inégale des tâches domestiques dans le couple conduit ces femmes à devoir diminuer voire arrêter leurs activités extérieures pour se consacrer davantage aux tâches ménagères contrairement à leur conjoint. Elles s'autorisent parfois des sorties, des activités de loisir, mais cela n'est pas quotidien. Ici, l'organisation familiale repose essentiellement sur les femmes. Au cours des dernières années, les femmes ont accru leur temps de travail rémunéré, et les hommes l'ont au contraire diminué de telle sorte qu'aujourd'hui, les emplois du temps des hommes et des femmes se ressemblent davantage (Gershuny, 2000 ; Chenu, 2003). Malgré ce constat, ce sont les femmes qui prennent en charge la majeure partie du travail domestique.

Ce temps consacré au travail domestique réduit le temps consacré aux sorties. Mais ce sont surtout les femmes qui assurent les trajets concernant leurs enfants. Le travail domestique affecte le temps consacré aux loisirs des femmes mais celles-ci se déplacent toujours autant voire plus.

En effet, nos analyses statistiques appuient ce constat en montrant que plus l'on a de personnes dans le foyer, plus la mobilité est forte. Une corrélation très significative ($p=0,009$) apparaît entre le nombre de personne dans le foyer et le " degré de mobilité ".

Ainsi, on constate que 30,6 % des foyers composés d'une seule personne ont un degré faible de mobilité tandis que seulement 7,7% des foyers composés de quatre personnes ont un degré faible de mobilité. A l'inverse, 16,1% des foyers composés d'une seule personne ont un degré élevé de mobilité contre 25,8% des foyers composés de cinq personnes ou plus. Ces résultats montrent que le fait d'avoir plusieurs enfants ou membres de la famille dans son foyer, pousse les femmes à réaliser de nombreux trajets, souvent dû à leurs obligations familiales tels que les courses ou l'accompagnement des enfants à l'école ou aux loisirs. Par ailleurs, le fait d'être seule dans le foyer

incite à passer plus de temps chez soi, notamment dans un milieu rural où les activités extérieures ne sont pas nombreuses. Julia par exemple, vivait seule avant d'être en couple :

“Quand j'étais chez moi, je me retrouvais toute seule, ça n'avait pas d'intérêt, là maintenant quand je rentre du travail on est deux, on discute on parle de notre journée et tout. Ça a plus d'intérêt de rester chez soi quand on est deux, que toute seule, moi, je préférerais être ailleurs quoi”.

Elle ajoute que lorsqu'elle était seule, elle passait la plupart de son temps libre à regarder la télévision chez elle.

Marie-Hélène Lechien (2013), souligne une certaine exclusion des femmes vivant en milieu rural quant aux loisirs ; elle explique que “la sociabilité des cafés, le football, la chasse, la pêche ou l'engagement comme sapeur-pompier volontaire constituent des lieux d'investissement avant tout masculins.” (Lechien M-H., 2013:131)

2. L'appartenance socio-spatiale

2.1 Socialisation et ancrage résidentiel

Les relations sociales sur la scène scolaire

Au regard des discours des femmes originaires de la campagne, nous avons remarqué une grande proximité entre elles et leurs amis, dès l'enfance, qui est surtout liée à leurs « manière » d'habiter (usages des territoires, dimension spatiale des ressources sociales et des pratiques, perspectives de mobilité résidentielle...) »²⁵. “Celle-ci se définit essentiellement par un fort ancrage au territoire de résidence.” En effet, elle se traduit par une situation de grande proximité entre les jeunes d'une même commune et/ou des communes voisines, car en zone rurale, la densité de population est très faible par rapport à la ville, impliquant une forte intensité des relations sociales entre les habitants, c'est-à-dire l'interconnaissance.

Selon J. Devaux, l'interconnaissance apparaît fortement à la préadolescence : “Elle s'appuie avant tout sur l'expérience de la scolarisation commune” en école primaire et au collège, qui présentent “toutes les caractéristiques d'une école “rurale” avec ses faibles effectifs, (...) ainsi que par la proximité établie entre le corps enseignant et les familles.”²⁶ Puis, elle s'accroît dans les espaces

²⁵ Devaux Julian, “L'adolescence à l'épreuve de la différenciation sociale. Une analyse de l'évolution des manières d'habiter de jeunes ruraux avec l'âge”, Sociologie 2015/4 (Vol.6), p342

²⁶ Ibid. p343

publics des communes d'habitation, où les jeunes ont tendance à retrouver des camarades de classe, comme Lucie (17 ans, lycéenne) :

“A 13 ans j'allais au centre-ville (...) on allait jouer au foot avec des filles, des gens de ma classe, c'est tout. J'allais souvent chez Juliette, chez Mélanie (des camarades de classes), on sortait”.
(Lucie, 17 ans, lycéenne)

De plus, J. Devaux souligne que même le passage du collège au lycée ne modifie pas, voire très peu leur manière d'habiter. Les jeunes qui se sont côtoyés au collège ont tendance à se retrouver dans le même lycée : Caroline ²⁷(35 ans, étudiante) originaire de Charroux (11 km de Civray) nous raconte qu'elle a été scolarisée au collège de sa commune avant de retrouver le collège de Civray, situé à proximité du commerce de ses parents. Elle a ensuite fréquenté le lycée de Civray où à elle a revu ses camarades de classe du collège.

Pour ce qui est de notre enquête, les adolescentes que nous avons rencontrées sur le terrain fréquentent les établissements scolaires de Civray ou des communes voisines accueillant majoritairement des élèves d'origine rurale. Effectivement, lorsque nous avons réalisé un focus groupe avec une classe de seconde au lycée professionnel de Civray, nous étions face à deux garçons et neuf filles. La plupart des élèves habitaient Civray ou les bourgs proches de la commune tels que Katy (16 ans) qui venait de Champagné-le-sec (à 11 km de Civray). Plus encore, cette entrée au lycée accorde plus de temps libre aux élèves par rapport au collège, ce qui permet aux adolescentes d'investir progressivement les espaces publics de la commune en compagnie de leur groupe d'amis, notamment des camarades de classes. Comme ce fût le cas lors de la passation des questionnaires à “*darké*”, où nous avons remarqué un groupe de jeunes assis sur la pelouse et revu ce même groupe de jeunes au restaurant du lycée professionnel servir des clients. Parmi ces jeunes, quelques adolescentes avaient participé au focus groupe. Nous pouvons supposer que ce groupe d'adolescents se sont accordés des temps sociaux en dehors du lycée pour préserver leur lien.

Cette proximité se joue également dans les bus scolaires. La majorité des lycéennes que nous avons interrogées durant la passation des questionnaires empruntent le bus scolaire pour se rendre au lycée. Cette tendance est aussi visible dans les données statistiques : sur l'ensemble des enquêtés 51,7% des lycéennes déclarent prendre le bus scolaire contre 35,6% des lycéennes qui vont au lycée en voiture, sachant que sur l'ensemble des lycéennes interrogées, 96% d'entre elles habitent en milieu rural.

²⁷ Enquêtée rencontrée lors de notre première semaine d'immersion sur le terrain

Ainsi, les filles sont plus disposées à côtoyer leurs pairs au quotidien sur les bancs de l'école et dans le bus scolaire, et à entretenir une relation de proximité en dehors des établissements scolaires

Un capital social nourri par les parents

Pour préserver la proximité qui s'établit entre les adolescentes d'une commune, nous avons constaté via les entretiens que les parents organisaient des *sociabilités domestiques*²⁸, qui résultent à des fréquentations de voisinage et de groupe d'amis. Elles s'observent, par exemple, dans certaines situations où les filles sont autorisées à accueillir des amies au sein du foyer ou à se rendre chez ces dernières. Béatrice (59 ans, secrétaire) nous rapporte qu'elle pouvait visiter des amis, à l'âge de 16 ans ; ou encore Tiffany (24 ans, demandeuse d'emploi) :

“ Avant j'allais chez des amies, ou elles venaient à la maison, mais ce n'est pas arrivé souvent. J'avais droit d'aller chez elles (...) ”.

De même, pour rejoindre les lieux de loisirs, situés à proximité du lieu de résidence, les parents ont invité les adolescentes à marcher avec *“des petits voisins”* (Murielle, 50 ans, femme au foyer), comme la fille aînée de Thérèse (77 ans, retraitée institutrice). Lorsqu'elle allait au catéchisme, elle s'y rendait *“avec une petite voisine”*. En outre, d'autres femmes au cours des entretiens, ont spécifié qu'elles occupaient parfois leur temps libre en investissant les espaces quasi exclusifs de leur territoire de résidence. On peut évoquer le cas de Lola (30 ans, cheffe d'entreprise), qui à 16 ans, utilisait son scooter uniquement pour se déplacer dans sa commune, étant donné que ses parents lui avaient interdit d'aller au-delà du territoire de résidence.

A l'aune des données statistiques, nous avons constaté que les enquêtées, à l'âge de 15 ans, occupaient principalement les espaces de leur quartier et de leur commune, seules (80,6 %) ou accompagnées par des amis (71%), et qu'elles étaient très peu à sortir au-delà de leur commune d'habitation. Ce constat se rapporte aux réponses données par les femmes ayant vécu en milieu rural mais aussi celles des femmes qui ont passé leur adolescence en milieu urbain. Cette observation revient à rappeler les effets du genre sur le processus de socialisation à la mobilité dans lequel l'ancrage au territoire de résidence est plus établi dans les pratiques des femmes. En effet, leur mobilité étant restreinte par le contrôle parental, ces femmes en plus tendance à réaliser de petites distances exclusivement dans leur quartier ou dans leur commune.

²⁸ Ibid. p344

Par le biais d'une socialisation différenciée, les parents prennent plus de dispositions dans l'encadrement des sorties des adolescentes et leur réseau social. Assurément, ils produisent un travail d'instauration et d'entretien, nécessaire pour concevoir des liaisons durables²⁹ entre les adolescentes et leur groupe d'amis afin de nourrir leur capital social³⁰.

“Tout le monde se connaît”

En milieu rural, on est bien loin de l'anonymat des grandes villes. Suivant les commentaires laissés par nos enquêtées dans les questionnaires, beaucoup d'entre elles déclarent que *“dans les petites villes tout le monde se connaît”* ou presque. Rappelons le fait divers *“l’octogénaire agressé a reçu de nombreux soutiens”*³¹ qui a *“choqué”* toute la population du Pays Civraisien. Lors des entretiens et des observations, certaines femmes nous ont révélé l'identité de cette personne âgée qu'elles connaissaient personnellement ou qu'elles ont eu connaissance par le biais de leur proche :

“Oui, oui, je sais qui c'est cette vieille dame là. Oui ça fait grand bruit à Civray (...)” (Thérèse, 77 ans, retraitée institutrice)

“Mme X tenait une boutique de vêtement. Elle s'est faite agressée par des jeunes d'un centre de logement. (...) Elle est allée en maison de retraite depuis.” (Armande, 75 ans, retraitée employée)

Nous avons aussi le cas de Lucie (17 ans, lycéenne): elle nous révèle qu'après avoir quitté son petit-ami, celui-ci lui a accolé une réputation de *“salope qui est avec les mecs que pour... voilà”*, lui valant des injures dans les espaces publics de Civray. Cette mauvaise expérience lui a donné l'envie de quitter cette commune car *“c'est tout petit donc tout le monde se connaît”*.

Au-delà des tensions que peuvent générer les rumeurs sur les usagers de Civray, connaître les habitants de son hameau apporte bien souvent un sentiment de bien-être et de sécurité pour les enquêtées. Etant donné que *“Tout le monde se connaît”* dans les communes du Pays Civraisien, les enquêtées ont pour la plupart minimiser les faits du harcèlement de rue déclarant que ce phénomène n'existe pas à la campagne :

²⁹ Bourdieu Pierre, *“Le capital social”*, In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 31, janvier 1980. Le capital social. pp. 2-3

³⁰ *“Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles.”* Ibid. p2

³¹ Article paru le 14 novembre 2015 dans la Nouvelle République du Centre Ouest

”En plus c’était une petite commune, tout le monde connaissait tout le monde, donc heu non y’avait pas de harcèlement de rue (...)”, “c’est bon on est à Civray, ça va quoi tu crains pas grand-chose.” (Julia, 34 ans, employée de la fonction publique)

Par conséquent, le capital social favorise l’ancrage des femmes à leur territoire de résidence, qui se manifeste par la connaissance et la reconnaissance des habitants de leur commune. D’autre part, cette sociabilité de l’ancrage requiert nécessairement de l’ancienneté résidentielle produisant ce que Jean-Noël Retière appelle un « capital d’autochtonie » :

“Ça fait 40 ans que je suis sur Civray, (...), j’y suis bien, je connais bien les gens et j’y suis bien habituée et je trouve tout ce que je veux. Je n’ai pas forcément envie de ... bien sûr de temps en temps on va à Poitiers parce que bon les grands magasins (...). Non, non je trouve qu’il y a tout ce qui faut, il y a la bibliothèque, il y a le cinéma, il y a la piscine, il y a du sport, il y a des activités. Moi j’ai mon travail ici, je ne me vois pas maintenant partir à Poitiers par exemple pour prendre le train tous les jours (...). Je suis bien là, j’aime bien mon métier, j’aime bien mes collègues, j’aime bien ce que je fais”. (Rose, 58 ans, employée de la fonction publique)

“Elle est née à Civray, elle y a vécu toute sa vie et elle me dit qu’elle va certainement y mourir aussi si sa santé lui permet”. (Extrait du journal de terrain, Femme de 60-70 rencontrée dans la salle d’attente du cabinet médical de Savigné).

L’ancienneté fait visiblement l’unicité des ressorts du sentiment d’appartenance à un espace géographique, identifié comme local, en plus d’un renforcement d’un réseau social spécifique au milieu rural, ce qui renforce le capital d’autochtonie.

L’ancienneté fait visiblement “l’unicité des ressorts du sentiment d’appartenance à un espace géographique, identifié comme local, en plus d’un renforcement d’un réseau social spécifique au milieu rural, ce qui renforce le capital d’autochtonie, associé à une série de pratiques symbolisant le refus du déracinement” (Retière, 2003).

Par ailleurs, nous avons constaté à travers les entretiens, que certaines femmes d’origine rurale, avaient quitté leur commune de résidence pour s’installer en ville, mais elles ont été contraintes de revenir à la campagne, étant donné qu’elles n’avaient pas trouvé d’emploi ou étaient en échec scolaire ou alors elles avaient également l’envie de retrouver leur terre d’origine. Nous avons le cas de Valérie (49 ans, cheffe d’entreprise), originaire de Civray, qui a réalisé ses études d’art floral et de décoration à Saintes avant de trouver un emploi sur Poitiers en tant que décoratrice d’intérieur. Après plus de 20 ans d’exercice, et à la suite de son divorce, elle décide de “*changer de vie complètement*” en ouvrant un bar sur Civray avec l’aide de sa famille. Valérie s’est vue refuser sa demande d’emprunt auprès des banques, et elle a demandé à sa sœur et son beau-frère qui habitent Romagne (15 km de Civray) de l’aider à financer son projet. Nous pouvons supposer que Valérie a

choisi sa terre d'origine pour rebondir dans la sphère professionnelle en ayant le soutien de sa famille à proximité, en particulier sa sœur. Cette situation renvoie à l'un des critères spécifiques du capital social qu'est "la bienveillance que les autres ont envers un acteur (qui) peut être une source de valeur, c'est-à-dire que les ressources sociales inhérentes aux relations peuvent être utilisées à des fins économiques. Ainsi les acteurs peuvent retirer des bénéfices de leur appartenance à des réseaux sociaux."³²

En somme, l'ancrage résidentiel résulte d'une socialisation bien spécifique au milieu rural. La faible densité de population favorise ici l'interconnaissance. En effet, les filles ont plus de chance de rencontrer et de retrouver leurs pair.e.s sur les bancs de l'école où elles vont créer et développer leurs réseaux sociaux. Les parents vont également jouer un rôle dans la construction du capital social de leur enfant, ils organisent des sociabilités domestiques pour entretenir les liens qui existent déjà entre les filles et leur groupe d'amis. Ces liens sont très peu modifiés lorsqu'elles arrivent au lycée. Ayant plus de temps libre qu'au collège, elles s'accordent des temps sociaux dans les espaces publics des communes. Cette sociabilité formelle ou informelle réfute empêche l'anonymat en milieu rural. En effet, dès l'enfance, les femmes sont conviées à côtoyer les gens de leur commune, ainsi elles apprennent à connaître et à reconnaître ces derniers, de ce fait "*tout le monde se connaît*". Ceci dit, cette expérience, quasi rurale, renforce l'ancrage résidentiel de ces femmes et leur capital d'autochtonie qui se requiert nécessairement par de l'ancienneté résidentielle.

2.2 "Mobilité dans la tête" et ambition scolaire

Lors de nos échanges avec les habitants du territoire, une expression est apparue à plusieurs reprises : " la mobilité dans la tête ". Celle-ci est expliquée, notamment par les acteurs du territoire comme la capacité " intellectuelle " de pouvoir se déplacer. Ici, l'obstacle aux déplacements n'est pas matériel " ou extérieur " mais inhérent à l'individu lui-même, c'est lui qui se met " des barrières ". Ainsi, un des acteurs du territoire traite de ce phénomène de la manière suivante :

"Si on n'est pas mobile, ici c'est compliqué ça c'est sûr et on croise pas mal de gens qui viennent louer des scooters notamment, mais pour qui c'est compliqué, ça reste des petites missions d'intérim, ça reste beaucoup du précaire. Après il va falloir être mobile c'est à dire passer le permis, avoir les moyens de passer le permis, les moyens intellectuels aussi de le passer, des fois c'est compliqué. Et, bon moyen financier bien sûr de le passer et puis c'est aussi être mobile dans la tête, c'est à dire, se dire "bin oui je peux aller travailler à 50 km et revenir ou je peux aller travailler finalement à l'autre bout du département et déménager" Vous voyez, ce n'est pas

³² Arrègle, Jean-Luc, Rodolphe Durand, et Philippe Véry. "Origines du capital social et avantages concurrentiels des firmes familiales", *Management*, vol. 7, no. 2, 2004, pp. 13-36.

forcément facile pour des publics en précarité”.

Pour certaines femmes, cette distance de destination peut poser problème. On retrouve chez une de nos enquêtées, Lola, une certaine appréhension quant aux déplacements dans des grandes villes telle que Poitiers. Elle explique qu’il est difficile d’aller à Poitiers-centre, et fait référence à des difficultés de circulation et pour se garer. De plus, elle ne connaît pas bien cette ville et affirme que c’est compliqué si elle veut y aller avec ses enfants. Elle n’y va donc que très rarement.

“Poitiers centre c’est difficile, après pour se garer... il y a tous les sens interdits, là maintenant, mon copain il connaît par cœur parce qu’il a travaillé sur Poitiers avant mais moi...si on veut aller avec les enfants voilà c’est...c’est un peu compliqué. Ça fait un moment que je n’ai pas été à Poitiers vu que c’est difficile et puis...voilà j’y vais plutôt quand les enfants sont à l’école... mais oui le centre de Poitiers c’est... c’est un peu compliqué”.

Même chose pour Thérèse qui a des craintes d’aller seule dans une grande ville et a donc demandé à l’une de ses anciennes élèves de l’accompagner *“parce que Bordeaux c’est Bordeaux, parce que je stresse, parce que c’est loin et parce que je suis seule”.* Elle n’aime pas non plus aller à Poitiers car elle estime qu’il y a peu de place de parking où se garer. Nous retrouvons ce même cas de figure pour Sylvie qui déclare qu’elle avait peur d’aller à Poitiers à cause de la circulation, des voies de bus et des piétons.

“J’ai passé mon permis à Civray alors bon, quand on n’a pas l’habitude, c’est bête mais même pour aller chercher le pain, j’y vais en voiture ! (rires) ”

Sylvie déclare qu’elle se sent plus en confiance aujourd’hui lorsqu’elle conduit, hormis lorsqu’il y a des intempéries, à cause de la circulation en ville et par méconnaissance des routes empruntées.

“Avant je me faisais toujours emmener ! (rires) Mais maintenant pour emmener ma fille faire les magasins, c’est moi qui conduit! C’est autre chose. (rires) ” “ Avant oui, c’était pénible de devoir toujours compter sur mon mari, et puis c’est bien de vivre sa propre... d’être plus indépendante en fait.”

Ces femmes, ayant toujours vécu dans des communes de faible densité ne se sont pas socialisées aux espaces publics des grandes communes ce qui pourrait expliquer leur certaine appréhension actuelle.

Nous avons classé en cinq catégories, les contraintes aux de déplacement que rencontrent les femmes du territoire : les contraintes matérielles, regroupant les raisons économiques et matérielles ; la gestion du temps, regroupant les obligations familiales, le peu de temps libre, et les tâches domestiques ; les mauvaises conditions, regroupant la circulation et le mauvais temps ; les appréhensions, regroupant les mauvaises expériences, les restrictions d’un proche et les peurs/craintes diverses et en dernière catégorie, la distance de circulation.

Cette dernière catégorie a un taux de réponse correspondant à 17,6%. Par ailleurs, les peurs et craintes diverses (9,2%) peuvent correspondre au fait de ne pas vouloir fréquenter une commune en particulier et notamment une grande ville. Rappelons que la ville est majoritairement perçue comme un lieu d'insécurité du fait de la concentration de la population et notamment d'une certaine population dans des " cités " ou Zones Urbaines Sensibles." (Poulot, 2006). Ainsi, la distance de la destination et l'appréhension d'être dans une " grande " ville peuvent s'avérer être handicapants comme tel est le cas pour certaines de nos enquêtées.

Nous avons vu précédemment, que la socialisation des jeunes femmes en milieu rural est un facteur qui détermine leur mobilité en favorisant les déplacements de proximité. Ainsi, leur ambition professionnelle est également impactée, celle-ci étant conditionnée par leur mobilité.

Renahy (2010) souligne le fait qu'un bon nombre des adolescents ruraux ont une résistance à une mobilité géographique et de ce fait, ils s'interdisent eux-mêmes d'accéder aux formations supérieures éloignées géographiquement du domicile parental. Renahy explique cette tendance par le fait qu'un éloignement plus important engagerait des coûts économiques culturels et symboliques. Ainsi, les adolescents issus de milieux populaires seraient davantage touchés par cette restriction.

Nous avons dans nos données d'observation le cas de deux lycéennes inscrites au lycée général de Civray qui nous ont confié vouloir se rendre sur Poitiers afin d'y entamer des études dans le supérieur. Elles ont choisi Poitiers car la ville leur est familière et a l'avantage de correspondre à leurs envies d'études tout en étant proche de leur lieu d'habitation principal (celui de leurs parents). Choisir cet environnement qu'elles connaissent permet de maintenir les sociabilités créées au lycée à Civray (leurs camarades choisissent aussi majoritairement Poitiers) et le soutien matériel et financier de la famille, indispensable pour une première installation dans un logement.

Pendant la semaine d'immersion, nous nous sommes présentés dans les lycées et avons rencontrés les personnels des établissements (Conseillers Principaux d'Education, directeur adjoint, assistants d'éducation...). Un de ces personnel a déploré les choix des lycéens après leur baccalauréat. Filles comme garçons, leurs choix seraient limités à Poitiers et beaucoup d'entre eux " *ne voient pas plus loin que Poitiers* ", synonyme de manque d'ambition. Nous avons déjà rencontré ce type de discours de la part de salariées d'associations vis-à-vis de l'emploi lors de la commission mobilité du 6 février dernier. En effet, certains d'entre eux déplorent le fait que des usagers de leurs associations, au chômage, n'imaginent pas aller travailler plus loin que le département voire même au-delà d'un secteur géographique proche. Ces explications, entendues dans les établissements

scolaires ou dans les associations, psychologisent les comportements et choix de certaines personnes et les attribuent à la précarité économique et la ruralité.

Claire Lemêtre et Sophie Orange ont interrogé ce discours sur les lycéens des milieux ruraux lors d'une étude dans la région des pays de la Loire entre 2014 et 2015. Cette Leur étude s'appuie sur plus de 4500 questionnaires, 43 entretiens et des mois d'observation dans plusieurs lycées de toute la région. Les chercheuses ont rencontré des discours similaires dans les lycées de campagne et déconstruisent ce discours du "manque d'ambition".

D'abord elles analysent statistiquement les origines sociales des lycéens de campagne comparés aux villes de la région selon les répartitions entre CSP des habitants. Puis, elles restituent les contextes économiques des campagnes de la région pays de la Loire qui sont hétérogènes. Les jeunes filles s'imaginent plus souvent être mère à 25 ans en milieu rural que dans les villes. Leurs analyses d'entretiens portent le genre comme registre explicatif de certaines ambitions des ruraux. Beaucoup d'entre elles ont un ancrage résidentiel fort marqué par un engagement associatif local plus élevé que celui des garçons. Enfin et surtout, les auteures analysent la structure de l'offre scolaire et son lien avec les choix des lycéens ruraux. En effet la répartition des places, largement en faveur des filières professionnelles (à l'inverse des villes de la région) sont portées vers des professions féminines comme l'accompagnement, ou comme au Lycée Professionnel de Civray, l'aide à la personne.

"Cette structuration de l'offre scolaire contribue de ce fait à encadrer fortement les aspirations de sorte qu'elles s'ajustent aux besoins du marché du travail local, fortement composé, comme on l'a dit, des métiers d'employés du soin et de l'accompagnement." (Lemêtre & Orange, 2015 : 68).

Ce discours sur les mobilités des lycéens, voire sur des personnes précaires que nous avons rencontrées à Civray est pour les auteures une rhétorique : "la rhétorique du "manque d'ambition" des élèves ruraux porte à considérer les choix scolaires comme du seul fait des élèves et de leurs familles, dédouanant par là toute responsabilité de l'institution scolaire dans les diverses opérations de sélection et de tri qui scandent et orientent les scolarités." (Lemêtre & Orange, 2015 : 64)

Ces explications ne nient pas les faits que nous déclarent les habitants, ces analyses peuvent être rapportées à la situation de Tiffany. Âgée de, 24 ans, e. Elle habite Civray depuis 9 ans. Sa famille a toujours habité le territoire. Elle vit avec son père et trois de ses frères et sœurs (âgés entre 11 et 16 ans), la famille a peu de revenus. Son père est handicapé, sa mère est partie depuis 10 ans et elle est « malade psychologiquement ». Tiffany a été au collège de Civray puis elle a été un an dans un lycée professionnel à Chef-Boutonne avant de suivre une formation puis elle a obtenu un CAP Petite Enfance à la MFR de Gençay où elle a obtenu un CAP Petite Enfance. Elle mentionne lors de

nos échanges qu'elle a toujours été en échec scolaire durant son adolescence et qu'après son CAP, elle est revenue vivre chez son père. Elle a alors travaillé en tant qu'assistante maternelle mais elle faisait très peu d'heures car l'une des conditions recherchées principalement par les familles est d'avoir le permis de conduire et un véhicule. A 22 ans, elle a quitté le foyer familial pour la première fois (hors internat) pour vivre avec le conjoint avec qui elle était depuis un an. Après un an de vie commune dans un appartement à Civray, il y a eu séparation lorsque son conjoint est parti sans la prévenir en laissant des dettes. Sa situation précaire au niveau professionnel et le manque de moyens financiers l'ont conduite à retourner chez son père. Depuis, Tiffany a intégré le dispositif Garantie jeunes en avril qui va lui verser une indemnité lui permettant de suivre une formation de secrétaire médicale à distance et de pouvoir passer son permis de conduire.

Les conditions sociales d'existence ne permettent pas aux jeunes dans la situation de Tiffany de partir. L'échec scolaire force à rester un peu plus longtemps dans le foyer d'origine et l'offre de formation est limitée. Les jeunes de milieux populaires qui ont ce type de parcours sont de cette manière maintenus dans une et entraîne plus de précarité. Celle-ci Cette cause à effet impacte directement les empêche de financer l'accès au permis de conduire et à ou l'acquisition de son leur propre véhicule. La situation de Tiffany montre plus spécifiquement un processus d'autonomisation différencié selon les hommes et les femmes. En effet, Avec cet exemple, nous pouvons nous demander si Tiffany, qui n'est pas partie faire des études ou travailler ailleurs qu'à Civray (son lieu de résidence depuis 10 ans) et qui n'a pas le permis de conduire, a pu chercher à vivre en couple plus tôt pour afin d'acquérir un espace d'autonomie vis-à-vis de sa famille. Selon Michel Bozon, " Une hypothèse serait que les hommes et surtout les femmes qui veulent s'émanciper de leurs parents saisissent l'occasion de vivre en couple dès qu'elles en ont la possibilité. [...] On considère généralement que les femmes dont la situation professionnelle est précaire recherchent la sécurité dans le couple tandis que les hommes attendent d'avoir une situation stable pour commencer une union " (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994 : 1548)

Ainsi on peut supposer que les femmes précarisées accèdent plus tard à cette autonomie de déplacement, indispensable pour l'accès à l'emploi et au quotidien en milieu rural. Comme dans ce cas, elle peut être acquise de manière indirecte comme conséquence de l'entrée dans une relation conjugale. Les pouvoirs publics ont conscience du lien entre mobilité et précarité, l'existence de dispositifs complémentaire comme la garantie jeune de la Mission Locale le prouve.

3. Les contraintes économiques : De la difficulté de déplacement aux freins face à l'emploi

3.1 Les coûts liés à l'automobile

Les femmes rencontrent des difficultés dans leur déplacements qui peuvent être liées à différents facteurs. Nous avons dans nos témoignages une difficulté qui apparaît majoritairement : les moyens économiques. En effet, la mobilité, et surtout sur une longue distance, repose de prime abord sur la capacité physique de pouvoir se déplacer. Outre le fait d'être en bonne santé physique, les moyens de déplacements tels que la voiture sont essentiels et d'autant plus dans les milieux ruraux. Or, la possession d'un véhicule, l'obtention du permis de conduire ainsi que l'entretien du véhicule, le carburant et l'assurance sont des coûts non négligeables pour les ménages. D'après l'INSEE (2007) les coûts liés à l'automobile représentaient en 2006, 12,3% du budget moyen des ménages. Cependant, pour les ménages les plus modestes, leur dépendance vis-à-vis de la voiture et du carburant est d'autant plus grande en milieu rural. Enfin, le renchérissement durable des hydrocarbures risque de condamner les ménages modestes à un effort budgétaire encore plus douloureux voire à des situations d'isolement pour les plus fragiles.

Plusieurs femmes nous ont fait part des difficultés de déplacement dues au fait de ne pas posséder de voiture ou de ne pas avoir les ressources nécessaires pour payer le carburant ou entretenir leur véhicule. Nous retrouvons notamment ce cas pour Nadine, qui est actuellement sans emploi et, avait fait contracter un prêt à la banque afin de s'acheter une voiture mais elle a eu un accident de la route peu de temps après cette demande. Elle n'était pas suffisamment assurée pour réparer le véhicule, de ce fait, elle se retrouve de nouveau sans moyen de transport.

Lucie et Mélanie, lycéennes, n'ont pas encore l'âge de passer le permis (17 ans), mais au-delà de l'âge, elles nous évoquent des problèmes financiers. Mélanie par exemple, souhaite trouver une aide financière pour financer le permis de conduire que ses parents ne peuvent assumer à eux-seuls “ *il n'y a pas de sous* ”. Elle a eu un rendez-vous avec une assistante sociale concernant sa demande d'aide financière. Celle-ci lui a annoncé que seule l'assistante sociale de sa mère pouvait lui trouver une solution. “ *Financièrement c'est compliqué* ” précise-t-elle :

“Je vais essayer de trouver une aide financière...j'ai eu un rendez-vous avec l'assistante sociale du lycée aujourd'hui et elle m'a dit que c'était juste l'assistante sociale de ma mère qui pouvait essayer de me trouver une solution... donc il faut que je voie avec l'animatrice culturel du lycée

super ! du coup il faut que je me renseigne... que je vois... ”

Concernant Lucie, elle n'envisage pas de passer le permis tout de suite car elle n'a pas d'argent. Quand elle en parle à sa mère, *“elle repousse la conversation à plus tard”*. Elle sait que de toutes façons ils n'ont pas assez d'argent pour s'acheter une voiture.

Au-delà du rapport entre les moyens de déplacement et la capacité de les financer, les difficultés économiques peuvent aussi impacter sur les sorties de manière indirecte, c'est ainsi que Mélanie évoque le fait qu'elle ne fait pas de shopping dans les magasins avec son ami car *“on n'a pas de thunes”*.

Le manque de moyen financier revient également chez Françoise, ouvrière dans une usine, qui possède un véhicule mais peu de moyens économiques, ainsi, le prix du carburant est un réel problème qui l'amène à devoir faire attention à ses dépenses :

“Non, non. Parce que je sais qu'en faisant attention au mois d'après, ça sera un peu mieux. Je vois bien là, ce mois-ci, je suis allé chez une de mes cousines à Tours, j'ai dépensé plus que ce qu'il était prévu mais bon à la limite, on y fait attention, ce n'est pas comme si on faisait ça tous les mois non plus... Mais il faut savoir se faire plaisir aussi ! C'est franchement important pour le moral.”

Celle-ci ne fréquente que très peu les lieux publics et déclare *“préférer”* faire ses occupations à la maison. Le manque de moyen financier pourrait être une raison de sa faible fréquentation des lieux publics.

Pour Sonia, titulaire de la Fonction Publique, la question financière est également importante, elle gère les finances et *“fait attention”* aux dépenses. Elle considère avoir un salaire peu élevé ce qui la conduit à devoir travailler un dimanche sur trois pour palier à certains manques. Elle reconnaît que certaines de ses sorties reposent sur la gestion de ses finances, elle va à Poitiers avec son époux *“pendant les bons mois”*. Cependant, elle est engagée dans deux associations ce qui lui permet de fréquenter certains lieux et de rencontrer des personnes.

Financièrement, Tiffany a toujours été en difficulté, c'est pour cela qu'elle est revenue chez son père, afin de mettre de l'argent de côté le temps de faire sa formation et de se payer le permis.

“Certaines fois, j'ai dû compter sur lui... Mais c'est vrai que je ne demande jamais rien à mon père. Même si j'ai un problème, pour des vêtements ou quoi que ce soit... je me débrouille. Je sais que mon père a des problèmes aussi alors je me débrouillais toute seule”.

Son père a une voiture pour faire les courses mais elle est actuellement en panne. Les frais qu'il devrait engager coûtent plus cher que la voiture elle-même alors il souhaiterait en acheter une autre mais le budget familial reste très trop serré pour le lui permettre. Murielle également ne possède plus de voiture à cause des coûts élevés liés à celle-ci *“Oui mais elle est morte (voiture). Elle*

commençait à me faire beaucoup, beaucoup de frais.”. Pour Tiffany, c'est un gros handicap de ne pas avoir son permis de conduire et sa propre voiture quand on habite à la campagne car “ *il y a toujours besoin de se déplacer, pour le travail en premier, et pour tout le reste, sinon les choses deviennent vite très compliquées.* ” A l'inverse, Béatrice déclare qu'elle n'a jamais eu de contraintes pour se déplacer car elle a eu son permis et sa voiture étant jeune.

Toutes ces femmes du territoire évoquant des difficultés financières en lien avec leurs déplacements sont issues d'un milieu populaire. Comme nous l'avons vu plus haut, ce sont les ménages les plus modestes qui sont les plus touchés par la hausse des consommations liée à l'automobile qui regroupent : les achats de véhicules, les carburants, les accessoires, l'entretien et la réparation, les péages et parking, les assurances ainsi que les autres services liés à l'utilisation de véhicules personnels telle que l'auto-école (INSEE, 2007).

Ces contraintes peuvent devenir de véritables obstacles à la mobilité. Pour y faire face, d'autres moyens de déplacements doivent être mobilisés. Cependant, nous avons vu que dans ce territoire, l'offre de transport en commun est très limitée. Cette absence pousse donc les habitants à devoir utiliser leur propre véhicule ce qui représente un coup bien plus élevé que les transports collectifs. Selon la fédération nationale des associations d'usagers de transports (FNAUT), la voiture coûte environ trois fois plus cher que l'utilisation des transports en communs.

Selon nos statistiques réalisés sur le territoire, 4,7% des femmes interrogées déclarent ne pas posséder de véhicule personnel (de tout type) et 74,7% déclarent posséder le permis de conduire. Lorsque nous croisons le fait de posséder un véhicule et notre indicateur de mobilité qui correspond à la fréquentation et la fréquence des communes visitées, nous obtenons un lien très significatif (p.003). En effet, près de la moitié des femmes soit 46,2 % n'ayant pas de véhicule ont un degré de mobilité faible, contre 23,4% des femmes ayant un véhicule. Ce chiffre diminue avec le nombre de véhicule présent dans le foyer. Ainsi, 11,4% des femmes possédant 2 véhicules dans le foyer ont un degré de mobilité faible et seulement 8,2 % des femmes possédant 3 véhicules dans leur foyer ont un degré de mobilité faible.

Tableau 2 : Indicateur de mobilité en fonction du nombre de véhicule par ménage

	Faible mobilité (moins de 12)	Mobilité moyenne (De 12 à 24)	Forte mobilité (25 et +)	Total
Pas de véhicule motorisé	46,2	53,8		100
1 véhicule motorisé	23,4	57	19,6	100
2 véhicules motorisés	11,4	75	13,6	100
3 véhicules motorisés et plus	8,2	70,1	21,6	100
Total	14,8	67,6	17,6	100

Lecture : 46,2% des femmes interrogées n'ayant pas de véhicule ont un degré mobilité faible

Khi2 : 21,6 ddl : 6 p=0,002

Ces résultats montrent comme on peut s'y attendre que le fait de disposer d'un ou de plusieurs véhicules facilite les déplacements. La présence de plusieurs véhicules permet notamment à chaque membre du ménage de se déplacer selon ses besoins. A l'inverse, l'absence de véhicule est perçue comme un obstacle aux déplacements. En effet, lorsque l'on interroge les femmes du territoire sur les contraintes à leurs déplacements, les contraintes matérielles représente 31,8% des taux de réponse ce qui correspond à la part la plus importante des raisons perçues comme des freins à la mobilité.

Selon nos statistiques sur le territoire, 47,8% des femmes interrogées gagnent moins de 1 150€ par mois. En somme, près de la moitié des femmes interrogées ont des revenus modestes qui bien souvent, ne leur permettent pas d'assumer un tel budget lié à l'automobile.

Lorsque nous croisons statistiquement les revenus et l'indicateur de mobilité, nous nous apercevons que les ménages modestes ont un plus faible degré de mobilité. En effet, 16,9% des femmes percevant moins de 1150€ par mois ont un degré de mobilité faible contre seulement 7% des femmes percevant plus de 1300€ par mois. Un lien significatif (p.0,02) est donc établi entre les capacités financières et les déplacements réalisés.

Par ailleurs, nous avons vu précédemment que les publics "précaires" sont également les plus concernés par ce qu'on appelle "la mobilité dans la tête", ainsi, ces deux éléments sont liés et ne font qu'inciter davantage ces publics à ne pas envisager des déplacements plus fréquents ou plus éloignés.

3.2 Les difficultés face à l'emploi

Le permis de conduire est devenu indispensable à la campagne. Selon une enquête du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), en 2011, 45% des jeunes sortant de CAP, ayant le permis ont un emploi tandis que ceux n'ayant pas le permis sont 19% à avoir un emploi. De plus, un jeune sur trois n'a pas assisté à un entretien d'embauche faute de moyen de transport.

Le fait de ne pas avoir de permis est un réel handicap qui impacte également la sphère professionnelle. Julia, 34 ans ayant un véhicule et le permis de conduire, n'éprouve pas de difficulté particulière en terme matériel, cependant elle reconnaît que cela a été un véritable frein à l'obtention d'un emploi lorsqu'elle était plus jeune et l'est toujours pour les personnes ne disposant pas de permis et de véhicule :

“C'est le même problème aussi quand on veut travailler, parce que l'on a aussi des gens qui viennent ici qui impriment leur CV. Dans la région s'ils arrivent et qu'ils n'ont pas le permis, c'est foutu, ils ne peuvent pas travailler, ou alors il faut aller en ville, il faut aller à Poitiers, il faut avoir un service de bus mais ici sans permis et sans voiture... parce que le permis ce n'est pas tout il faut aussi avoir une voiture ... Ça ne sert à rien. Ce n'est pas la peine de chercher du travail ici si on n'a pas de permis ou de voiture. Moi je me rappelle, quand on commençait à chercher du boulot à partir de 17-18 ans et que l'on n'a pas encore de permis c'était galère de trouver des jobs d'été”.

Ces propos illustrent le cas de Tiffany qui ayant été en échec scolaire s'est dirigée vers un CAP petite enfance. Suite à l'obtention de ce diplôme, elle n'a trouvé que des emplois avec très peu d'heures car les potentiels employeurs que sont les parents souhaitent une assistante maternelle ayant le permis et pouvant conduire les enfants à leurs activités.

“Je veux avoir mon diplôme pour avoir un bon métier, faire quelque chose que j'aime... avoir une vie sociale, ne plus compter sur les autres, avoir une bonne situation... parce que les petits boulots, ça va un moment, je voudrais quelque chose de stable, avoir un chez moi... avoir des revenus stables pour payer un loyer... si le mois d'après t'as pas de revenus... c'est compliqué”.

Sandra, ne possède pas le permis de conduire, et selon elle, c'est la raison pour laquelle elle ne travaille pas. Elle se débrouille en vendant des produits de santé. Cette “activité” fonctionne par interconnaissance, elle en vend à des amis, de la famille, des connaissances. Cela fait deux ans qu'elle a débuté. Cette activité est également limitée par l'absence de véhicule.

“Donc du coup j'ai trouvé une petite activité qui est... par rapport à mes problèmes de santé j'ai dû faire pas mal d'examens, j'ai mis [cette activité] entre parenthèses. J'étais parrainée par une amie pour vendre des produits naturels à base d'Aloe Vera, c'est une marque américaine. C'est restreint puisqu'étant donné que je n'ai pas le permis je ne peux pas me déplacer non plus. Donc ça réduit aussi le champ d'activité”.

Martine a passé son permis à 18 ans car son père l'a incitée à le passer parce qu'il était nécessaire de l'avoir pour suivre sa formation de services à la personne dans une commune éloignée.

“ J’ai passé mon permis avant d’être travailleuse familiale... il le fallait hein pour travailler... il le fallait... pour aller à Jardres... et il fallait un véhicule. ”

Elle reconnaît que son père a bien fait de la “ pousser ” car sans la possession du permis et d’un véhicule elle aurait rencontré des difficultés non négligeables dans la sphère professionnelle mais aussi privée.

“ Mon père voulait absolument que je passe mon permis... heureusement qu’il m’a poussé là-dessus... parce que je n’avais pas envie ! Pour la bonne raison que je suis gauchère et je m’étais dit, je vais me mélanger les pédales ! Et un jour il m’a dit, je t’ai inscrite, alors tu n’as plus qu’à y aller ! et aujourd’hui je peux lui dire merci parce que... non seulement je vais travailler... mais la voiture, je relâche quoi ! Quand j’ai envie d’aller me promener, d’aller faire les magasins... je me débrouille ! Bon la conduite de campagne, ce n’est pas la conduite en ville, mais quand j’ai envie de partir, je pars toute seule ! ”.

Pour Sylvie, ayant obtenu son permis à 18 ans, la nécessité d’avoir un véhicule personnel s’est présentée lorsque son nouvel emploi se situait plus loin de chez elle.

“ Je travaillais au foyer logement alors je n’avais pas besoin de voiture, j’y allais à pied. J’ai eu ma première voiture vers 22 ans quand j’ai commencé à aller faire des ménages l’après-midi pour faire plus d’heures. Et après quand je suis allée à Châtain, j’en avais besoin tous les jours pour aller travailler [...] Quand j’ai commencé à travailler plus, il a fallu que j’ai ma voiture. C’est un moyen dont on ne peut pas se passer. Et puis moi, je n’aime pas les transports, le train, l’avion tout ça... ”.

Consciente de l’importance de disposer d’un véhicule personnel, Sylvie nous évoque la situation de certaines femmes de son entourage n’ayant pas le permis ainsi que les contraintes que cela engendre.

“ Oui il y a des femmes que je connais qui n’ont pas le permis... qui ont la quarantaine comme moi... mais c’est la peur. Y’en a qui ont passé le permis mais qui ont arrêté après parce que la peur... puis de pas avoir 2 voitures dans la famille, c’est l’homme qui la prend alors bon... et puis si elles n’ont pas de travail, c’est comme ça... Moi j’aurais été malheureuse... parce qu’attendre pour pouvoir sortir ce n’est pas marrant. Elles habitent dans Civray, ou Savigné, alors c’est une habitude. ”

Ces difficultés sont manifestes pour l’obtention d’un travail mais également pour une évolution de carrière. En effet, le mari de Sandra, est chauffeur d’engin. Celui-ci, souhaitait devenir chauffeur routier de poids lourd mais il n’a pas les capacités financières pour payer le permis poids lourd et son patron refuse de financer ce permis.

Nous constatons que la possession du permis et fatalement celle d’un véhicule est, pour de nombreux domaines et notamment la sphère professionnelle, une nécessité. L’obtention d’un emploi est fortement conditionnée par le permis et le véhicule. Cependant, la possession de ces deux éléments est également conditionnée par le fait d’avoir les moyens financiers pour les obtenir, conditions matérielles qui s’obtiennent évidemment par une activité professionnelle rémunérée. Un

certain cercle vicieux apparaît donc pour les foyers modestes qui sans le premier élément ne peuvent accéder au second et vice versa.

En tenant compte des discours des enquêtées et de nos lectures, dès leur enfance et adolescence, les femmes, à travers leur socialisation intègrent le rôle qu'on leur attribue, celui de prendre en charge le travail domestique. Elles sont, à la différence des jeunes garçons, plus cantonnées à la « sphère privée » et développent une “culture de la chambre” (Devaux, 2014). Leur accès à l'espace public est ainsi limité et retardé notamment du fait du contrôle parental plus accrue pour les filles.³³ C'est une des raisons qui explique que lorsqu'elles sont adultes, mère ou en couple, ce sont les femmes qui prennent en charge l'essentiel du travail domestique en plus de gérer leur vie professionnelle et familiale. Elles ont également tendance à délaissier les activités de loisirs notamment lors de la venue d'un enfant, contrairement à leur conjoint. Malgré ce constat, leurs déplacements ne sont pas réduits pour autant bien qu'ils soient surtout liés à leurs obligations familiales. De plus, nous constatons que l'ancrage résidentiel influe sur leurs pratiques de mobilité. En effet, les femmes ayant toujours vécu en milieu rural ont développé un réseau important d'interconnaissance qui s'explique par le fait de côtoyer dès leur plus jeune âge les mêmes personnes et ce, jusqu'à l'âge adulte. Ce rapport au milieu rural produit certaines inquiétudes quant à la fréquentation de grandes villes. Ainsi, elles développent une mobilité “de proximité”, également visible chez les lycéennes désirant poursuivre leurs études dans une ville peu éloignée de la résidence parentale. Toutefois, le déplacement dans les grandes villes est aussi conditionné par les moyens financiers. Les coûts liés à l'automobile sont élevés ainsi, les ménages les plus modestes sont les plus touchés par les difficultés de déplacements. Ce constat renforce l'idée de l'isolement des femmes en situation de précarité, celles-ci n'ayant pas les possibilités de financer un moyen de locomotion ainsi que le permis, ont un accès d'autant plus limité au monde professionnel, qui leur permettrait justement d'avoir les capacités financières pour être mobile. Un certain cercle vicieux apparaît donc pour les foyers modestes qui sans le premier élément ne peuvent accéder au second et vice versa. Néanmoins, certaines de ces femmes qui cumulent des handicaps parviennent à trouver des ressources pour palier à certains manques tel que le covoiturage, la marche, l'appel à un réseau pour les accompagner, les emmener ou pour emprunter leur véhicule. Certaines font appel aux institutions afin de les informer ou de leur apporter une aide.³⁴

³³ Voir annexe n° 3

³⁴ Voir annexe n°4

III. Les violences sexistes et sexuelles envers les femmes

Les déplacements des femmes sont marqués par des formes de violences dans les espaces publics.³⁵ Nous avons considéré que tous les faits interrogés dans notre questionnaire sont des violences sexistes et potentiellement sexuelles. Nous commencerons par exposer les faits de violences subies dans les espaces publics et nous verrons qu'une très grande part de la population est concernée, en particulier les jeunes femmes. Dans un second temps nous verrons que le sentiment de vulnérabilité des femmes n'est pas naturel, mais qu'il est le résultat d'une construction sociale de l'espace public. Cet espace est genré puisqu'il exclut les femmes dans l'espace et le temps et les milieux ruraux n'ont pas échappé à cette construction. Enfin, les stratégies mises en place par les femmes pour éviter de potentiels dangers seront exposés ; leurs peurs et leurs stratégies se transmettant aux jeunes filles.

1. Les violences déclarées

Déclarations selon les faits de violences interrogés.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du pays Civraisien et Charlois, les actes les plus subis sont les regards insistants, seul 51,8 % des femmes n'en ont jamais subi.

Tableau 3 : Répartition des répondantes selon les regards insistants subis déclarés

Regard insistant	Effectifs	Pourcentage %
Jamais	187	51,8
Une fois	62	17,2
Plusieurs fois	112	31
Total	361	100

Lecture : Parmi les 361 répondantes à la question sur les regards insistants, 112 femmes ont déclaré en avoir subi à plusieurs reprises des regards insistants, soit 31% des interrogées.

Ainsi, quasiment la moitié des femmes interrogées ont déjà vécu des regards insistants (174 sur 361) et dont elles sont deux fois plus à l'avoir vécu plusieurs fois. Comme nous le verrons dans la partie sur les conséquences et stratégies, des femmes évitent de regarder d'autres personnes, notamment pour ne pas être remarquées. Mélanie (17 ans), ayant également déclaré d'autres violences, a le sentiment d'être fixée :

³⁵ Voir annexe n° 2

“(…) tu te promènes dans la rue… Je descends au collège voir ma petite sœur et puis toutes les voitures qui passent te fixent, mais… enfin arrêtez, je suis juste en train de marcher, je n’ai rien fait, ne me fixez pas comme ça quoi.”

A force de répétitions, ces regards insistants prennent une tournure réellement oppressante pour celles qui les essuient. D’autres actes, qui à première vue peuvent passer pour des violences “minimes” sont également très répétitifs, à savoir les coups de klaxon et les sifflements.

Tableau 4 : Répartition des répondantes selon les sifflements subis déclarés

Sifflement	Effectifs	Pourcentage %
Jamais	228	63
1 fois	55	15,2
Plusieurs fois	79	21,8
Total	362	100

Lecture : Parmi les 362 répondantes à la question sur les sifflements, 79 femmes ont déclaré en avoir subi plusieurs fois, soit 21,8% des interrogées.

De même, une part extrêmement importante de la population d’enquête a subi ces deux actes au moins une fois. Seulement 6 femmes sur 10 n’en ont jamais vécu. De plus, une femme sur cinq (21,8%) a été sifflée plusieurs fois dans sa vie et une femme sur quatre (25,4%) a été klaxonnée à plusieurs reprises dans le pays Civraisien et Charlois. Il est important de remarquer que la part “regards insistants”, “sifflements” et “klaxons” subis à plusieurs reprises est largement supérieure aux mêmes actes subis de manière unique. Pour certaines enquêtées, ces agissements sont très fréquents voire systématiques : “quand j’allais à la piscine, j’étais en jupe, les voitures me klaxonnaient.” (Lucie, 17 ans, lycéenne). D’autres faits sont davantage vécus à plusieurs reprises qu’à une seule occasion : les insultes, les remarques non désirées, le fait d’être suivie.

29,1% des femmes ont déjà subi des remarques non désirées et plus de la moitié d’entre elles de manière répétée. Deux femmes sur dix ont déjà été suivies dans le pays Civraisien et Charlois et une sur ces deux femmes à plusieurs reprises (10,3% plusieurs fois contre 9,7% une fois). Une femme sur quatre, a déjà été insultée dans un espace public, sur l’ensemble 11,1% une fois et 14,1% plusieurs fois. Ces injures sont sexistes et souvent à caractère sexuel comme en témoigne Tiffany, 24 ans insultée à plusieurs reprises :

“Y a des hommes, ils ne sont pas très corrects. Ils te traitent de salope à tout va (…) Y’en a, ils te traitent… tu es une pute quand tu as une jupe courte et une grosse vache quand tu as des rondeurs…

Comme pour Tiffany, ces insultes peuvent avoir lieu devant des témoins ce qui démontre qu'ils ont lieu de manière récurrente et ont un caractère dégradant et humiliant. Ils sont très majoritairement le fait d'un ou plusieurs hommes. Parmi les onze actes de violences envers les femmes que nous avons interrogées dans le questionnaire, six d'entre eux (soit plus de la moitié) ont été vécus majoritairement à plusieurs reprises plutôt qu'une seule fois³⁶. Ce caractère répétitif est un critère aggravant et ne relativise en rien l'atteinte à l'intégrité des personnes en conséquence. De plus, pendant une seule agression, plusieurs violences peuvent être subies, elles peuvent être sexistes et sexuelles. Par exemple des sifflements et des remarques non désirées peuvent être suivies d'insultes. Sonia, 32 ans employée dans un centre de loisir, avait l'habitude de faire un jogging quand elle avait du temps libre ; elle nous a déclaré qu'un jour deux hommes qui passaient en voiture l'ont d'abord sifflée, puis se sont arrêtés pour l'insulter. Elle nous a précisé le caractère sexuel des insultes qu'elle a subies.

Tableau 5 : Répartition des répondantes selon les dragues abusives subies déclarées

Drague abusive	Effectifs	Pourcentage %
Jamais	279	77,1
Une fois	45	12,4
Plusieurs fois	38	10,5
Total	362	100

Lecture : Parmi les 362 répondantes à la question sur les dragues abusives, 279 femmes ont déclaré ne jamais en avoir subi, soit 77,1% des interrogées.

La drague abusive est une pratique également régulière en milieu rural. En effet presque une femme sur quatre en a déjà été victime. La tendance à la répétition diminue pour cet acte, elles sont plus nombreuses à les avoir subis une seule fois (12,4%) qu'à plusieurs reprises (10,5%). Cet acte révèle le caractère genré des violences de rues : les femmes dans l'espace public y seraient abordables, et un premier refus ne suffirait pas aux "drapeurs" qui se sentent suffisamment légitimes pour insister.

Les autres catégories de faits concernent des violences plus graves, comme le fait d'avoir eu un accès bloqué, avoir été brutalisée physiquement ou avec été attaquée ou menacée avec une arme.

Pour chacun de ces actes, plus de 90% des répondantes³⁷ n'ont pas subi ces faits mais la proportion de femmes les ayant vécus reste non négligeable. En effet, au cours de leur vie, 25 répondantes ont eu un accès bloqué, dont 18 une fois et 7 plusieurs fois. Concernant les menaces ou attaques avec

³⁶ Par exemple, 10,3% des répondantes ont déclaré avoir été suivies à plusieurs reprises, 9,7% ont déclaré avoir été suivies une seule fois au cours de leur vie dans les Pays Civrasiens et Charlois.

³⁷ Part des répondantes n'ayant jamais eu un accès bloqué : 93,1% ; jamais brutalisé physiquement : 94,5% ; jamais menacée et/ou attaquée avec une arme : 95,9%

une arme, 4,1% des femmes en ont été victimes, avec une répartition quasiment égale entre les faits subis plusieurs fois et une fois. A propos des agressions physiques, une vingtaine de femmes déclare avoir été brutalisées physiquement dans le pays Civraisien et Charlois, soit 5,5% de l'échantillon des répondantes. Enfin, 95% des femmes interrogées par questionnaire n'ont pas subi d'agression ou de tentative d'agression sexuelle dans les espaces publics du territoire. CE chiffre n'est pas à prendre à la légère car cela signifie que 18 enquêtées (5%) ont déclaré avoir subi une tentative ou une agression sexuelle au cours de leur vie : 12 d'entre elles déclarent un seul cas (3,3%), les 6 autres enquêtées ont déclaré avoir subi plusieurs tentatives ou agressions sexuelles au cours de leur vie (1,7% ont déclaré avoir subi cette agression à plusieurs reprises).

Catégorisation des violences

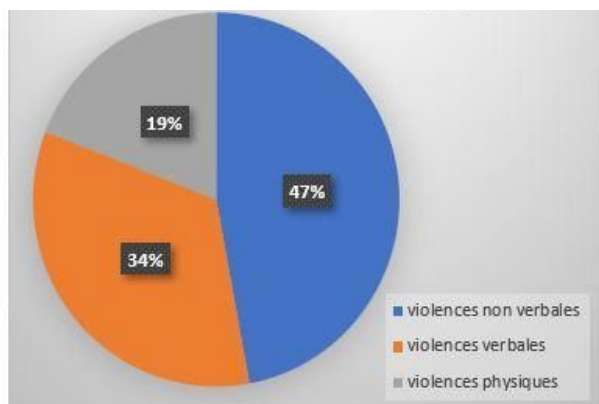
Afin d'approfondir l'analyse des violences subies déclarées sur le territoire des pays Civraisien et Charlois, les agressions ont été regroupées en trois catégories : les violences non verbales, verbales et physiques. Ces regroupements permettent de saisir comment ces catégories se répartissent entre elles et parmi les répondantes.

Les violences non verbales regroupent seulement trois des faits interrogés : les sifflements, les klaxons et les regards insistant. Pourtant c'est la catégorie de violences la plus souvent endurée et la plus répétitive. En effet, une femme sur deux a déjà vécu une violence non verbale puisque seules 50,2% des femmes déclarent ne jamais avoir vécu un de ces faits, contre 22,8% "une fois" et 27% "plusieurs fois". Les violences verbales arrivent en seconde position puisqu'un peu moins de quatre femmes sur dix en ont déjà vécu, ce qui reste considérable. Cette catégorie regroupe les insultes, les remarques non désirées et la drague abusive. Elles sont presque autant à les avoir endurées une fois (19,1%) que plusieurs fois (17,2%) au cours de leur vies.

Enfin, les violences physiques comprennent : le fait d'avoir été suivie, avoir eu un accès bloqué, avoir été menacée ou attaquée avec une arme, avoir été brutalisée physiquement et avoir subi une agression ou tentative d'agression sexuelle³⁸. On constate ainsi que deux femmes sur dix ont déjà été agressées physiquement dans le pays Civraisien et Charlois au cours de leur vie. En outre, l'écart entre les femmes ayant vécu ce type d'agression une fois et celles l'ayant enduré à plusieurs reprises est faible, réciproquement 12,7% et 9%. La catégorisation des violences a permis de mieux saisir la récurrence des faits que nous avons interrogés.

³⁸ Il est important de considérer que si ces violences sont physiques, les conséquences ne sont pas exclusivement physiques et portent un préjudice psychologique et moral considérable et sur le long terme. Etre suivie peut représenter une voie de fait qui constitue une atteinte corporelle qui tend à impressionner une personne raisonnable.

Graphique 7 : Répartition des agressions selon la catégorie de violences



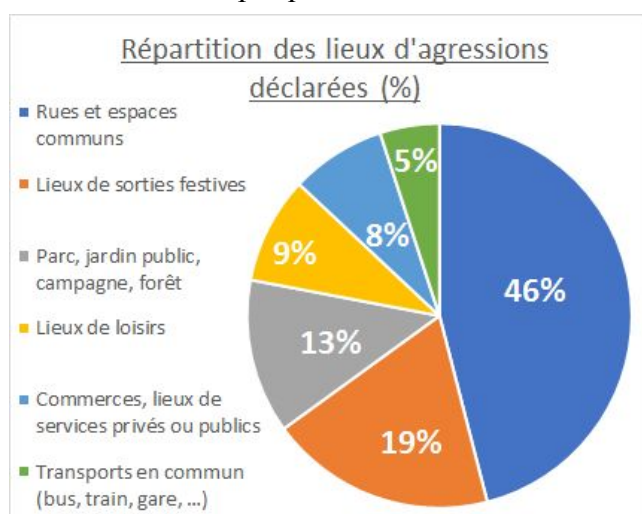
Si on sépare les violences physiques des autres, la part des violences “non physiques” s’élève à 81 % des violences. De plus, rappelons que ces deux catégories de violences sont en grande partie vécues à plusieurs reprises. Néanmoins dans l’espace public du territoire, une agression sur cinq

est physique, une part importante qu’il faut considérer.

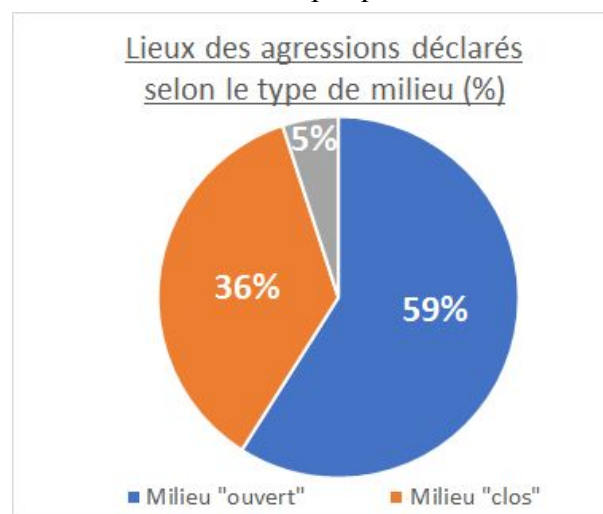
Catégorisation des lieux d’agressions

La catégorisation permet aussi de mieux saisir dans quels espaces les violences déclarées ont eu lieu. A la différence des milieux urbains, les agressions subies dans les transports en commun sont moins nombreuses ce qui concorde avec l’offre de transports sur le territoire.

Graphique 8



Graphique 9



Contrairement aux idées reçues, les agressions ne surviennent pas exclusivement dans la rue ou les transports en commun. Sur le pays Civraisien, on voit que seulement 5% des agressions déclarées ont eu lieu dans un transport en commun du territoire. Ce résultat est peu surprenant étant donné que l’offre de transport qui existe dans le pays Civraisien et Charlois est faible et orientée vers des publics spécifiques (personnes âgées ou en grande difficulté), car elle est méconnue et principalement utilisée par les lycéennes et parce que la voiture est le mode de transport majoritairement utilisé sur ce territoire. Le regroupement des espaces publics “ouverts” d’une part (les parcs, jardins publics et les rues et espaces communs résidentiels) et “clos” d’autre part (lieux

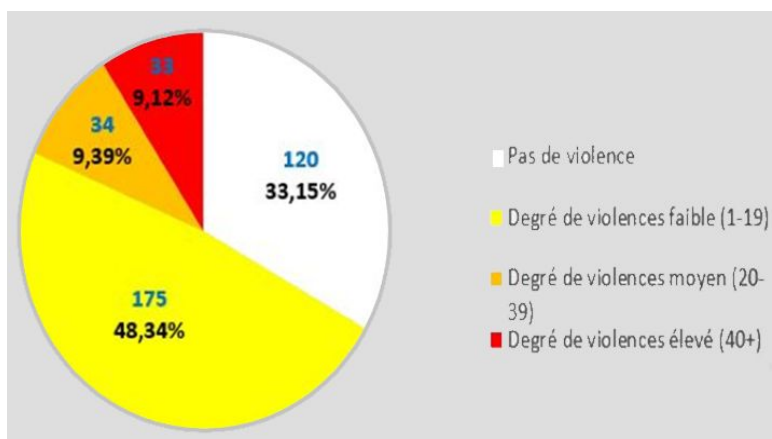
de sorties festives, de loisirs et les commerces) établissent ce constat³⁹. Ainsi, les violences qui entrent dans la définition du harcèlement de rue doivent être comprises comme des agressions ayant lieu dans tous les espaces publics, y compris les lieux qui accueillent du public et que les femmes fréquentent régulièrement : les clubs de sport, la piscine, le cinéma, les cafés, les discothèques, les magasins, les supermarchés... Même si les femmes déclarent avoir subi la majorité des agressions dans la rue, un parc ou un parking, on voit qu'en milieu rural, les agressions se produisent aussi dans des lieux qui relèvent d'un usage habituel de l'espace public.

L'indicateur de gravité de violences subies

Une dernière approche permet un autre regard sur les violences dans les espaces public en observant la répartition non pas des faits entre eux, mais des répondantes entre elles. Nous avons donc créé un indicateur de “*degré de violences*” subies. Cela signifie que les victimes sont réparties selon le type et la quantité de violences qu'elles ont subies individuellement. Ainsi, plus les répondantes ont subi de violences et plus ces faits sont répétés, plus elles ont un “score élevé” et ainsi “montent” dans les degrés de violences subies. Puis les répondantes sont réparties en classes, en catégories auxquelles correspondent des “degré de violences”, faible, moyen ou élevé⁴⁰. Le détail de l'élaboration de cet outil est disponible en annexe.

Il faut insister sur le fait que ces classes ne correspondent pas à des violences particulières mais des degrés de confrontation aux différentes violences interrogées, ainsi plusieurs combinaisons de violences peuvent correspondre au même *degré de violence*.

Graphique 10 : Répartition des répondantes selon le degré de violences subies :



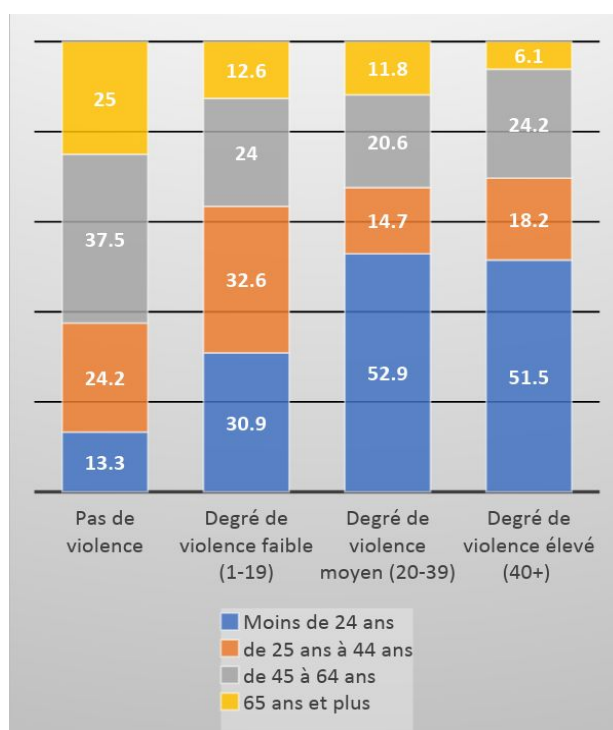
Le graphique ci-contre révèle que seul un tiers des répondantes n'a subi aucune des violences interrogées par l'enquête (33,15% des interrogées dans la catégorie *pas de violences*). Ainsi, environ sept femmes sur dix ont subi au moins un fait parmi les violences interrogées par l'enquête.

³⁹ En regroupant les espaces publics dit “ouverts”, on voit que 59% des agressions se déroulent dans des ces espaces “extérieurs”, cela signifie donc que 35% des agressions ont eu lieu dans d'autres espaces publics “clos”.

⁴⁰Les adjectifs “ faible ”, “ moyen ” ou “ élevé ” sont attribués aux degrés de violences et non aux faits de violences eux-mêmes.

Le degré de violence faible est celui qui regroupe le plus d'enquêtées, cette écrasante majorité révèle que les violences auxquelles nous avons attribué un faible coefficient sont très répandues. En effet, ces agressions sont également vécues par les femmes ayant subi un degré de violence *moyen* et *élevé*. La moyenne des scores obtenus est de 17,69 points, situé dans le degré de violences *faible* mais à la limite du degré de violences *moyen* (20 points minimum). Ces actes à faible coefficient touchant une large proportion de la population sont également les plus répétés comme nous l'avons vu précédemment. Ces "petites" violences ne sont pas vécues de manière isolée, d'autres actes plus graves peuvent s'ajouter au "score" des répondantes. Ainsi, 67 répondantes, soit une sur cinq a subi un degré de violence moyen ou élevé. Les femmes qui fréquentent le pays Civraisien et Charlois, classées dans le degré de violence moyen (9,39% du total), ont forcément vécu soit un fait grave⁴¹ soit plusieurs violences dont certaines de manière répétée. Enfin, la part des répondantes ayant subi un degré de violences élevé est de 9,12%. Ce résultat décrit par un petit pourcentage peut paraître insignifiant au regard de la majorité représentée par la catégorie du degré de violence faible. Pourtant, le fait qu'une femme sur dix environ ait subi un tel degré de violence est un constat alarmant. Pour comprendre comment les caractéristiques sociales des répondantes sont réparties au sein de chaque degré de violences, il faut "croiser" notre indicateur avec d'autres variables du questionnaire. Il est alors possible de saisir quelles caractéristiques socio-démographiques différencient le rapport aux violences parmi nos enquêtées.

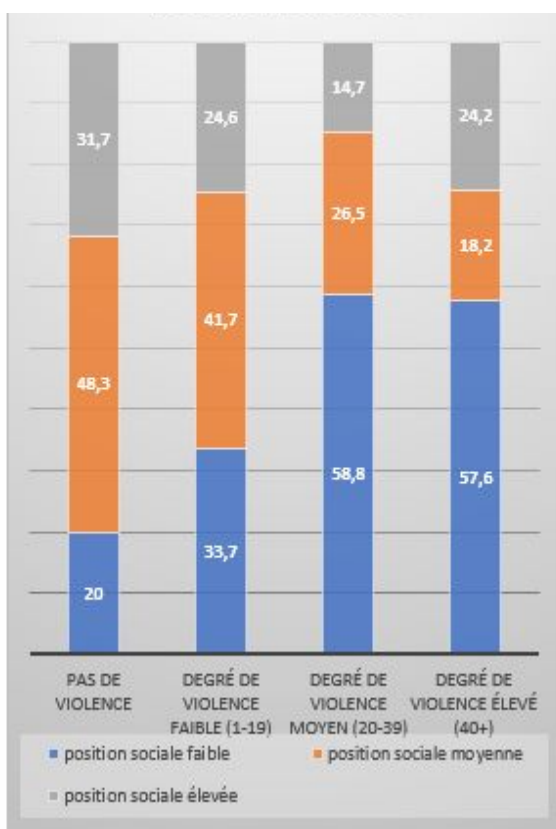
Graphique 11 : Catégories d'âges des répondantes selon le degré de violences subies :



⁴¹ Exemple : brutalisée physiquement ou menacée attaquée avec une arme.

Le graphique ci-dessus expose la répartition des catégories d'âge selon le degré de violences subies. On observe que pour chaque degré de violences, les catégories d'âges ne sont pas également distribuées. En effet, les moins de 25 ans représentent plus de la moitié des victimes des degrés de violences moyen et élevé et seulement 13,3% des femmes n'ayant subi aucun acte interrogé. Les femmes les plus âgées (65 ans et plus) représentent toujours la plus petite part des victimes de violences. Ces différences révèlent le caractère sexuel des agressions dans les espaces publics ce qui contribue à expliquer ces écarts entre tranches d'âges.

Graphique 12 : Répartition du degré de violences subies selon la position sociale des enquêtées :



Quand on croise l'indicateur de violences subies avec la position sociale⁴² on obtient le graphique ci-contre (Graphique 12). Cette répartition révèle que le degré de violences subies est largement déterminé par la position sociale des enquêtées. En effet, quand on observe les degrés de violences moyen et élevé, plus d'une victime sur deux est liée à une position sociale faible (réciproquement 58,8% et 57,6%) et constituent ainsi la majorité des victimes. En milieu rural, l'appartenance sociale est un indicateur pertinent dans la compréhension des violences. Une position sociale élevée ou moyenne semble restreindre le degré de violences subies dans l'espace public. Cette inégalité peut être expliquée par les modes de déplacements, l'accès à la voiture étant largement conditionné par la position sociale.

Ces différents rapports aux violences selon l'âge et la position sociale sont vérifiables qualitativement. En effet les femmes dont nous avons cité les propos illustrant des violences subies dans le Pays Civraisien et Charlois ont toutes moins de 35 ans et sont toutes dans une position sociale défavorisée (Mélanie et Lucie ont 17 ans, Sonia a 32 ans)⁴³. Cependant les femmes

⁴² L'indicateur de position sociale est construit à partir des variables suivantes : PCS des parents ; situation actuelle ; PCS enquêté ; revenus de l'enquêtée ; niveau de diplôme ; nombre de véhicules motorisés dans le foyer, détention du permis de conduire. Voir le détail des coefficients attribués en annexes.

⁴³ Voir résumé des caractéristiques des enquêtées en annexes.

appartenant à des milieux plus aisés nous ont également confié avoir subi des violences dans les espaces publics, mais pas sur le territoire de l'ancienne communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois.

Position sociale, mobilité et violences.

Céline a 43 ans, elle est agricultrice exploitante. Céline et ses sœurs ont vécu et ont été scolarisées à Poitiers. Pendant cette période, elles ont malheureusement subi plusieurs violences dans la rue. Céline s'est sauvée pour éviter une agression :

“Bon pour moi, ça ne s'est pas mal passé, mais ça aurait pu... pour une de mes sœurs une fois aussi, ça a été très chaud, heureusement que des gens se sont interposés... mais bon y a rien eu... (silence). (...) Je me souviens la première fois, j'avais 16 ans, je ne me rendais pas compte au début de ce que cette personne voulait... Voilà, je n'avais pas vu... et puis tout ce côté sexuel (...) à 15-16 ans, on ne se rendait pas compte forcément... Et donc au début, je n'ai pas compris, voilà, quand j'ai vu que la personne voulait aller plus loin et que bon... Il avait l'air d'être un peu... J'ai dit y a un truc qui ne va pas... et comme j'ai du tempérament, j'ai dit stop, j'ai crié et je me suis enfuie... voilà”

Pour Marina, 49 ans, dans une position sociale plus moyenne, c'est à Paris qu'elle a subi des violences au sein des espaces publics :

“J'ai été prise comme ça par un mec... Qui m'a pris par la gorge parce que j'ai osé dire... ; en fait je disais au revoir à une amie qui était suisse à Châtelet-les halles, à 18h ça grouille de monde, c'était il y a longtemps. Je faisais la bise à mon amie, et je vois dans son dos, un homme qui vient vers nous, et il fait une main au cul à la fille à qui je dis au revoir. Donc moi je vois parce que... je vois le geste et tout. Elle, je la vois super surprise et étant suisse, elle ne dit rien... et moi je dis au mec “qu'est-ce que t'as à bousculer ma copine” et direct... le mec il vous prend, il vous menace, voilà...”

Mais même les femmes appartenant à des milieux sociaux favorisés ne sont pas épargnées par les violences subies dans la rue. Elles déclarent moins de violences dans le Pays Civraisien et Charlois mais elles en ont subi lorsqu'elles ont fait des études, dans des villes. La position sociale n'empêcherait pas directement de subir des violences. En effet, leur trajectoire résidentielle passe par les milieux urbains car elles ont eu l'opportunité de faire des études (ce qui est favorisé par plus de revenus et de capital culturel). Ainsi, la mobilité, intrinsèquement liée à l'appartenance sociale, peut diminuer la part de violences subies dans le Pays Civraisien et Charlois. Par ailleurs il est clair que quelle que soit la position sociale des enquêtées, les jeunes femmes sont plus nombreuses à subir des violences dans les espaces publics.

Plusieurs constats peuvent être établis concernant les violences endurées par nos enquêtées dans les espaces publics. Les faits que nous venons de citer sont des violences subies par une large part de

l'échantillon, qu'il s'agisse des entretiens ou des réponses au questionnaire. En effet, quasiment la moitié des enquêtées a été sifflée, klaxonnée ou regardée de manière insistante dans la rue. Environ un quart d'entre elles a subi des insultes, des remarques non désirées, ont été suivies ou draguées de manière abusive. Au regard de la récurrence de ces violences pour certaines enquêtées, ces agissements prennent une tournure systématique et oppressante dans l'espace public. Ces violences subies dans l'espace public témoignent d'un rapport de domination dans la sphère publique.

2. Construction sociale de l'espace public, de la peur et du sentiment d'insécurité genré

Les recherches sur le phénomène du harcèlement de rue ne se cantonnent pas à l'étude des violences perpétrées envers les femmes dans la rue. Elles abordent également le sentiment d'insécurité dans les espaces publics et les "peurs féminines".

2.1 Le sentiment de vulnérabilité des femmes et la construction sociale des peurs.

Le sentiment de vulnérabilité des femmes dans l'espace public est perçu dans les représentations communes comme un "allant de soi", une caractéristique "naturelle" des femmes. Pourtant ce ressenti est le résultat d'une construction sociale historique des espaces. Les peurs sont exacerbées la nuit, nous verrons que ce n'est pas le manque de lumière qui augmente cette perception des dangers mais les comportements masculins qui provoquent ces peurs. Les discours médiatiques et les tentatives d'agressions participent au maintien de ce sentiment de vulnérabilité. L'ensemble de ces éléments nous permettra de conclure que l'espace public, qu'il soit rural ou urbain, est un espace genré en soi reposant sur une division spatiale et temporelle entre les sexes.

Le caractère genré du sentiment d'insécurité dans l'espace public est historiquement construit, il est ancré dans nos représentations et nos pratiques. Les résultats de la présente étude révèlent que les femmes interrogées sont 46,3% à déclarer éviter certains quartiers et/ou certaines rues en général lorsqu'elles sortent, contre 53,7% de femmes qui ne le feraient pas.

Le sentiment de vulnérabilité dans l'espace public émerge pendant les entretiens que nous avons conduit avec les femmes qui vivent dans le Pays Civraisien et Charlois. Comme nous l'avons exposé dans la partie précédente, Sonia a vécu une agression verbale à caractère sexuel par plusieurs hommes en voiture lorsqu'elle faisait son jogging. Elle nous a également déclaré des peurs quotidiennes et se sent d'autant plus vulnérable lorsqu'elle est seule dans l'espace public :

“Quand je courais seule j'avais la peur au ventre, à n'importe quel jour n'importe quelle heure. (...). On a atteint un certain niveau de peur, et que je n'avais pas avant. Aujourd'hui j'ai peur de beaucoup de choses, avant je faisais beaucoup de concerts, mais maintenant plus beaucoup”

Cependant les femmes peuvent se sentir vulnérables dans l'espace public sans pour autant avoir subi de violences dans les rues du Pays Civraisien et Charlois. Lola, 30 ans, artisan, coiffeuse à son compte appartient à cette part de l'échantillon qualitatif. Bien qu'elle n'ait pas subi de violences à Civray, elle déclare être relativement stressée quand elle est seule dans la rue et elle nous a précisé qu'elle ne va jamais dans la rue la nuit. Nos résultats statistiques confirment que l'agression dans l'espace public n'est pas le déclencheur des peurs. En effet, celles qui n'ont pas subi de violences sont 58,8% à éviter d'aller dans des endroits où elles risquent d'être seules. Toujours chez les femmes n'ayant pas subi les faits interrogés, 45,4% sont généralement accompagnées par un proche quand elles sortent. Ainsi, la moitié des femmes prend des précautions pour éviter l'agression, qu'elles en aient déjà vécues ou non.

Tableau 6 : Répartition des répondantes sortant accompagnées selon les violences subies déclarées (pourcentages en ligne)

Sont accompagnées quand elles sortent (Violences subies déclarées ou non)	Non	Oui	Total
Pas de violences subies déclarées	54,6%	45,4%	100%
A subi des faits de violences	52,3%	47,7%	100%
Total	53,1%	46,9%	100%

Khi2=0,089 ddl=1 p=0,763 (Peu significatif)

Lecture : Parmi les femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans l'espace public 47,71% sortent accompagnées par un proche.

Nous pouvons donc conclure que les pratiques de déplacement de nos enquêtées correspondent au sentiment de vulnérabilité généré. Ainsi les lieux et espaces publics ruraux sont construits de la même manière qu'en ville : un espace où les femmes encourent des risques et où elles doivent faire attention.

Dans les extraits précédemment cités, la nuit exacerbe les peurs des enquêtées mais ce n'est pas seulement le manque de lumière qui provoque les peurs. En effet, Hille Koskella a mené une étude

en géographie du genre (1999) sur la peur et l'espace à Helsinki. Les résultats montrent que pour les femmes interrogées les nuits d'hiver et nuit d'été ne produisent aucune différence dans la perception des dangers, bien que les premières soient courtes et sombres et les secondes longues et claires. Ce n'est donc pas le manque de lumière mais la *dimension sociale de la nuit* (Koskela 1999) : les comportements nocturnes des hommes seraient plus propices à l'agression des femmes. De la même manière que Lola, Sylvie n'a pas vécu de violences mais craint une agression de nuit :

“On s'imagine des films ! Au tout début, y'avait quelqu'un, j'étais obligée de me garer loin de la maison, alors l'hiver, la nuit, oui j'avais peur quand je débauchais... et puis on ne sait jamais ce qui peut arriver... Alors mon mari, il venait, il m'attendait, mais après j'ai arrêté.”

Le lien entre la nuit et une possible agression fait partie de l'imaginaire commun (collectif), ce qui est illustré dans cet extrait par l'expression “on s'imagine des films” utilisé par Sylvie. L'extrait illustre le concept de *nuit sociale* : un moment pendant lequel les hommes seraient habituellement plus agressifs envers les femmes, un moment où elles risquent davantage de subir des violences. Ce concept de nuit sociale est issu de l'étude de Koskela dont la citation suivante explicite cette idée : “C'est la “nuit sociale” qui incite les gens à faire attention : ce qui s'y déroule, la façon dont les autres se comportent et les attitudes masculines auxquelles les femmes s'attendent, tout comme celles qu'elles ont expérimentées.”(Koskela, 1999:7)

Tableau 7 : Répartition des répondantes évitant d'aller dans un endroit où elles risquent d'être seule selon la fréquence des sorties de nuit (pourcentages en colonne)

Évitent d'aller dans des endroits où elles risquent d'être seules (selon la fréquence des sorties la nuit)	Non	Oui	Total
Plusieurs fois par semaine	6,9	10,4	9
Une fois par semaine	6,9	11,3	9,6
Une à trois fois par mois	16	16	16
Quelques fois par an	20,6	22,6	21,9
Jamais	49,6	39,6	43,4
Total	100	100	100

Khi²=4,78 ddl=4 p=0,31 (Peu significatif)

Lecture : Parmi les femmes qui évitent d'aller dans les endroits où elles risquent d'être seule, 39,6% ne sortent jamais la nuit.

Le tableau 7 ci-dessus montre une répartition identique entre les femmes évitant d'aller dans les lieux où elles risquent d'être seules ou non. Celles qui appliquent cette précaution sont 39,6% à ne

jamais sortir la nuit, contre 49,6% pour celles qui ne l'appliquent pas, les deux catégories s'éloignent peu de l'ensemble (au total 43,4% des répondantes ne sortent jamais la nuit). De même 6,9% des femmes qui n'évitent pas ces lieux sortent plusieurs fois par semaine la nuit contre 10,4% de celles qui les évitent : ces écarts ne sont pas suffisants pour être significatifs. Les femmes qui sortent plus de nuit ne sont pas les seules à prendre des précautions (comme éviter d'aller dans des endroits seuls). La vulnérabilité dite "naturelle" des femmes et les peurs qu'elles éprouvent participent à la division spatiale entre les sexes : les femmes dans l'espace public doivent redouter une agression. A cette division spatiale s'ajoute une division temporelle : pendant la nuit, les attitudes masculines sont plus agressives envers les femmes dans la rue. Cette division genrée, spatiale et temporelle est un mode d'exclusion des femmes de l'espace public en soi.

Par ailleurs, le sentiment de vulnérabilité est largement véhiculé par la presse, les recommandations de la police ou l'actualité médiatique où les femmes sont désignées comme des cibles potentielles. Ainsi nous avons rencontré dans nos entretiens des discours généraux sur la montée de l'insécurité. Pourtant sur notre terrain d'étude, les événements violents sont rares. Un des faits qui a marqué l'actualité à Civray est l'agression d'une Civraisienne âgée de 87 ans. Murielle, inquiète pour sa fille quand elle sort se réfère à cette agression⁴⁴ :

"(...) y'a même des petites grand-mères qui se font attaquer en ville. Et voilà une petite gamine de 14 ans, une petite blondinette, voilà, on ne sait pas ! (...)"

Les événements locaux (pourtant rares) et les discours médiatiques confortent les représentations de la montée de l'insécurité : "Ces discours concernent des situations abstraites dont les interlocuteurs ont entendu parler, mais qui sont relativement éloignés de leurs quotidiens" (Lieber 2008:205). Les représentations de Sonia, ayant été victime d'une agression dans l'espace public résonnent avec les discours médiatiques sur la montée de l'insécurité. Elle cite une affaire qui défraie l'actualité ; de plus elle s'inspire des discours sur la montée de l'insécurité en voyant une augmentation de la délinquance à Civray :

"Je pense qu'il y a quand même une réelle peur, une réelle crainte chez nous. (...) vous voyez l'histoire de la joggeuse, avec Daval, et bien le jour où ça s'est passé, j'ai dit à tout le monde, véridique, que c'est lui (le mari) qui l'a tué. (...) Aujourd'hui j'ai peur de beaucoup de choses, (...) Et ça à cause de ce qui se passe dans la vie, des reportages à la TV... Les médias y jouent beaucoup, tout ceux qui font de l'information, enquête interdite tout ça... Il y avait un reportage qui était bien fait l'autre jour, c'était sur les frotteurs dans le métro, où les mecs se masturbent sur les filles dans le métro... c'était effrayant. (...) Je préfère qu'on m'insulte, qu'on me rentre dedans que

⁴⁴ L'expression "en ville" désigne pour nos enquêtés le centre-ville de Civray.

ça... ouais c'est comme un viol. Se servir de toi comme un support. Et tout ça, ça me fait flipper, maintenant qu'il y a trop de monde, ça me fait flipper."

La connaissance de l'actualité se conjugue avec les représentations dominantes et les expériences des individus, ce qui en l'occurrence renforce le sentiment de vulnérabilité des femmes dans l'espace public, c'est un effet de résonance⁴⁵. Les peurs féminines dans l'espace public ne sont pas produites exclusivement par des expériences effectives, elles sont le résultat d'une construction sociale historique et maintenues par un discours médiatique. De plus, d'autres expériences engendrent ce sentiment, les tentatives d'agressions et les intimidations.

Deux enquêtées avec qui nous avons eu un entretien nous ont raconté ce type de fait où l'agression n'a pas eu lieu. Tiffany promenait ses chiens avec sa petite sœur quand une camionnette s'arrête à leur hauteur :

"Le mec il nous a interpellé, il a arrêté le moteur, et il a ouvert la porte arrière qui coulisse en nous demandant de monter. Là on bien compris, on a couru avec les chiens, on n'a pas cherché à comprendre, on a couru couru, jusqu'à la maison ! On n'a pas eu envie de promener les chiens tout de suite après !"

Tiffany et sa sœur ont couru, ce qui montre qu'elles ont eu peur pour leur intégrité physique. Plusieurs chercheuses ont exposé la conséquence de ces faits sur les peurs : "Si les peurs que les femmes disent éprouver sont liées aux violences à leur encontre, celles-ci n'ont pas besoin pour autant d'être perpétrées pour être efficaces, ou du moins dans leurs formes les plus extrêmes ; de nombreux faits, qui peuvent parfois paraître anodins, fonctionnent comme de véritables "rappels à l'ordre" ". (Condon et al, 2005 : 6). Mélanie et Lucie ont également vécu ce type d'expérience, cette fois ci de nuit :

"On était en stage, il devait être 23h, on est sorti se promener, il y avait un jeu pour enfant donc nous on rigole et il y a une voiture qui passe une fois, elle repasse deux fois, elle repasse une troisième fois et elle se gare. Avec Lucie on commence à se dire, on va peut-être commencer à tracer, et puis on voit les gens qui descendent de la voiture, qui commencent à arriver du coup on s'est dit on se casse, ils étaient... je sais pas 3 ou 4, du coup avec Lucie on a tracé, on est parti, puis on voyait qu'ils se sont avancés et puis au bout d'un moment on était tellement loin qu'ils ont arrêté de nous suivre (...) A ce moment-là, on était tellement stressées qu'on a appelé un pote à nous, Mathieu, on lui a raconté, on était en panique il faisait nuit, on lui a dit: "il faut que tu restes au téléphone avec nous, on vient de se faire suivre, on était stressées!" Il nous a fait : "ne vous

⁴⁵"L'effet de résonance" induit par la rencontre entre les représentations et les discours médiatiques d'une part, et les expériences sociales et culturelles de ceux qui les interprètent d'autre part, permet en effet d'expliquer, sans manichéisme, l'inter-influence des médias et des représentations dominantes". Éric Macé, 2003 " *Les médias de masse : scènes et acteurs de l'espace public.* " dans Eric Maignet (dir.), *Communications et Médias, Paris, La documentation Française, 2003*).

inquiétez pas, rentrez au stage vous allez dans votre chambre et ne bougez plus”, du coup on est rentrées et puis... on ne les a plus revus.”

Dans cet extrait, les agresseurs potentiels ont suivi les deux jeunes filles. Comme nous l’avons explicité dans la partie précédente, le fait de suivre une personne revêt une connotation sexuelle. Les faits cités dans ces extraits correspondent aux “rappels à l’ordre”, les femmes en l’occurrence des jeunes femmes, n’ont pas à être dehors passé une certaine heure. Par ailleurs, il est intéressant de noter que dans les deux extraits, la réaction de nos interlocutrices est de rentrer dans un espace clos, et/ou de restreindre ses sorties par la suite. Ces violences peuvent paraître dérisoires puisqu’elles ont été interrompues, mais elles renforcent les peurs et ainsi la division genrée de l’espace public. Les “rappels à l’ordre” infligés aux femmes dans l’espace public ont aussi lieu dans les milieux ruraux.

L’espace public rural n’est donc pas construit différemment de l’espace public urbain. Les femmes y prennent aussi des précautions pour éviter l’agression quand elles sortent, elles craignent davantage les comportements masculins la nuit. Finalement, l’espace public est un espace genré en soi ; les femmes doivent y prendre des précautions, faire attention pour éviter l’agression. Celles qui transgressent cette répartition genrée de l’espace et du temps peuvent être “rappelées à l’ordre”, soit par l’actualité médiatique qui insiste sur la montée de l’insécurité, soit par des intimidations ou une tentative d’agression. Ces représentations communes de l’espace public sont également partagées dans les milieux ruraux. Les femmes habitant le territoire de l’ancienne Communauté de Communes des pays Civraisien et Charlois ont intégré ces représentations mais les discours qu’elles portent sur le harcèlement de rue portent d’autres explications. L’analyse de leurs trajectoires individuelles permet de saisir les éléments structurant les discours et les représentations du phénomène, aujourd’hui très médiatisé, du “harcèlement de rue”.

2.2 Discours et construction des représentations du harcèlement de rue, des représentations différenciées

Le sentiment de vulnérabilité des femmes et les représentations dominantes de l’espace public (dangereux pour les femmes) se mêlent aux trajectoires sociales et expériences individuelles. Ensemble, ces éléments participent à la production de discours sur le harcèlement de rue.

Certaines femmes interrogées déclarent que le phénomène décrit par l’expression “outrage sexiste” est un phénomène davantage présent en milieu urbain. Célia a grandi en Amérique du Sud puis a

vécu en Europe avant de s'installer à Civray. Elle est issue d'un milieu très favorisé, sa mère est professeure d'histoire et de musique à l'université, son père était commerçant avant de commencer une carrière politique. Célia est diplômée, aujourd'hui elle a deux emplois. Elle déclare qu'en Amérique du Sud elle "faisait attention" et "restait vigilante", à Civray cette vigilance se relâche. Célia nous a dit que des cambriolages peuvent arriver dans la communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois et qu'elle reste prudente. D'autres enquêtées redoutent moins d'être agressée et cela s'explique car elles ont été mobiles géographiquement. Julia est la fille d'une employée et d'un ouvrier, elle est diplômée d'un master en histoire qu'elle a achevé dans une ville du département de la Vienne. Elle occupe plusieurs emplois dans la fonction publique à temps partiel (classés cadres dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles).

"Nous, ici, la plupart c'est des personnes âgées et même les p'tits jeunes ils sont quand même gentils, ça va ce n'est pas des caïds des cités quoi".

Julia a grandi et a été socialisée dans le Pays Civraisien et Charlois puis elle a vécu en ville. Elle déclare cependant appartenir au territoire d'étude en utilisant l'expression "Nous, ici". Elle compare les "cités", ces grands ensembles de logements récurrents en milieux urbains où vivaient "des caïds", avec Civray, peuplé de "petits jeunes" et de personnes âgées. Les premiers sont envisagés comme dangereux et les seconds paraissent alors "inoffensifs". A partir de ce constat, les craintes et précautions prises suite à l'agression de l'octogénaire en octobre 2015 semblent injustifiés à Civray :

"Sinon la plupart des gens sont quand même bienveillants ; après je ne sais pas parce que les petites mamies d'ici elles « psychotent » pour pas grand-chose parce que des fois elles viennent elles font "oh mais non je ne veux pas rentrer trop tard parce qu'il fait nuit, parce que machin", c'est bon on est à Civray, ça va quoi tu ne crains pas grand-chose."

De la même manière Marina pense que les faits appartenant au harcèlement de rue sont ordinaires, en ville. Marina a grandi à Paris au sein d'une famille monoparentale avec un père ingénieur, elle est diplômée d'un BTS en tourisme obtenu à Paris, elle est aujourd'hui secrétaire (classée employée). Elle a 49 ans, elle s'est installée à Civray il y a 20 ans. C'est une néo-rurale. A Paris elle a subi plusieurs violences dans l'espace public. Ces violences qu'elle a subies ont contribué au choix de quitter Paris pour s'installer à quelques minutes de Civray : " c'est des gars qui les sifflent, c'est comme ce qu'on voit à la TV, c'est tous les jours. Ce genre de chose arrive fréquemment dans la vie d'une femme. On y fait même plus attention, ici c'est rare"

Les trois extraits précédents révèlent la pensée des enquêtées : les agressions dans l'espace public sont plus fréquentes dans les villes qu'elles ont côtoyé par rapport au Pays Civraisien et Charlois où

elles se sont installées. Il est intéressant de noter que Célia, Julia et Marina ont toutes résidé en milieu urbain pendant leur trajectoire. Elles sont issues d'un milieu favorisé et elles ont eu l'opportunité de faire des études supérieures dans des villes. En effet, les familles aisées ont un accès plus important aux diplômes du supérieur, il faut des revenus suffisants et un capital culturel pour avoir cette opportunité. Ainsi ces trois enquêtées établissent la distinction entre espaces urbains d'une part, au sein desquels les agressions seraient plus récurrentes et impliquent donc d'être plus prudentes, et d'autre part les milieux ruraux, par opposition moins dangereux, où les habitants seraient moins violents dans les espaces publics. Ces femmes ont eu l'opportunité de "voyager", de vivre ailleurs qu'en milieu rural ; elles ont donc des références multiples qui construisent leurs représentations et façonnent leur discours.

Céline est agricultrice exploitante, titulaire du baccalauréat général et d'un BP REA⁴⁶. Elle n'est pas diplômée du supérieur mais elle a vécu plusieurs années à Poitiers avant d'arrêter ses études. L'extrait qui va suivre reprend différemment la distinction ville/campagne précédente en accentuant l'essentialisation des espaces, de leurs habitants ainsi que les comportements qui leurs correspondraient :

"Moi, j'ai été sifflée, même aujourd'hui ça a pu m'arriver mais bon... je n'y prête pas attention... ce n'est pas quelque chose qui... et puis si ce n'est pas lourd, graveleux, ou dégradant, bien... voilà quoi...(rires). Avec ce truc aujourd'hui, on a l'impression qu'on inverse le truc... comment dire... [Mon mari] par exemple (...) pour les formations, des fois ça lui arrivait de prendre des filles en voiture, maintenant il ne le fait plus, c'est fini. Il a peur... on est en train de créer un climat... je ne suis pas sûre que ce soit très bon non plus... je comprends qu'il faut mettre [au sens remettre] les gens à leur place... bon voilà... y a des milieux aussi... moi dans le monde agricole, ça va, je n'ai jamais ressenti de problèmes du fait que je sois une fille, mais par contre je pense qu'il y aurait plus de problème si le mec était homosexuel, ça j'en suis sûre... y a pas d'agriculteur black dans le coin... et c'est comme ça un peu partout à la campagne... Je suis persuadée qu'il y a plein d'agriculteurs racistes... Là, je suis assez vive, ça m'énerve d'entendre des propos racistes, je suis réac[tive] là-dessus... alors que le problème des femmes... on sait un peu se défendre aujourd'hui, on n'est pas sans arme même si on est plus faible... on crée un truc malsain en mettant tout sur les comportements masculins... bon voilà... (silence)."

Cet extrait évoque que l'acte correspondant à l'outrage sexiste ferait partie des "comportements masculins". Ils correspondraient donc à la "nature" masculine des hommes, ces agissements seraient donc normaux et irréversibles. Céline précise qu'elle n'exclut pas de "mettre les gens à leurs place" (au sens remettre) quand la drague est insistante. Pourtant cette explication du phénomène reprend d'autres représentations genrées c'est-à-dire les rapports entre les sexes et les comportements attribués aux sexes. Il serait dans la nature des hommes de siffler une femme et cela ne serait pas dégradant, les femmes ne devraient pas y faire attention. Cette explication genrée repose sur le

⁴⁶ Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

même principe que la distinction ville/campagne, elle essentialise les comportements entre les sexes. Si les discours essentialisant les comportements ou les espaces rendent le phénomène opaque, il faut retenir qu'ils sont rendus possibles par le voyage, en l'occurrence l'opportunité des études en milieux urbains. Les études ayant un coût, nous pouvons déduire que la trajectoire résidentielle puis l'appartenance sociale sont des facteurs structurants des discours sur le harcèlement de rue.

Par ailleurs, l'âge est un facteur structurant les représentations et discours sur les violences dans l'espace public. Nous aborderons le fait que ce n'est pas l'âge en soi qui transforme les discours, mais que cette caractéristique indique une période historique pendant laquelle l'individu est socialisé. En effet les représentations dominantes sur les phénomènes et "problèmes sociaux" varient selon les époques.

Ces différences de perceptions entre générations sont repérables dans les écarts des déclarations selon l'âge. En effet nous avons constaté des écarts entre les déclarations des jeunes femmes et celles des femmes âgées. Pourtant il faut rappeler que ces écarts s'expliquent d'abord par la répartition des violences sexistes et sexuelles selon l'âge des victimes. Les premières (sexistes) concernent toutes les femmes tandis que les agressions à caractère sexuel concernent majoritairement les jeunes femmes. En effet les résultats de l'enquête VIRAGE exposent que pour les femmes, 60% des viols ou tentatives de viols dans l'espace public ont lieu avant 18 ans⁴⁷. Cependant il existe différentes perceptions des violences entre générations, notamment les violences psychologiques comme les entretiens avec les enquêtrices de l'étude ENVEFF le montrent : "Dans les déclarations des enquêtées, des différences de sensibilité entre les générations et entre les groupes sociaux se manifestent notamment au sujet des violences psychologiques. Ainsi, d'après une étude qualitative réalisée auprès des enquêtrices, les répondantes avaient dans l'ensemble tendance à minimiser les situations vécues ; les résultats montrent cependant que les femmes jeunes et les plus diplômées déclarent plus facilement ces faits.". Il faut comprendre que les périodes historiques à laquelle les individus sont socialisés influent sur les représentations. L'extrait qui va suivre est issu de l'entretien avec Rose. Elle a 58 ans, elle est agent d'accueil, issue d'une famille d'agriculteurs exploitants :

"A 15-16 ans, on vous siffle dans la rue, moi j'étais contente. (...) Y'a 40 ans de ça, on était entre copines, y avait des garçons ... ils sifflaient, on se disait oh ça y est ils nous ont remarqué. (...) Mais personne ne pensait à mal, personne ne pensait harcèlement sexuel et c'est vrai qu'il n'y avait pas d'mots déplacés. J'parle de la campagne là parce que moi la ville je sais pas du tout."

⁴⁷https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/femmes/20161123_VIRAGE_AuditionSenat-1.pdf (p.31)

Pour Rose le sifflement d'un garçon envers une fille n'évoquait pas le harcèlement quand elle avait 15 ans et l'acte n'avait selon elle pas de caractère sexuel comme aujourd'hui. Sans lancer de débat sur la substance sexuelle ou non des sifflements de 1950 à nos jours ; il faut comprendre que des femmes appartenant à la génération de Rose ne considéreraient pas tous les sifflements vécus au cours de leurs vies comme une agression. Cette différence de perception produisant un écart dans les déclarations de violences subies est supposée présente dans les autres catégories de faits abordés dans l'étude.

Parmi les témoignages, il semble que, ce que les femmes redoutent le plus quand elles sortent, ce n'est pas l'espace public en soi, avec ses rues, ses places et ses cafés, mais d'être confrontées à des hommes qui ne leur inspirent pas confiance et qu'elles jugent menaçants. Sur notre territoire d'enquête, plusieurs de nos interlocutrices ont mentionné un groupe d'hommes que nous avons effectivement pu voir à plusieurs reprises lors de notre présence sur le terrain. Ces hommes sont visibles, ils stationnent parfois sur un banc de la place centrale, un porche qui permet de traverser entre la place centrale et un parking, ou dans un parc nommé "Darké". Il semble qu'ils soient âgés de 25 et 40 ans, identifiés comme des personnes "nuisibles" par des femmes du territoire : d'une part car ils occupent l'espace public quotidiennement et d'autre part car ils s'alcoolisent à la vue de tous. Julia (34 ans, pacsée) est agent de la Fonction Publique et travaille à Civray depuis une dizaine d'années. Elle constate la présence régulière de ces hommes mais elle ne semble pas avoir peur quand elle sort dans les espaces publics civraisaisiens.

"Ils sont sur la place, devant la maison de la presse, y'a deux bancs là. Ils ont installé ces bancs, mais ça fait hyper longtemps, et en fait c'est des gens qui ne travaillent pas, qui boivent des bières à belle journée devant la maison de la presse et la pharmacie".

Une autre enquêtée, Marina, signale aussi ce groupe d'hommes mais ces propos laissent sous-entendre qu'elle les craint, en particulier l'un d'entre eux, un homme perçu comme un étranger.

"Il y a une personne un peu typée, un grand aux cheveux longs, un peu kabyle. Il faisait le grand écart sur la passerelle là, on ne veut pas s'en approcher... Une fois il a oublié son sac, et je suis allée le voir pour dire "hé vous avez oublié votre sac", on m'a demandé si je n'ai pas peur. Mais si vous leur montrez... moi je n'ai pas envie...de leur montrer qu'une femme est inférieure. C'est pour ça que je me force, faut dire que j'avais la boule au ventre quand j'y suis allée, faut dire que lui il fait un peu... peur... Il avait un regard aussi... ah il a le profil. C'est qui fout les boules. On se demande ce qu'il fout à Civray."

Marina a été injuriée lorsqu'elle effectuait son jogging mais par d'autres hommes que ceux identifiés. Depuis ce jour, elle semble avoir des peurs quotidiennes. Elle assimile ces hommes à des agresseurs potentiels, leur présence régulière vient la perturber, sachant qu'elle travaille à proximité

de leurs emplacements habituels. Elle avoue avoir peur quand c'est à elle de fermer les portes de son lieu de travail et elle prend de nombreuses précautions (se garer au plus près, faire un détour...) car ces hommes peuvent errer pas loin.

“Maintenant quand je ferme, je fais attention. Quand je ferme toute seule, j'ai peur. Ici, on n'est pas loin de ceux... tiens aujourd'hui on ne les voit pas, c'est à cause de la pluie. On les voit dès 8h avec une bière à la main. Quand je viens en vélo, je fais un détour pour pas les croiser. Quand ils sont toute une bande, j'évite. (...) Je me dis aujourd'hui, les fous, il y en a partout, qui sortent du bois, on ne sait pas...”

Il semble correspondre au stéréotype de l'homme dangereux : un homme d'une catégorie sociale peu favorisée, perçu comme un étranger et une personne “anormale”, en marge des normes de la société. Les femmes identifient les hommes comme auteurs de violences potentielles, elles stigmatisent donc ceux qui représentent pour elles la figure du danger. Marina et Julia n'ont pas déclaré de faits de harcèlement sexiste qui aurait été commis par ces hommes, leurs peurs sexuées ne sont donc pas liées aux agressions vécues, à contrario de Valérie (49 ans, gérante d'un commerce, en union libre, 2 enfants). Elle est originaire du territoire et après une vingtaine d'années à Poitiers et ses alentours, elle est revenue vivre à Civray et elle a ouvert un commerce. Peu après son arrivée, Valérie a fait la rencontre de ce groupe d'hommes. Elle les décrit comme des gens néfastes qui s'alcoolisent, des personnes susceptibles d'être agressives, qui “dérangent” par leur présence régulière et leurs pratiques marginales et répréhensibles.

“Donc moi, quand j'ai ouvert ici je ne les connaissais pas, évidemment dans la semaine ou j'ai ouvert, dans la semaine, j'ai eu à faire à ces individus... effectivement pas des gens bien. (...) et on a peur aussi d'une faune qu'il y a sur Civray... on a une faune pas agréable du tout je dirais... des personnes qui ne travaillent pas depuis des années, qu'ont 30, 35, 40 ans, qui sont toujours sur la place en train de s'enivrer et on n'arrive pas à s'en débarrasser... c'est infernal... (...) je sais qu'ils sont très dangereux... l'autre jour j'ai même pas pu prendre mon pain parce qu'ils étaient là et ils étaient dans un état... j'ai dit olala ils sont tous saoul, et j'fais on ira chercher le pain plus tard. Non ils sont dangereux, on est à la campagne mais on a quand même... ça pourri.”

Valérie déclare avoir été agressée par certains de ces hommes, elle a subi des injures, des menaces, des dégradations dans son établissement et des violences physiques. Depuis elle se déplace avec un objet de défense et il lui arrive de les éviter quand elle les voit. Elle a porté plainte à deux reprises contre eux. Nous pouvons d'ores et déjà déduire que les peurs et le sentiment d'insécurité vécus par certaines habitantes de notre terrain d'étude concernent les hommes considérés comme marginaux car inactifs. Ces derniers sont désignés par les jeunes filles comme auteurs occasionnels d'outrages sexistes et par les femmes âgées comme des “voleurs” potentiels dont la présence dérange. Il est important de préciser que ces hommes sont régulièrement présents sur la place centrale du bourg de Civray, certaines femmes rencontrées nous ont déclaré les voir tous les jours et les saluer lorsqu'ils

se croisent. L'anonymat limité en milieu rural est donc facteur de contact entre populations socialement hétérogènes ou au contraire alimente le sentiment d'insécurité des enquêtées.

La génération à laquelle nous appartenons, et la socialisation qui en découle influent directement sur la perception des actes de violences envers les femmes dans l'espace public. Aujourd'hui le phénomène du harcèlement de rue est considéré comme un problème de société, le contrecarrer est à l'ordre du jour des politiques publiques. Cependant, les mesures prises en compte par les politiques publiques seront susceptibles de stigmatiser davantage les populations surveillées et racisées déjà perçues comme "dangereuses".

Malgré les écarts entre les perceptions et déclarations de violences subies selon les générations, les jeunes femmes restent toujours les plus victimisées. En outre, le milieu social des enquêtées va également faire varier les discours des individus. Il n'empêche que ces discours essentialisent "les villes" et "les campagnes" et leurs habitants, ce qui peut mener à des stéréotypes. Les villes seraient alors des lieux dangereux pour les femmes et les campagnes paisibles. Ces explications masquent la dimension genrée des espaces. En effet ce n'est pas le type d'espace (urbain/rural) qui favorise ou non les violences mais davantage les rapports de genres qui structurent les interactions entre les sexes. Comme dans les villes, les peurs des femmes d'être agressées par des hommes existent aussi sur le territoire des Pays Civrasiens et Charlois. Leurs inquiétudes sont exacerbées le soir, mais ce sont les comportements masculins qui sont d'autant plus redoutés de nuit, et non le manque de lumière. Nous pouvons alors conclure que les milieux ruraux n'ont pas échappé à cette exclusion spatiale et temporelle des femmes et aux conséquences qui en découlent, notamment un sentiment de vulnérabilité genré.

3. Stratégies et réactions

3.1 Précautions et stratégies

Les différentes formes de violences que les femmes subissent forgent leurs représentations de l'espace public et participent à alimenter leurs peurs et leur sentiment d'insécurité. Cela les amène à agir en prenant des précautions et à mettre en place des stratégies de contournement.

Dans un rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes publié en mars 2015, il est exposé que "Les femmes sont amenées à mettre en place plusieurs types de conduites ou de réponses qui visent soit à éviter les situations, soit à les affronter. Le type de

stratégie utilisée dépend de la perception que l'on a de la menace liée à cet événement et des ressources personnelles et sociales dont la personne estime pouvoir disposer.⁴⁸ Les auteurs de ce rapport font état de trois formes de stratégies qui font écho aux discours des femmes que nous avons rencontrées lors des entretiens. Il est important de noter que les femmes n'utilisent pas un seul type de précaution, elles développent plusieurs stratégies au fur et à mesure, selon leur perception de l'espace public, leur sentiment d'insécurité et les éventuelles situations vécues.

La confrontation

Certaines femmes choisissent de se défendre en cas de potentielle agression, elles peuvent donc mettre en place différents moyens pour résister : prendre son téléphone pour prévenir quelqu'un ou être géolocalisée, avoir une arme pour faire peur (couteau, bombe lacrymogène, ...), faire un sport de combat (boxe, self-défense...).

Plusieurs femmes se rassurent en ayant un objet qui les rassure ou qui leur permettra de surprendre leur agresseur en cas d'éventuelle agression. Tiffany (24 ans, célibataire, demandeuse d'emploi) mentionne que lorsqu'elle va faire du vélo le soir avec sa tante, elle prend toujours avec elle son téléphone et un couteau en cas de besoin car il leur est arrivé à plusieurs reprises que des hommes klaxonnent et leur fassent des remarques.

“J'avais un couteau pour faire peur, pas pour planter le mec ! (rires) Mais, voilà, pour me rassurer, et pour lui faire peur, on ne sait jamais! (rires).”

C'est aussi le cas de Sonia (32 ans, mariée, 2 enfants, agent d'accueil) qui a été injuriée lorsqu'elle faisait son jogging. Depuis ce jour, lorsqu'elle sort pour marcher, elle prend un couteau avec elle et elle active son téléphone pour être localisée en cas de besoin.

“D'ailleurs quand je marche partout, j'ai un couteau sur moi. Là, quand je suis au boulot, je n'ai rien. Mais quand je vais marcher, j'ai un petit sac, où j'ai ma bouteille, voilà pour boire, et après j'ai quand même un couteau. (...) Quand je vais marcher, je n'ai pas forcément peur mais mon portable est géolocalisé pour mon mari, il sait où je suis.”

Valérie (49 ans, gérante d'un commerce, en union libre, 2 enfants) a été agressée à plusieurs reprises par des hommes qu'elle a identifiés et qu'elle croise régulièrement dans l'espace public. Elle dit que lorsqu'elle va chercher son pain tous les jours, ils sont très souvent présents mais elle n'y prête pas attention. Depuis qu'elle a été agressée, elle ne sort jamais sans sa bombe lacrymogène ni son portable pour appeler de l'aide en cas de besoin.

Le fait de subir de multiples agressions par des hommes connus a conduit Valérie à prendre de plus

⁴⁸Rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n°2015-01 publié le 6 mars 2015, p.30

en plus de précautions lorsqu'elle sort.

Mélanie (17 ans, en formation au LEP) fait de la boxe et déclare qu'il faut se savoir se défendre. *“Il faut garder la garde levée, j’ai fait un peu de boxe au collège (...) faut savoir gérer les choses.”*

Célia (49 ans, chef d'entreprise, divorcée, originaire d'Amérique du Sud) évoque avoir été “importunée” et y avoir répondu avec une certaine forme de résistance. *“J’ai bien clôturé le problème, je n’ai pas eu de souci, il faut faire face, savoir gérer, je ne vais pas faire appel à mon ami, je me débrouille.”* Célia a fait une formation de self-défense en Angleterre et elle déclare :

“Quand j’étais jeune j’ai fait une formation de... self-défense oui c’est ça. Quand j’étais plus jeune, quand j’habitais en Angleterre (...) parce que je sentais que je devais connaître un peu ce qu’il faut faire pour se protéger, parce que oui, on est visée, c’est vrai. (...) On apprend quand on est une femme, avec le langage corporel et oral, à mettre les barrières de suite, à faire de la distance. (...) Quand on est grande on a un avantage, on voit les personnes de haut, j’utilise beaucoup ça pour mettre les barrières tout de suite, c’est davantage corporel et ça fonctionne assez bien.”

Anne-Charlotte Mille-Pied a réalisé une enquête ethnographique sur l'auto-défense féministe. Selon elle, le langage corporel apparaît comme l'élément principal de l'auto-défense car “il aide à poser sa “ligne de justice”, qui délimite l’espace au sein duquel on se sent en sécurité. Il vise à communiquer de l’assurance et de la détermination, à exprimer un message à la fois de fermeture (pour bloquer l’interaction) et de contrôle (sur le déroulement de l’interaction)”. (Mille-pied, 2017:7). Les femmes se rassemblent autour de ces pratiques d'auto-défense pour leur contenu, mais surtout pour ce que cela leur apporte : “de l’assurance, de la force pour surmonter les difficultés du quotidien, de la confiance en soi, et un sentiment de légitimité qui leur font socialement défaut.” (Mille-pied, 2017:1). Elle défend l'idée selon laquelle “L’autodéfense donne aux femmes des clefs concrètes pour faire face au continuum des violences auxquelles elles sont confrontées, et contribue ainsi à défier les normes traditionnelles de la féminité, associée à la passivité et à la vulnérabilité, déplaçant par là même les frontières des rapports de genre.” (Mille-pied, 2017:2)

Le fait de riposter à son agresseur, que ce soit de manière verbale ou physique, ne s'est pas tout le temps avéré suffisant pour mettre fin à la situation de violence. Rappelons Marina (49 ans, divorcée, 2 enfants, employée) qui s’est interposée pour défendre son amie et qui s’est retrouvée à son tour agressée par l’homme en question. Il semble que les agresseurs n'admettent pas que les femmes leur répondent car ce sont eux les dominants dans ce type de situation, ils veulent créer un état de peur et asseoir leur domination. Comme nous l’avons vu dans la partie contexte social et médiatique, durant l’été, une jeune étudiante, Marie Laguerre, a été agressée verbalement et physiquement par un homme dans la rue à Paris. Dans le cas de Valérie qui s'est défendue à maintes reprises contre ces agresseurs, en commençant par leur interdire de fréquenter son établissement, le

fait de réagir et de recourir à la justice a entraîné un enchaînement d'actes de violences de la part de ces agresseurs. Cela nous invite à penser que les femmes qui répondent à leur agresseur subissent des répressions quand elles réagissent.

Les femmes ne sont pas toutes en mesure de répondre face à une agression, par peur des représailles par exemple, ou parce qu'elles ne se perçoivent pas comme "légitimes" à répondre à leur agresseur. En effet, "les femmes apprennent dès l'enfance qu'elles sont soi-disant naturellement vulnérables, notamment aux violences masculines." (Condon, Lieber & Maillochon, 2005). Ainsi, elles intègrent l'idée selon laquelle elles sont supposées être plus faibles physiquement que les hommes et qu'elles n'ont donc pas les capacités pour se défendre. La violence serait donc une affaire d'hommes, les stratégies de confrontation utilisées paraissent donc comme un moyen de légitimer l'usage de la violence par les femmes pour se défendre contre les agressions des hommes.

L'évitement

Plusieurs de nos enquêtées ont déclaré prendre des précautions pour éviter d'avoir à se confronter à des situations qui leur semblent risquées ou inquiétantes.

Tiffany (24 ans, célibataire, demandeuse d'emploi) se déplace uniquement à pied à Civray car elle n'a pas le permis. Elle déclare qu'elle évite de passer par une rue où "*il y a des petits appartements HLM et où il y a plein de gens louches... des hommes qui sortent de prison*".

Sonia (32 ans, mariée, 2 enfants) nous a aussi confié qu'elle ne court plus depuis qu'elle a été insultée par des hommes en voiture.

" (...) Moi, je ne peux plus, faut dire que j'ai arrêté la course à cause de ça. (...) Quand je courais seule, j'avais la peur au ventre, n'importe quel jour n'importe quelle heure. "

Ces témoignages nous montrent que ce sont les comportements potentiellement agressifs des hommes qui nourrissent leurs peurs et qui les conduisent à mettre en place des tactiques d'évitement.

Marina (49 ans, divorcée, 2 enfants, employée) a grandi dans la région parisienne et elle dit être venue vivre sur le territoire pour la "*tranquillité*" de la campagne suite à l'agression qu'elle a subi. Selon elle il ne faut pas réagir et ne pas se faire remarquer "*À Paris, fallait se taire. Faut fermer sa gueule, faut baisser les yeux... faut pas répondre...*". Plusieurs de nos enquêtées semblent avoir intériorisé l'idée selon laquelle leur attitude est déterminante en ce qui concerne les agressions. Répondre à une interpellation ou regarder quelqu'un, en particulier un homme, correspond à une

forme de provocation. Certaines femmes disent donc qu'il faut éviter de croiser le regard des hommes (il faut baisser les yeux) : pour ne pas se faire remarquer, pour éviter que l'homme interprète le regard comme étant une sorte d'invitation à plus de relations, et donc pour ne pas susciter une potentielle agression. Marina déclare :

“Les femmes sont plus du mauvais côté de la barrière. C’est comme ça. Ce n’est pas parce que tu as une jupe que le mec a le droit... Ce n’est pas une invite !”

Quel que soit le motif de ces comportements, il apparaît clairement une relation de domination des hommes : ce sont les hommes qui regardent les femmes et celles-ci doivent éviter de les regarder ou de soutenir leur regard. “Pour toutes, l'objectif est de ne pas se faire remarquer comme “femme”, donc cible potentielle”. (Lieber, 2008:253)

Les femmes ont aussi intériorisé l'idée selon laquelle c'est à elles de faire attention à la manière dont elles s'habillent pour éviter d'être importunées par les hommes. Parmi les 393 femmes ayant répondu, 38,4% déclarent faire attention à leur manière de s'habiller par appréhension, que ce soit le jour ou la nuit. Parmi les femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans l'espace public, 20 d'entre elles ont déclaré avoir changé leurs habitudes vestimentaires suite aux faits vécus. Cela peut paraître peu mais c'est pourtant une conséquence mise en œuvre au quotidien par les femmes car plusieurs de nos interlocutrices l'ont signalé.

Tiffany (24 ans, célibataire, demandeuse d'emploi) déclare elle aussi faire attention à sa tenue vestimentaire lorsqu'elle sort afin d'être présentable tout le temps. Elle ajoute aussi que certains hommes peuvent avoir des propos sexistes concernant l'apparence physique et la tenue vestimentaire des femmes. *“Y a des hommes, ils ne sont pas très corrects. Ils te traitent de salope à tout va...”*. Les femmes doivent perpétuellement se questionner sur l'image qu'elles renvoient car pour certains hommes, cela correspond à des “catégories” de femmes. Tout se joue dans la nuance. Et la nuance est d'autant plus subtile qu'à ce premier paradoxe, on peut en ajouter un autre du même ordre : si les femmes ne doivent pas trop mettre en évidence leur “féminité”, il leur faut toutefois éviter de n'être “pas assez féminines”. Telle est l'ambiguïté que souligne Marie-Hélène Bourcier (2001) dans son analyse des violences dont sont victimes les lesbiennes, et surtout celles qui sont le moins “féminines”. Dans le même sens, Gardner (1995) a observé que les homosexuelles sont l'objet d'insultes plus violentes encore que les femmes perçues comme hétérosexuelles. “En résumé, une femme est toujours obligée de paraître comme une personne qu'un homme hétérosexuel aimerait connaître. En même temps, elle doit faire bien comprendre qu'entrer en contact avec elle serait un acte conséquent ne pouvant pas être le fait d'un étranger, ou du moins pas

n'importe quel étranger.” (Gardner, 1995:20)

Céline (43 ans, mariée, 3 enfants, agricultrice exploitante) a aussi mentionné cet aspect au cours de l'entretien. Pour elle, les femmes doivent faire attention à leur tenue vestimentaire, par exemple la longueur de leur jupe, qui ne doit pas susciter le désir masculin.

“Ce n'est pas qu'on n'est pas libre, je veux dire... et puis ce n'est pas qu'une question de liberté. C'est vrai, on pourrait se dire... quand j'entends des filles dire “on a bien le droit de mettre des jupes”, oui c'est vrai mais bon... des fois pour moi il y a quand même une limite... moi j'ai vu des filles en me promenant dans Bordeaux... les filles on a l'impression qu'elles n'ont pas de jupe, ni de short, elles ont une grande chemise, peut-être qu'il y a un petit short derrière, j'en sais rien mais... c'est évident que ça peut provoquer chez certains mecs... qui sont peut-être en sortie de l'adolescence mais même chez certains hommes qui ne sont pas toujours équilibrés... c'est comme ça, je veux dire, y a des femmes qui vont loin, dans certaines attitudes, ou vestimentaires, ou même certains comportements, je trouve qu'il y a quand même une limite...”

Les propos de Céline sous-entendent “que la sexualité masculine serait en quelque sorte incontrôlable, sorte d'effet de nature ou de pulsion que les femmes se doivent de ne pas attiser” (Lieber, 2008:255). Ainsi, le discours laisse à penser que les femmes seraient les responsables d'une éventuelle agression car elles n'ont pas été prudentes quant aux “signaux” qu'elles renvoient aux hommes. Certaines femmes peuvent donc agir à l'extrême inverse pour éviter de se faire remarquer, en mettant des tenues vestimentaires qui n'attisent pas le regard et le désir des hommes.

“Betty une de ma cousine, qui était sur Paris et qui prenait souvent le métro... elle s'habillait souvent en “mec”, pour rentrer, pour pas se faire repérer quoi !”

Marina, qui elle aussi a vécu à Paris, déclare qu'elle aussi s'est demandé si elle ne devait pas changer ses habitudes vestimentaires pour éviter d'être harcelée lors de ses déplacements dans les transports parisiens : *“Je ne vais pas me mettre un sac sur la tête pour pas être emmerdée. Mais quand tu as un gars qui te mates les cuisses pendant deux heures, tu veux lui dire “mais merde ta femme elle n'a pas deux jambes ?!”*

Enfin, le témoignage de Céline renvoie à l'image de notre société qui banalise les violences contre les femmes (publicités sexistes, auteurs des violences relaxés, exclusion des femmes dans certains espaces...) car celles-ci sont souvent considérées comme responsables des actes qu'elles subissent, par exemple lorsqu'elles portent une tenue jugée “aguichante”.

La banalisation

Dans certains cas, les femmes peuvent être conduites à minimiser la portée des actes de violences, en tout cas à les considérer comme “courants”, ce qui fait que les femmes les ont tellement intériorisés qu'elles n'y prêtent plus attention. Marina a subi du harcèlement de rue à plusieurs

reprises lorsqu'elle était à Paris et elle déclare :

“C’est des gars qui sifflent, c’est comme ce qu’on voit à la TV, c’est tous les jours. Ce genre de chose arrive fréquemment dans la vie d’une femme. On y fait même plus attention. (...) Donc ce qu’on entend à la TV, c’est le quotidien de beaucoup de femmes malheureusement. Mais sérieux c’est ça la vie d’une femme. C’est chiant, ce n’est pas gravissime en soi, mais c’est chiant. Quand tu as des femmes qui vivent ça tous les jours, t’en peux plus.”

Les actes de violences sexistes que les femmes subissent sont considérés comme faisant partie intégrante de leur vie, les faits les moins graves comme les sifflements sont jugés “anodins” ou banals. Selon Céline (43 ans, mariée, 3 enfants, agricultrice exploitante), les femmes savent qu’il existe des comportements masculins abusifs, ce serait donc à elles d’y faire attention et de prendre des précautions car elles sont en mesure de se défendre par elles-mêmes. Tenir un discours qui banalise les violences envers les femmes revient à relativiser les faits vécus et les juger comme “anodins”, ce qui conduit à “autoriser” les comportements abusifs et violents des hommes.

3.2 Transmission des peurs et des stratégies

Les femmes ont intériorisé les discours sur leur vulnérabilité dès leur plus jeune enfance. Lors de nos échanges, nous avons pu constater que les jeunes filles sont en quelque sorte “guidées” par d’autres femmes, que ce soit leur mère, leur sœur ou leurs amies, qui leur enseignent des “tactiques” afin de se protéger d’éventuelles agressions dans l’espace public.

Tiffany (24 ans, célibataire, demandeuse d’emploi) est la femme la plus âgée de sa fratrie, elle a trois sœurs âgées de 20, 16 et 13 ans. Elle s’est beaucoup occupée de ses frères et sœurs quand leur mère est partie, et ce encore aujourd’hui car elle vit actuellement chez son père. Tiffany explique qu’elle est prudente avec ses sœurs, elle ne contrôle pas leurs sorties mais elle s’assure qu’elles ne sont pas seules lorsqu’elles se déplacent, en particulier le soir ou la nuit.

“Avec mes petites sœurs, je fais gaffe. Clairement, je leur ai dit, si t’es toute seule, que t’es à tel endroit, tu m’appelles, je viens te chercher. Elles ne sortent pas toutes seules dans le noir, ça c’est clair. Non, je ne veux pas qu’il leur arrive quelque chose... quelqu’un qui les enlève ou... c’est bête à dire, un pervers quoi, parce que ça arrive malheureusement... Je préfère aller les chercher et qu’elles soient avec moi, ou que mon père aille les chercher.”

Dans ce témoignage, on peut voir un autre aspect intéressant des craintes de Tiffany. Sa peur ne s’exprime pas seulement car ce sont des filles, mais aussi car ce sont des enfants. En effet, ces derniers, filles ou garçons, sont perçus comme étant des personnes vulnérables car ils ne sont pas en mesure de se protéger en raison de leur âge. Les parents appréhendent les situations où leurs enfants

sont seuls, ils redoutent ce qui peut leur arriver quand ils sont sans surveillance. Selon l'étude Virage (2016), 40% des agressions sexuelles envers les femmes (dans tous les espaces de vie confondus) ont lieu avant leur 14 ans et 60% pour les hommes. Ainsi les agressions sexuelles se déroulent majoritairement pendant l'enfance. Les garçons subissent moins ce type d'agression et mécaniquement la proportion d'hommes agressés aux âges avancés est plus faible. Parallèlement, les parents craignent moins l'agression sexuelle des garçons passé l'enfance. Les actualités concernant les enlèvements ou les agressions d'enfants sont autant de faits qui viennent nourrir les peurs des parents ou de l'entourage.

Murielle (50 ans, mère au foyer, 5 enfants) vit avec ses 3 enfants les plus jeunes : un garçon de 17 ans, une fille de 14 ans, et un autre garçon de 12 ans. Elle explique que lorsque ses enfants vont à des activités, soit elle les accompagne, soit ils y vont en groupe avec d'autres enfants. Elle leur a aussi donné un téléphone portable qui leur permet d'appeler en cas de besoin et qui permet aussi à Murielle de les géolocaliser. *“Quand ils vont au ping-pong le mardi soir et le samedi matin, ils y vont avec des petits voisins, donc en groupe. (...) Ils sont muni d'portable donc si y'a un souci.”* Murielle veille aux déplacements de ses enfants mais elle a une attention toute particulière pour sa fille. *“Il y a plus de danger pour une fille que pour un garçon. Faut savoir faire la part des choses. Moi, celle qui a 14 ans ne sort pas seule dehors. C'est un de ses frères qui l'accompagne mais toute seule non, même pour aller chercher un pain.”* Dans ce témoignage, on voit que Murielle n'agit pas de la même manière avec ses enfants. Elle contrôle davantage les sorties de sa fille que celles de ses garçons. Ceci montre encore que la socialisation à l'espace public est genrée, mais également que la crainte de l'agression sexuelle diminue pour les garçons avec l'âge. En effet Murielle déclare que sa fille de 14 ans est toujours accompagnée par l'un de ses frères, même pour un court déplacement à la boulangerie. Pourtant, l'un d'eux est plus jeune que sa sœur, cela sous-entend qu'elle serait moins capable de se défendre que son petit frère car c'est un garçon.

De plus, Murielle fait référence à l'agression de la vieille dame qui a eu lieu à Civray. Même si ce sont les faits les plus graves qui marquent les esprits (d'autant plus quand ils sont médiatisés dans la presse locale), les actes sexistes à l'encontre des femmes lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public nourrissent les peurs des femmes et participent à leur sentiment d'insécurité. Riger, Gordon et Lebailly (1978) montrent que les femmes se perçoivent comme plus vulnérables, plus faibles et moins rapides que les hommes. Or, la peur varie selon le sentiment de vulnérabilité des personnes et suivant la gravité attribuée aux dangers (Warr et Stafford, 1983). Ainsi, plus une personne appréhende comme une réalité possible le fait d'être victime d'un crime majeur à ses yeux, plus elle aura peur. Les femmes apparaissent comme le groupe le plus touché par l'insécurité urbaine parce

qu'elles se sentent vulnérables aux violences sexuelles qui à leurs yeux constituent des faits graves, ce que Ferraro (1996) nomme l'effet "shadow" : la peur du crime sexuel a une influence sur tous les aspects de leur vie.

En effet, Murielle considère qu'il y a plus de dangers pour sa fille car c'est une adolescente de 14 ans. En grandissant, elle devient une cible potentielle aux agressions sexuelles. Les mères perçoivent leurs jeunes filles comme pouvant faire l'objet d'une sexualité masculine prédatrice. Céline (43 ans, mariée, 3 enfants, agricultrice exploitante) raconte qu'elle a appris à sa fille à prendre les transports en commun du territoire (TER Saint-Saviol/Poitiers) pour rejoindre son internat, cependant elle lui conseille de se ne pas avoir une tenue qui pourrait susciter le regard des hommes.

“Voilà, elle est en short ou un truc un peu court et je n'aime pas trop ça... par exemple, quand c'est le dimanche soir, qu'il est déjà un peu tard, puis il peut faire nuit, hein, l'hiver... je pense qu'il ne faut pas faire n'importe quoi, c'est évident.”

Céline ne se pense pas particulièrement inquiète car elle laisse une grande liberté à ses enfants. Elle explique qu'elle a beaucoup échangé avec ses filles sur les comportements à risque (sexualité, drogues...) et qu'elle leur fait confiance pour appréhender les dangers extérieurs.

“On ne peut pas être derrière eux tout le temps, il faut qu'elle fasse ses expériences, la vie, qu'elle apprenne d'elle-même à prendre le train, à voyager... (silence) Voilà, oui, il y a des dangers, on sait, donc on lui avait donné un couteau... (rires). Pour se défendre... ça fait sourire des fois mais...voilà”.

Il est intéressant de voir que, même si Céline ne se perçoit pas comme une mère anxieuse, elle a tout de même transmis à sa fille une stratégie de défense en lui donnant un couteau pour se protéger en cas de besoin. La peur de l'agression pour les filles se maintient malgré l'avancée en âge. C'est aussi le cas de Valérie (50 ans, célibataire, 2 enfants, gérante d'un commerce) qui a subi de multiples agressions à Civray. Valérie a deux filles et l'une d'entre elles travaille avec elle : elle a 22 ans, elle vit seule dans un appartement du bourg de Civray. Valérie explique que les violences qu'elle a subies se sont aussi répercutées d'une certaine manière sur sa fille. *“(…) Ils étaient montés sur mon garage et ils m'ont fait signe plusieurs fois comme quoi ils allaient me saigner ainsi que *** (sa fille).”* Suite à ces faits, Valérie raccompagne sa fille quand elle finit son travail car elle ne veut pas qu'elle rentre seule. Elle lui a aussi procuré un chien car cela peut intimider les éventuels assaillants. *“Ici on a un gros chien, je ne sais pas si tu l'as vu, c'est parce que ça impressionne. Et tous les soirs je ramène ma fille chez elle parce que je ne veux pas qu'elle rentre toute seule, même si elle a son gros chien, je l'accompagne et je reviens après, elle habite sur la place, je ne veux pas la laisser toute seule.”* Valérie a également imposé à sa deuxième fille, âgée de 20 ans, d'avoir une bombe lacrymogène sur elle car sa fille fait régulièrement de l'auto-stop pour se déplacer.

Plusieurs enquêtées nous ont confiées des craintes pour leurs filles, sœurs, nièces etc. Ces

inquiétudes poussent ces femmes à transmettre leurs stratégies d'évitement ou d'autodéfense dédiées aux déplacements dans l'espace public. Si ces pratiques participent à la reproduction de l'ordre social genré dans l'espace public, elles révèlent également que les violences sexuelles sont majoritairement redoutées chez les filles. En effet, si pendant l'enfance les deux sexes sont considérés comme vulnérables, cette peur s'accroît pour les filles avec l'avancée de l'âge. Ces craintes de l'agression, quel qu'en soit le type, existent non pas à cause de la "nature" féminine mais en raison de la construction sociale de l'espace public. En effet, les peurs, traditionnellement associées à l'espace public, sont dues aux comportements masculins qui rendent l'agression possible. Cette construction sociale est historique et les milieux ruraux n'y ont pas dérogé. Cette conclusion est d'autant plus définitive au regard des déclarations de nos enquêtées, près de sept femmes sur dix ont subi une des violences interrogées dans le questionnaire. Les violences graves comme les agressions physiques sont vécues par une femme sur dix dans le Pays Civraisien et Charlois. Les violences verbales et non verbales sont les plus déclarées et ont une tendance forte à se répéter, pouvant devenir quotidiennes pour certaines femmes.

Conclusion

Notre étude avait pour objectif de comprendre *comment les conditions sociales des femmes et les contraintes genrées participent à la production de différentes formes de mobilité*. Cette recherche s'inscrit dans une démarche de compréhension du phénomène du harcèlement de rue. Nous avons choisi d'enquêter sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays Civraisien et Charlois afin de réaliser un état des lieux des violences envers les femmes dans l'espace public en milieu rural. La spécificité rurale du territoire nous a encouragés à dépasser la problématique des violences et à considérer les mobilités dans son ensemble.

Les caractéristiques sociales de la population locale se rapprochent de celles des habitants d'autres « campagnes » françaises. La population est vieillissante, occupe majoritairement des emplois d'employés et d'ouvriers et détient globalement peu de diplômes.

Le moyen de transport par excellence, comme dans d'autres milieux ruraux est la voiture. L'écrasante majorité de la population possède au moins une voiture au sein de son ménage. La détention du permis de conduire et la possession d'une voiture sont des conditions *sine qua non* pour se déplacer et notamment pour l'accès à l'emploi en milieu rural. La très grande majorité des femmes ont passé leur permis de conduire à l'âge légal. Elles effectuent en moyenne un temps de trajet de 23 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail ou leur lieu d'étude. Par conséquent, la mobilité en voiture devient une injonction y compris pour l'accès à l'espace public et dans la vie quotidienne. Cependant, la détention du permis et l'achat d'une voiture nécessitent des revenus. Etant donné que la population est vieillissante et/ou populaire, le territoire Civraisien et Charlois propose des services de transport pour répondre à leurs difficultés de mobilité. Les jeunes habitant dans les communes du territoire ou à proximité peuvent bénéficier du bus scolaire pour regagner leur établissement scolaire. Cependant, les services de transports en commun sont peu ou pas utilisés par les femmes, et ce malgré une forte demande de la population civraisienne et charloise. Ils ne peuvent être développés sans une hausse de fréquentation, mais l'utilisation de la voiture éloigne la fréquentation de ces services, et l'inadaptation de ces services pousse à l'utilisation de la voiture.

La fréquentation des espaces publics est fortement corrélée à la mobilité des femmes. Elles occupent régulièrement, en journée, les espaces dédiés aux besoins quotidiens comme les supermarchés et les commerces. D'autre part, elles fréquentent de façon occasionnelle les espaces culturels dans lesquels leur présence est plus marquée dans le tissu associatif.

Parmi nos enquêtées, le genre s'additionne aux conditions de mobilité en milieu rural. En effet, les femmes doivent concilier le travail domestique qui leur est essentiellement attribué et la vie professionnelle. Les femmes sont plus nombreuses à renoncer au travail à temps plein et aux loisirs personnels pour s'occuper des enfants et gérer le foyer. Si cette division genrée du travail va restreindre les déplacements personnels, elle en produit de nouveaux davantage dédiés à l'organisation familiale. Cette inégale répartition est inculquée aux femmes et aux hommes dès le plus jeune âge à travers leur socialisation et produit une intériorisation des rôles socialement attribués aux deux sexes. En effet, les femmes apprennent et intègrent le rôle de mère, c'est-à-dire prendre en charge le travail domestique. Cette socialisation genrée se manifeste également dans l'apprentissage de la mobilité et dans l'accès aux espaces publics. L'image que projette la société sur ces dernières, des « êtres vulnérables », ont incité les parents à limiter et contrôler les sorties de leurs filles. Elles sont pour la plupart du temps cantonnées aux espaces domestiques, ce qui retarde leur entrée dans l'espace public, par rapport aux garçons, qui eux sont déchargés de toutes ces tâches et affichent une assez forte présence dans l'espace public. Cette différence dans l'occupation des espaces (le dedans versus le dehors) et cette socialisation différenciée entre les garçons et les filles marque aussi l'infériorité sociale et symbolique des filles par rapport aux garçons.

L'origine sociale et résidentielle influence aussi la mobilité des femmes. Le cadre de vie, l'habitus de classe agissent sur leur comportement. Celles issues des classes supérieures dotées d'un fort capital économique ou qui ont vécu dans les grandes villes, donc ayant utilisés les transports en commun, peuvent se mouvoir avec aisance et s'émanciper au-delà de la commune de résidence. Les filles issues des classes populaires rencontrent davantage de contraintes économiques, limitant ainsi leur mobilité.

D'autres facteurs spécifiques au milieu rural viennent impacter la mobilité des femmes : dès l'enfance, les femmes sont conviées à côtoyer les gens de leur commune, elles apprennent à connaître et à reconnaître ces gens, c'est l'interconnaissance. Cette expérience, quasi rurale, renforce l'ancrage résidentiel de ces femmes et leur capital d'autochtonie qui requiert nécessairement l'ancienneté résidentielle. A cela s'ajoute la symbolique de la mobilité dans la tête. Certaines femmes refusent d'aller loin par crainte de l'inconnu, et par soucis économiques, développent des déplacements de proximité.

Cette restriction s'accroît aussi lorsque les femmes sont sujettes à des violences domestiques. Les violences subies, qu'elles soient physiques, psychologiques, sociales ou économiques ont tendance à interdire toute existence dans la sphère publique. Le dépassement de la distinction entre les sphères dites "privées" et "publiques" se révèle d'une grande importance pour une compréhension

plus fine et complète de la mobilité des femmes. Les déplacements des femmes dans l'espace public sont marqués par un sentiment de vulnérabilité, des peurs, longtemps considérées comme "irrationnelles". Sur les territoires ruraux comme sur les territoires urbains, les femmes développent des stratégies pour éviter l'agression. Si les craintes sont traditionnellement attribuées à des lieux ou des moments spécifiques, voire à des catégories de personnes, ce sont en réalité les comportements masculins dans ces espaces qui provoquent ces peurs. Qu'il s'agisse d'un milieu rural ou urbain, les rues et les lieux publics ont été historiquement construits par et pour les hommes. Les violences envers les femmes dans les espaces publics, y compris les plus banalisées, maintiennent la hiérarchie entre les sexes. Les stratégies que les femmes adoptent, en ayant subi ou non des violences, ont des conséquences considérables sur leur mobilité. Certaines transmettent les tactiques et mettent en garde les plus jeunes filles pour les préserver. Ce sont les femmes les plus jeunes qui déclarent le plus de violences dans l'espace public. Ce constat révèle le caractère sexuel des violences commises envers les femmes. Sur le territoire du Pays Civrasiens et Charlois, sept femmes sur dix ont subi au moins un des faits interrogés par l'étude. Contrairement aux idées reçues, les agressions ne surviennent pas exclusivement dans la rue ou les transports en commun. Nos résultats montrent qu'en milieu rural les agressions se produisent dans les espaces publics fréquentés régulièrement par les femmes : les supermarchés, les cafés, etc. Les violences entrant dans la définition du harcèlement de rue doivent être comprises comme des agressions ayant lieu dans tous les espaces publics, à savoir les lieux qui accueillent du public. Enfin, les catégories les moins favorisées subissent davantage les faits interrogés sur le territoire d'enquête. Cependant, les femmes issues de milieux plus aisés subissent également des violences, mais dans des zones urbaines, puisqu'elles ont eu l'opportunité de s'y rendre pour faire des études.

Le phénomène du harcèlement de rue et toutes les autres formes de violences commises dans les espaces publics sont la conséquence d'une construction sociale genrée de l'espace public qui a longtemps autorisé ces types de violence. Cependant, les normes sociales changent et ces actes ne sont actuellement plus tolérés. Les comportements masculins ne sont pas naturels et définitifs, ils peuvent évoluer notamment grâce à l'explicitation des violences banalisées et la mise en lumière des travaux réalisés sur ce sujet. Les violences seront ainsi rendues plus visibles aux yeux du public ce qui permettra de mettre en place des réflexions et des actions publiques.

Cette étude nous a permis d'aborder certaines pistes d'actions qui permettraient d'améliorer les conditions de pratiques de mobilité et de fréquentation des espaces publics.

Concernant le harcèlement de rue, nous proposons de :

- sensibiliser les adolescents sur les inégalités entre les sexes et en particulier aux différentes formes que peut prendre le harcèlement de rue
- insister auprès des garçons sur les comportements sexistes et auprès des filles sur la nécessité de dénoncer ces violences⁴⁹
- informer le plus grand nombre sur la teneur de la loi contre l'outrage sexiste, notamment concernant la pénalisation des actes⁵⁰.
- être plus attentif à ces violences quotidiennes, notamment lorsque les femmes dénoncent ces faits auprès des professionnels et des forces de l'ordre.
- dans la même perspective, former ces derniers à l'accueil et à l'écoute des femmes lorsqu'elles évoquent les agressions dont elles sont victimes. Cette formation semble indispensable pour faire évoluer les représentations et changer les comportements.
- encourager les victimes à parler du harcèlement de rue et des expériences vécues avec leur entourage⁵¹ et nous invitons les témoins à réagir et soutenir les victimes s'ils sont confrontés à une scène d'agression.

Pour améliorer les déplacements en milieu rural, nous proposons de :

- sensibiliser, et accompagner les adolescents et les personnes les plus précaires à l'usage des transports en commun⁵²
- développer un système de covoiturage local (domicile-travail / lieu d'étude)⁵³
- créer des pistes cyclables entre les communes voisines, par exemple entre Civray et Savigné
- créer un dispositif d'aide à l'entretien des véhicules⁵⁴
- mettre en place des navettes entre les communes du territoire, en particulier l'été pour les loisirs ou les événements locaux.
- porter une attention particulière aux rues et aux espaces ressentis comme inquiétants, notamment en améliorant l'éclairage nocturne⁵⁵. A Civray, le tunnel entre la place Leclerc et la place de la Liberté est un passage redouté par certaines femmes qui évitent de passer par là, de jour comme de nuit.

⁴⁹ Notamment dans les établissements scolaires en faisant intervenir un professionnel de ces questions

⁵⁰ A l'aide de publicités (prospectus, affiches)

⁵¹ Famille, amis mais également personnel d'établissement (infirmier.es, professeur.e.s, assistant.e sociale...)

⁵² Par exemple pour aller jusqu'à Poitiers (acheter un billet SNCF, se repérer sur le quai d'une gare ou à un arrêt de bus, demander son chemin etc.)

⁵³ Remarque récurrente des enquêtées

⁵⁴ Comme un garage associatif afin que les personnes les plus en difficulté puissent apprendre à entretenir eux-mêmes leur véhicule (vidange, plaquettes de frein...)

⁵⁵ Qui peut aujourd'hui être compatible avec l'écologie via des éclairages à énergie solaire ou à bas niveau de consommation

- aménager des parcours sportifs sécurisés permettant aux femmes de pouvoir courir en toute tranquillité. Le parcours santé est excentré du voisinage et se situe à l'orée d'un bois, ainsi, des éclairages le long du parcours pourraient rassurer les femmes.
- favoriser les activités qui attirent autant les filles que les garçons⁵⁶ car les adolescentes sont peu visibles dans les infrastructures de sport et de loisirs gratuits. Il pourrait aussi être intéressant de développer des animations au city-Park afin que les jeunes filles se réapproprient cet espace et que les familles en aient une autre image.

⁵⁶ Comme le badminton ou le roller par exemple

Bibliographie

Arrègle Jean-Luc, Rodolphe Durand, et Philippe Véry, “*Origines du capital social et avantages concurrentiels des firmes familiales*”, *Management*, vol. vol. 7, no. 2, 2004

Batou Jean, Rosende Magdalena , Delphy Christine, “Comment penser et combattre l’oppression spécifique des femmes”, in *Solidarités*, 2001: [<http://www.solidarites.ch/solinf/123/10.php3>]

Becker Marie, Grésy Brigitte, “*Le sexisme dans le monde du travail*”, Rapport du Conseil supérieur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n°2015-01 publié le 6 mars 2015

Berthod-Wurmser Marianne et al., “*Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*”, Septembre 2001

Blanc Maurice & Causer Jean-Yves, “*Privé – public quelles frontières ?*” *Revue des Sciences Sociales*, n° 33, 2005

Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, ed. Minuit, 1979

Bourdieu Pierre, “*Le capital social*”, in *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 31, janvier 1980, p. 2-3

Bowman Cynthia Grant, “*Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women*”, in *Harvard Law Review*, 106, 1993, p.517 -580

Bozon Michel et Villeneuve-Gokalp Catherine , “*Les enjeux des relations entre générations à la fin de l’adolescence*”, in *Population*, 6, 1994

Brown, Elizabeth, et Florence Maillachon, “*Espaces de vie et violences envers les femmes*”, *Espace Populations Sociétés* 20, n° 3 (2002): 309-21

Castel Robert, “*La sociologie et la réponse à la demande sociale*”, Dans *À quoi sert la sociologie* (pp. 67-77). Paris: La Découverte, 2004

Chevreuil Mélissa, “*9 femmes sur 10 sont victimes de harcèlement dans les transports en commun*”, *Cosmopolitan.fr*:
<https://www.cosmopolitan.fr/9-femmes-sur-10-sont-victimes-de-harcelement-dans-les-transports-en-commun,1965875.asp>

Clair Isabelle, “*Sociologie du genre*”, ed. Armand Colin, 2012

Condon Stéphanie, Marylène Lieber, et Florence Maillochon, “*Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines*”, *Revue française de sociologie* 46, n° 2 (2005): 265

Cox Tom et al., “*Guidance on the prevention of violence at work*”, Commission européenne (DG Emploi), Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1997

Devaux Julian, “*L’adolescence à l’épreuve de la différenciation sociale. Une analyse de l’évolution des manières d’habiter de jeunes ruraux avec l’âge*”, *Sociologie* 2015/4 (Vol.6), p 339-358

Devaux Julian, Oppenheim Nicolas, “*La socialisation à la mobilité n’est-elle qu’une question de genre ? L’exemple des adolescents de catégories populaires du rural et de Zones Urbaines Sensibles*”, 2017

Devaux Julian, “*Les trois âges de socialisation des adolescents ruraux: Une analyse à partir des mobilités quotidiennes*”, *Agora débats/jeunesses* 68, n° 3 (2014): 25

Durkheim Emile, “*De la division du travail social*”, Presses Universitaires de France, 1893

Fol Sylvie, “*Mobilités du quotidien. Encouragement ou injonction à la mobilité?*”, *Revue projet*, n° 314, 2010/1

Fougeyrollas-Schwebel Dominique, et Maryse Jaspard, “*Violences envers les femmes : démarches et recours des victimes. Les apports de l’enquête ENVEFF*”, *Archives de politique criminelle*, vol. 24, no. 1, 2002, pp. 123-146

Gardner Carol Brooks , “*Passing by: Gender and public harassment*”, Berkley: University of California Press, 1995

Goffette-Nagot Florence, Schmitt Bertrand, “*Définir l’espace rural ? De la difficulté d’une définition conceptuelle à la nécessité d’une délimitation statistique*”, In *Économie rurale*. N°257, 2000

Heurtel Hélène, “*Victime et sentiment d’insécurité en Île-de-France*”, Rapport final de l’enquête par l’institut d’aménagement et d’urbanisme (IAU), 2017 :
https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1459/Victimation_Rapport_final_2017.pdf

Jaspard Maryse et al, “*Les violences envers les femmes en France: Une enquête nationale*”, Paris, La découverte, 2003

Kaufmann Vincent, Éric D. Widmer, “*L’acquisition de la motilité au sein des familles. État de la question et hypothèses de recherche*”, *Espaces et sociétés*, 2005/1 (n° 120-121), p. 199-217

Lebugle Amandine et l'équipe de l'enquête Virage, "*Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes*", *Population et Sociétés*, n°550, décembre 2017

Lechien Marie-Hélène, Véronique Jouillat, et Loïse Mournetas, "*L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales*", *Agone*, n° 51 (2013): 131-51

Lieber Marylène, "*Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*" Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2008

Macé Éric, "*Les médias de masse : scènes et acteurs de l'espace public.*", dans Eric Maigret (dir.), *Communications et Médias, Paris, La documentation Française*, 2003

Martel Stéphanie, "*Dénoncer le harcèlement de rue n'est pas de la pudibonderie*", Rue89, 08/08/2012:

<http://rue89.nouvelobs.com/2012/08/08/denoncer-le-harcelement-derue-nest-pas-de-la-pudibonderie-234490>>

Martin Claude, "*La parentalité en question. Perspectives sociologiques : Rapport au Haut conseil de la population et de la famille*", 2003

Martin Olivier, "*L'analyse quantitative des données*", ed. Armand Colin, 2012

Mazuet Julie, "*La semaine où "Me too" et la "liberté" se sont écharpés*", publié dans lefigaro.fr, le 15/01/2018:

<http://madame.lefigaro.fr/societe/tribune-le-monde-liberte-importuner-me-too-reponse-feministes-catherine-deneuve-brigitte-lahaie-120118-146379>

Millepied Anne-Charlotte, "*Le pouvoir des mots et des corps. L'autodéfense féministe, lieu de production de scripts sexuels alternatifs*", *Itinéraires*, 2017-2 | 2018

Mejias Jane, "*Sexe et société. La question du genre en sociologie*", Bréal, coll. "Thèmes et Débats", 2005

Morin Thomas, Jaluzot Laurent, Picard Sébastien, "*Femmes et hommes face à la violence. Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint*", INSEE Première, n°1473, novembre 2013

Oppenheim Nicolas, "*Adolescents de cité. L'épreuve de la mobilité*", Tours, Presses universitaires François Rabelais, coll. "Villes et Territoires", 2016

Orfeuil Jean-Pierre., 2010, “*La mobilité, nouvelle question sociale ?*”, Sociologie [en ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, mis en ligne le 27 décembre 2010

Paquot Thierry, “*Introduction*”, *L’espace public*”, La Découverte, 2009

Pigenet Michel, et Danielle Tartakowsky, “*Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*”, La Découverte, 2014

Renahy Nicolas, “*Classes populaires et capital d’autochtonie. Genèse et usages d’une notion*”, Regards sociologiques, no 40, 2010

Renahy Nicolas, “*Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*”, La Découverte, 2010

Retière Jean-Noël, “*Autour de l’autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire*”, In *Politix*, vol. 16, n°63, Troisième trimestre 2003. Fréquentations militantes, sous la direction de Jean-Philippe Heurtin. pp. 121-143

Roullier Clothilde, “*Le monde rural : quelques données de cadrage*”, *Informations sociales*, vol. 164, no. 2, 2011

San Martin Zapatero Evangelina , “*Réflexions autour du lien entre les violences conjugales et l’occupation des espaces publics et privés*”, *Empan* 2017/1 (n° 105), p.120-125

Talon Claire , “*Les viols et agressions de femmes se multiplient, place Tahrir, au Caire*”, *Le Monde*, 30/06/2012 :

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/06/30/egypte-les-viols-et-agressions-de-femmes-se-multiplient-place-tahrir_1727334_3212.htm

Vincent Stéphanie, “*Les altermobilités : analyse sociologique d’usages de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Des pratiques en émergence ?*”, thèse doctorat en sociologie, 2008

Vouillot Françoise, “*Construction et affirmation de l’identité sexuée et sexuelle : éléments d’analyse de la division sexuée de l’orientation*”, *L’orientation scolaire et professionnelle*, 31/4 | 2002, p. 485-494

Ygal Fijalkow et Christophe Jalaudin, “*Les habitants du rural et leurs services publics : pratiques et opinions d’usagers*”, *Sciences de la société*, 86 | 2012

Références Électroniques et Internet :

“Accusé de harcèlement sexuel, le producteur Harvey Weinstein se met en “congé””, par Libération, paru en 2017:

www.liberation.fr/planete/2017/10/06/accuse-de-harcelement-sexuel-le-producteur-harvey-weinstein-se-met-en-conge_1601271

DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), “Le temps de déplacement domicile-travail par aire urbaine et département hors aires urbaines”, 2009:

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Indicateurs_et_Indices/Developpement_durable/Indicateurs_de_developpement_durable_territoriaux/temps-deplacement/maj_2014/fiche-longue-domicile-travail-2009.pdf

Définition des violences domestiques : feuille d'information 1 “Définition, forme et conséquences de la violence domestique”: www.egalite-suisse.ch

Enquête Virage, “Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les hommes et par les femmes”, 2017:

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences.sexuelles_enquete.fr.pdf

Etude prospective de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) “Quelle France rurale pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable”, 3 septembre 2003:

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/034000553.pdf>

Extraits de la vidéo de Sofie Peeters dans le journal TV de la RTBF du 26 juillet 2012:

<<http://www.rtbf.be/video/detail?id=1747208>>

“Harcèlement sexuel: une campagne lancée dans les transports d'Île-de-France”, par L'Express.fr, publié le 05/03/2018:

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/harcelement-sexuel-une-campagne-lancee-dans-les-transport-d-ile-de-france_1989848.html

“Harcèlement de rue à Paris en juillet: l'agresseur présumé de Marie Laguerre placé en garde à vue”, par franceinfo.fr, rubrique “société”, 2018:

https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/harcelement-de-rue-a-paris-en-juliet-l-agresseur-presume-de-marie-laguerre-place-en-garde-a-vue_2913691.html

Ined (Institut Nationale d'Etudes Démographiques), “Espérance de vie”, 2017:

<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/mortalite-cause-deces/esperance-vie/>

Insee, “ *Intercommunalité-Métropole de CC des Pays Civraisiens et Charlois (200043636)*”, 2014 :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200043636#chiffre-cle-6>

Insee, “*Statistiques de l'état civil et estimations de population, en France métropolitaine*”, 2017 :
<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/mortalite-cause-deces/esperance-vie/>

Insee, “*Dossier complet, Département de la Vienne (86)*”, 2014 :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-86>

Insee, “*Dossier complet, France*”, 2014 :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FRANCE-1>

“*La ville comme espace genré*” : entretien avec *Édith Maruéjols*”, publié sur obs-urbain.fr:
<https://obs-urbain.fr/ville-espace-genre-entretien-edith-maruejols/>

“*Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire*” - Guide référentiel Genre & espace public- Mairie de Paris - OCTOBRE 2016:
<https://api-site.paris.fr/images/85756>

Témoignages sur twitter sous le hashtag #safedanslarue:
<<https://twitter.com/hashtag/safedanslarue?src=hash>>

Transport santé sénior :
<https://www.civray.fr/index.php/famille/25-transport-sante-senior>